

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT



BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Janvier 2018

SOMMAIRE

1) Les principes de la concertation

- 1.1 Introduction
- 1.2 Rappel du cadre réglementaire
- 1.3 Contenu du bilan

2) La mise en œuvre de la concertation

- 2.1 Les modalités générales
- 2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable
- 2.3 Exposition publique
- 2.4 Documents mis à la disposition du public

3) Le bilan de la concertation

- 3.1 Bilan quantitatif
- 3.2 Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux observations recueillies
 - 3.2.1 - Observations concernant les modalités d'organisation de la concertation
 - 3.2.2 - Intérêt du projet
 - 3.2.3 - Circulation - stationnement
 - 3.2.4 - Modes doux
 - 3.2.5 - Parti paysager du projet
 - 3.2.6 - Aménagement de l'espace public
 - 3.2.7 - Les terrasses des commerces
 - 3.2.8 - Observations concernant certains services
 - 3.2.9 - Les éléments de patrimoine
 - 3.2.10 - Observations diverses
 - 3.2.11 - Observations ne concernant pas directement le projet

Pièces annexées :

- * **Annexe 1** : Délibération n°VOI 002 2409/17 du 13 juillet 2017
- * **Annexe 2** : Revue de presse
- * **Annexe 3** : Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public
- * **Annexe 4** : Compte rendu de la réunion publique de lancement
- * **Annexe 5** : Copie du registre de concertation publique
- * **Annexe 6** : Synthèse des observations du registre

1) Les principes de la concertation

1.1 Introduction

La requalification du Port-Vieux de la Ciotat doit permettre à terme de retrouver des espaces de qualité comme lieux de vie autour du port, en cohérence avec le programme de restructuration urbaine déjà engagé sur le centre ancien.

Ces aménagements sont l'occasion de réduire l'espace de la voiture sur les quais, en restituant l'espace ainsi gagné aux piétons. Un revêtement minéral est envisagé sur l'ensemble des espaces, depuis les façades des bâtiments jusqu'aux nez de quai.

La partie du port situé au Nord du rond-point des messageries se situe en site inscrit, attestant la forte sensibilité patrimoniale des lieux.

Le projet soumis à la concertation couvre une zone d'environ 15 000 m², comprise entre la rue Victor Giraud et le rond-point Pons, englobant les quais Mitterrand, de Gaulle et Ganteaume.

1.2 Rappel du cadre réglementaire

Conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, la Métropole Aix Marseille Provence a délibéré le 13 juillet 2017 pour lancer la concertation préalable à la requalification du Port-Vieux de la Ciotat.

La concertation s'est déroulée du mercredi 25 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017. Un dispositif d'information et de concertation a été mis en œuvre en mairie de la Ciotat pour permettre aux habitants de s'exprimer sur le projet d'aménagement. Elle avait pour objet de présenter les grandes caractéristiques du projet, de recueillir les avis des acteurs locaux, des usagers, des riverains, et de toute personne concernée.

1.3 Contenu du bilan

Le bilan de la concertation du projet de requalification du Port-Vieux de la Ciotat fait la synthèse de toutes les contributions du public, permettant l'information sur son déroulement, ainsi que les orientations données au projet.

2) La mise en œuvre de la concertation

2.1 Les modalités générales

Les modalités générales de la concertation figuraient dans la délibération n°VOI 002 2409/17 du conseil de la Métropole en date du 13 juillet 2017 (cf annexe 1) :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation,

- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans les locaux de l'Hôtel de Ville de La Ciotat, annoncée par voie de presse et utilisant comme support des panneaux de présentation,
- Un registre laissé sur le lieu d'exposition afin de recueillir l'avis du public.

Les modalités de la concertation ont fait l'objet d'un avis de presse en date du 17 octobre 2017 dans les publications suivantes :

- * La Provence, édition Aubagne-la Ciotat
- * La Marseillaise, édition Provence

2.2 Réunion publique de lancement de la concertation préalable

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a été organisée le mercredi 25 octobre 2017 à 10h30, à la salle des fêtes Paul Eluard-avenue Jules Ferry à la Ciotat, afin de présenter le projet à la population.



Réunion publique du 25/10/2017

Après une introduction générale du projet par Monsieur le Maire de la Ciotat, la présentation technique du projet est ensuite assurée par Monsieur COIFFET représentant du groupement de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération (groupement INGEROP Conseil et Ingénierie / Eric Giroud paysagiste / ENVEO Ingénierie).

Cette présentation a été suivie d'une séance d'échanges avec la salle, visant à répondre aux interrogations du public. Le compte rendu de la réunion publique figure en annexe 4 du présent bilan de concertation préalable.

2.3 Exposition publique

L'exposition permanente constituée de quatre panneaux de présentation de l'opération a été organisée dans le hall de l'Hôtel de Ville de la Ciotat (Rond-point des messageries maritimes-13600 La Ciotat), du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Un registre était mis à la disposition du public, dans lequel chacun pouvait formuler ses observations.

Quatre panneaux étaient exposés et présentaient l'opération :

- * Panneau 1 – Analyse historique et morphologique
- * Panneau 2 – Les enjeux-analyse circulaire-plan masse
- * Panneau 3 – Harmonisation des terrasses en accord avec le nouvel aménagement
- * Panneau 4 – Projet d'aménagement de la voirie et des quais

2.4 Documents à la disposition du public

Outre les quatre panneaux exposés, une plaquette éditée en 3 000 exemplaires présentant l'opération, était disponible sur les lieux d'exposition (cf annexe 3).

3) Le bilan de la concertation

3.1 Bilan quantitatif

50 remarques ont été portées sur le registre mis à disposition du public, dont un dossier établi par un riverain et une contribution écrite du CIQ du centre-ville de la Ciotat (cf annexe 5).

3.2 Bilan qualitatif et réponses du maître d'ouvrage aux observations recueillies

Les observations formulées sur le registre sont très variées ; certaines d'entre elles portent parfois sur des sujets ne concernant pas directement le projet d'aménagement. Elles peuvent être regroupées suivant 10 thématiques particulières :

- * Observations concernant les modalités d'organisation de la concertation
- * Intérêt du projet
- * Circulation - stationnement
- * Modes doux
- * Parti paysager du projet
- * Aménagement de l'espace public
- * Les terrasses des commerces
- * Observations concernant certains services
- * Les éléments de patrimoine

- * Observations diverses
- * Observations ne concernant pas directement le projet

3.2.1 - Observations concernant les modalités de la concertation

- * Le public pensait avoir connaissance d'un projet plus précis, avec plus de renseignements techniques, budgétaires et calendaires.
- * Il conviendrait de faire la concertation avant que le projet ne soit décidé à l'avance.
- * Le jour (en semaine) et l'horaire (10h30) de la réunion de lancement étaient mal choisis.
- * Les conditions d'accueil n'étaient pas idéales : registre installé au 1^{er} étage de la mairie (service de l'urbanisme), panneaux dans un petit coin du hall d'entrée

La réponse du maître d'ouvrage : la procédure de concertation a pour objectif de présenter les objectifs du projet, ainsi que ses caractéristiques principales. Les informations figurant dans les panneaux d'exposition sont suffisantes pour permettre au public de s'informer de l'opération. Il faut donc disposer d'un minimum d'éléments de conception, pour ce qui concerne par exemple, le sens unique ou les profils en travers. La présentation d'images d'intégration facilite la compréhension d'un public non habitué à la lecture de plans. Elles peuvent cependant donner l'illusion d'un projet « déjà » complètement abouti, mais ne font que traduire la vision du projet à ce stade des études.

Les études sur le projet de requalification vont se poursuivre, ainsi que la démarche de concertation.

3.2.2 - Intérêt du projet

De nombreuses personnes (12) ont formellement exprimé leur satisfaction par rapport au projet présenté : *« je suis convaincu de l'intérêt d'un aménagement des quais du Port-Vieux » ; « le projet de réhabilitation du Port-Vieux me semble une bonne chose pour notre ville...Ce projet va profiter à toute la population et rendre ce coin de la ville plus agréable » ; « cette rénovation de la promenade est une excellente chose pour les habitants comme pour les visiteurs » ; « le projet va embellir la ville » ; « j'adhère à ce projet » ; « bravo, très bien de réduire la circulation et rendre la ville aux piétons » ; « le projet est positif » ; « merci pour ce beau projet ».*

3.2.3 - Circulation - stationnement

* Mise en œuvre du sens unique

La majorité des habitants qui se sont exprimés sur ce thème, approuvent le choix du sens unique proposé ; plusieurs soulèvent cependant la nécessité de prendre en compte les livraisons et le stationnement.

Quelques habitants expriment également des réserves sur le choix du sens de circulation :

- ce sens unique ayant été expérimenté à l'occasion des travaux de réseaux d'eau, certains considèrent que la circulation a été « catastrophique pour le centre-ville », alors qu'un riverain de l'avenue Crozet, au contraire, a constaté une nette amélioration dans sa rue,
- les poids-lourds livrant le chantier naval seraient obligés de passer par le boulevard Guérin.

La réponse du maître d'ouvrage : le projet d'aménagement nécessite d'apaiser la circulation sur les quais pour améliorer les cheminements piétons et les modes doux. L'élargissement des espaces piétons nécessite la suppression d'une voie de circulation, entre le rond-point des Messageries et le rond-point Pons. L'analyse circulaire réalisée démontre qu'il convient de mettre en place un sens unique des quais de Gaulle et Ganteaume, à partir de l'intersection avec le boulevard Guérin.

Deux possibilités de sens unique ont été étudiées :

- Scénario A avec un sens unique du rond-point Pons vers le rond-point Messageries,
- Scénario B avec un sens unique du rond-point Messageries vers le rond-point Pons.

Dans les deux scénarii, le tronçon du Quai de Gaulle, entre la rue Bouronne et le boulevard Guérin est maintenu à double sens.

La comparaison des deux scénarii montre que :

- Le scénario A supprime le sens de circulation le plus chargé sur les quais,
- Le scénario A est cohérent avec le circuit des convois exceptionnels,
- Le scénario A engendre une réduction du nombre de sorties pouvant entraîner des difficultés de circulation dans le centre-ville, élément qui justifie la modification du sens de circulation de l'axe Guérin, République et Jaurès.
- Le scénario B ne modifie pas le sens de circulation actuelle des bus.

Les deux scénarii nécessitent de mettre en place des itinéraires de substitution pour compenser le sens de circulation supprimé ; ces itinéraires sont beaucoup plus impactants avec le scénario A : rallongement notable des distances et forts reports de trafic avec l'itinéraire de substitution n°1, nécessité d'inverser les sens de circulation des boulevards Guérin, République et Jaurès avec l'itinéraire n°2.

Au vu de cette analyse, le scénario B avec un sens unique du rond-point des Messageries vers le rond-point Pons, apparaît comme le plus adapté.

Pour ce qui concerne les transports exceptionnels, plusieurs itinéraires actuellement sont possibles vers le port industriel. Dans le plan de circulation actuel, des itinéraires d'accès sont prévus : des convois « classiques » empruntent généralement le même itinéraire que celui des véhicules légers (Gassion/République/Guérin/Sandral ou Gassion/République/Romand/Sandral) ; les convois exceptionnels empruntent majoritairement l'itinéraire Anatole France/Ganteaume/Mitterrand/Bouronne/Sandral. La sortie s'effectue par l'avenue Sandral, avec ensuite 2 choix possibles : soit Michelet/Crozet, soit Bouronne, en direction du boulevard Anatole France.

La mise en sens unique, du rond-point des Messageries vers le rond-point Pons supprime la possibilité d'entrée au port depuis Anatole France. Toutefois, le nombre peu élevé de

convois de grande taille empruntant cet itinéraire reste toutefois envisageable sous contrôle de la police municipale ;

*** Il faut veiller cependant à prévoir des places de livraison, ainsi que des places de stationnement minute pour les résidents ou les plaisanciers devant décharger du matériel.**

La réponse du maître d'ouvrage : des aires de livraison d'une longueur de 15 m sont prévues sur les quais : 3 sur le quai Mitterrand, 1 sur le quai de Gaulle et 1 sur le quai Ganteaume. Ces aires pourraient être mutualisées avec du stationnement minute, en fonction d'un règlement de police qui reste à établir.

*** Pourquoi ne pas aller plus loin dans les restrictions de circulation : fermer le port à la circulation pendant le week-end ou en permanence entre l'office de tourisme et le bureau de police ; réserver la circulation uniquement aux riverains et aux commerces ; rendre, à terme, la ville inaccessible aux voitures grâce à des parkings relais situés en périphérie avec des tarifs réduits.**

La réponse du maître d'ouvrage : le projet prévoit les dispositions nécessaires pour permettre la piétonisation éventuelle des quais. La conception du projet a intégré cette exigence dès le programme. Ainsi, la mise en place de bornes amovibles à chaque extrémité des quais pour limiter l'accès des véhicules, rend possible la fermeture du port à la circulation certains jours ou le week-end. De plus, l'aménagement est envisagé suivant un grand plateau minéral, sans aucune bordure physique délimitant les différents espaces.

Réserver la circulation sur les quais à certains usagers nécessiterait de mettre en place un contrôle d'accès (par badge par exemple). La grande diversité des usages (riverains, transports collectifs, livraisons...), ainsi que la nécessaire prise en compte des dérogataires sur le site (taxis, convois exceptionnels, collecte des ordures ménagères), rend difficile la mise en œuvre d'une telle mesure.

La ville dispose d'ores et déjà de plusieurs parkings publics à proximité de l'hypercentre (Vieux-Port, Verdun, Centre, la Tasse, Bérourard). La Métropole envisage par ailleurs l'installation de plusieurs panneaux de jalonnement dynamique, qui guideront les automobilistes vers ces ouvrages.

3.2.4 - Modes doux

*** Souhait d'une piste cyclable garantissant la sécurité des cyclistes. Certains demandent un itinéraire dédié (piste bidirectionnelle ou bande cyclable) au revêtement clairement différencié, d'autres un contre sens cyclable dans la voie de circulation.**

*** Il faut raccorder les itinéraires cyclables de part et d'autre du Port Vieux.**

La réponse du maître d'ouvrage : aujourd'hui, le boulevard Anatole France comprend une piste cyclable bidirectionnelle. Au sud du rond-point des Messageries, un double-sens cyclable existe sur le quai Mitterrand, pour lequel l'étroitesse de la voie (entre 2,80 et 3,50 m) occasionne un inconfort pour les cyclistes.

Le projet proposé prévoit d'aménager un double-sens cyclable (décret n°205-808 du 2 juillet 2015) dans les voies de circulation sur les 3 quais. La largeur des voies, portée à 4 m, est adaptée pour assurer la circulation des différents usagers en toute sécurité. La vitesse sera limitée à 30 km/h sur les quais réaménagés.

Il va de soi qu'en cas de fermeture des quais à la circulation, les cycles ne pourraient plus emprunter cet itinéraire.

3.2.5 - Parti paysager du projet

*** Souhait de disposer de plus de plantations, afin de ne pas laisser dominer le minéral. L'ombrage est insuffisant ; il faudrait plus planter, notamment sur la promenade piétonne.**

*** Il est dommage que l'on ne remplace pas les palmiers existants.**

La réponse du maître d'ouvrage : le parti du maître d'œuvre est d'aménager l'ensemble des quais par un traitement minéral. Ce choix correspond également à la volonté de ne pas multiplier les obstacles sur la promenade piétonne.

Les platanes actuels implantés côté façade des bâtiments présentant un mauvais état sanitaire à terme, seront abattus et remplacés à proximité.

Les palmiers actuellement positionnés sur une partie des quais sont plantés dans des grands pots et ne peuvent être conservés pour la cohérence globale du projet. Ils sont de plus très pénalisants pour les cheminements piétons.

3.2.6 - Aménagement de l'espace public

1) Revêtements de sols

- * Le choix de la pierre constitue un sujet de préoccupation pour plusieurs habitants :**
 - couleur souhaitée pas trop claire,**
 - aspect de surface à déterminer en fonction du confort de cheminement des piétons (personnes âgées, fauteuils roulants, talons hauts, poussettes) et du risque de glissance en cas de pluie,**
 - crainte de nuisances sonores au passage des véhicules.**

La réponse du maître d'ouvrage : le maître d'œuvre apportera une attention particulière au choix des matériaux de sol. Une réflexion est en cours pour le choix des pierres, qui doit concilier des aspects patrimoniaux (aménagement dans un site inscrit), des exigences de confort et de maintenabilité.

Pour ce qui concerne les nuisances sonores du revêtement, il faut considérer 2 aspects : la «composante moteur», qui est émise par l'ensemble des sources mécaniques du véhicule et la «composante roulement», à savoir le niveau de bruit émis par le contact pneu-chaussée.

La «composante moteur» du bruit dépend principalement du régime moteur. Elle est donc fonction :

- de la motorisation du véhicule (véhicules légers ou poids-lourds),
- du rapport de boîte utilisé (1^{ère}, 2^{nde}, 3^{ème} voire 4^{ème} vitesse),
- de l'allure du véhicule (stabilisée, accélérée, décélérée),

Le bruit moteur prédomine aux basses vitesses.

La « composante roulement » quant à elle dépend :

- du poids du véhicule, de la vitesse,
- des pneumatiques,
- du revêtement de la chaussée.

Le bruit de roulement prédomine aux vitesses hautes.

La limitation de la vitesse à 30 km/h sur les quais fait que le bruit moteur prédominera sur le bruit de roulement, rendant ainsi neutre la contribution du revêtement de sol.

*** Alors que le projet envisage la récupération des anciens pavés, pourquoi les pavés découverts lors des travaux actuels de déviation des réseaux, ne sont-ils pas conservés ?**

La réponse du maître d'ouvrage : une partie des pavés découverts lors des travaux de déviation des réseaux a été conservée. Le projet de requalification prévoit d'aménager certaines zones marquant les liaisons avec le centre ancien (Foch, montée consulaire, traverse de la Ribo) avec des vieux pavés, dans la mesure où leur qualité mécanique serait satisfaisante. Ces pavés, situés sous la chaussée actuelle, pourraient être récupérés pendant les phases de terrassement et permettrait de couvrir ces zones, d'une surface estimée à 1 000 m² environ. Il conviendra cependant de veiller à la qualité surfacique de ces anciens pavés, pour conserver des exigences de confort acceptables.

*** Les pierres de l'escalier de l'église Notre-Dame de l'Assomption initialement en pierre de Cassis ont été remplacées par des marches en béton, dont beaucoup sont cassées : souhait de refaire les marches en pierre de Cassis, matériau éprouvé.**

La réponse du maître d'ouvrage : l'escalier de l'église va être entièrement reconstruit pour créer notamment des gradins, en balcon sur le plan d'eau. Le revêtement est prévu en pierre massive et sera adapté aux usages.

*** Quelle est la nature du bois envisagé sur le glacis ?**

La réponse du maître d'ouvrage : le choix du revêtement sur le glacis n'est pas encore définitivement déterminé. Il devra être adapté aux contraintes particulières du site (courants, agitation importante...), aux contraintes d'entretien et de durabilité.

2) Mobilier urbain

*** Il faut prévoir des bancs, si possible avec dossiers**

La réponse du maître d'ouvrage : le projet prévoit l'implantation de plusieurs bancs avec une assise en bois, sur les différents quais. Certains d'entre eux, situés en bord de quai, seront équipés d'un dossier. Deux autres secteurs aménagés offriront également une large surface d'assise : les gradins au pied de l'église Notre Dame de l'Assomption et le glacis.

*** Prévoir des arceaux pour les vélos**

La réponse du maître d'ouvrage : plusieurs dispositifs permettant l'appui des vélos, en cohérence avec la gamme de mobilier urbain, seront disposés autour des quais.

3.2.7 - Les terrasses des commerces

*** Les habitants déplorent le débordement des terrasses des restaurateurs sur les espaces piétons. Le projet ne devra tolérer aucun débordement. 2 cas sont mis en évidence :**

- le 21 quai de l'Escalet, où le restaurant empêche l'accès aux appartements,
- la terrasse du restaurant mitoyen au local du comité des fêtes, qui déborde et gêne l'accès à la vitrine et au local.

*** Des préoccupations relatives à l'insertion des terrasses sont évoquées : il faut veiller à ce que les enseignes posées en avant des velums ne dépassent pas la hauteur des rez-de-chaussée pour préserver la vue sur le port pour les résidents du 1^{er} étage. Il faudrait interdire les climatiseurs au-dessus des auvents, ainsi que les affichages barbares et les enseignes obstacles.**

La réponse du maître d'ouvrage : le projet de requalification du Port-Vieux nécessite une nouvelle répartition des espaces, entre les cheminements piétons, la voie de circulation, les aires d'arrêt et les terrasses des commerces. Les surfaces commerciales autorisées, ainsi que la conception des velums extérieurs vont ainsi être entièrement reconfigurées, afin d'éviter notamment le débordement abusif de certaines terrasses ou l'impossibilité d'accéder à des entrées d'immeubles.

Le projet se situe en partie dans le périmètre du site inscrit (quai Ganteaume et quai Général de Gaulle) et dans le cadre du dossier du permis d'aménager à déposer pour cette opération, une charte des terrasses et des enseignes du Port Vieux sera élaborée en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, afin de définir les règles essentielles de partage et d'occupation de l'espace public dans une logique d'unité et de qualité des espaces. La charte déterminera notamment les dispositifs de protection solaire et de fermeture envisageable, le mobilier des terrasses, les dispositifs de séparation , les enseignes...

La conception des velums tiendra compte de leur insertion architecturale au sein d'un patrimoine bâti, suivant les orientations données par l'Architecte des Bâtiments de France.

3.2.8 – Observations concernant certains services

*** Plusieurs habitants regrettent l'absence de toilettes publiques**

La réponse du maître d'ouvrage : l'implantation de toilettes publiques pose la question d'une part, de leur gestion et d'autre, de leur implantation. La volonté générale est de ne pas multiplier les objets (mobilier urbain, bâti...) sur l'espace public.

*** Comment s'effectuera le ramassage des ordures ménagères ?**

La réponse du maître d'ouvrage : quatre emplacements pour des conteneurs enterrés sont envisagés au stade actuel des études. Répartis dans la zone de projet et d'un volume total de 1 500 litres, ils sont plutôt destinés pour les ordures ménagères des riverains ; le service actuel de collecte quotidien pourrait perdurer pour les restaurateurs.

3.2.9 - Les éléments de patrimoine

Plusieurs riverains ou associations ont rappelé leur intérêt de certains éléments du patrimoine, conservé ou disparu :

*** Souhait d'une nouvelle fontaine moussue, suivant le même modèle que l'ancienne située au niveau de l'église Notre-Dame de l'Assomption.**

A l'origine (1868) était implanté un abreuvoir sous la cascade, au pied de l'église de Notre-Dame de l'Assomption, transformé ensuite en fontaine à décor rocaille avec un escalier à 2 volées de part et d'autre. La fontaine a été arrêtée et démolie en 1937 ; les doubles escaliers sont restés jusqu'en 1993.

Il paraît difficile aujourd'hui de reconstituer un tel élément de décor ; le parti pris du projet dans ce secteur étant d'aménager un escalier bordé de gradins, pour profiter d'une vue surélevée sur le port.

*** Signalement de l'existence d'un lavoir du 19^{ème} siècle, dont les vestiges sont encore présents sur le quai Ganteaume. Sa reconstitution serait de nature à rappeler l'identité du port.**

La réponse du maître d'ouvrage : ce lavoir se situe dans la zone du glacis, qui constitue un lieu "à part" de l'activité portuaire : le nom même porte la mémoire de son usage militaire du XVI^e siècle, où il abrite alors une batterie destinée à battre les flancs du Bastion Bérourard. Cette zone évolue lors de la recomposition des quais en 1840-1842, contemporaine du développement des chantiers Benêt. Elle devient alors une zone d'embarquements (visibles aujourd'hui encore) de descente vers la cale de mise à l'eau. Le terme de glacis garde alors la mémoire de l'ancien usage militaire devenu inutile à cet emplacement. La présence du lavoir intégré dans ces emmarchements est assez étrange et ne correspond sans doute pas aux dispositions de 1840.

Le choix est fait de ne pas dégager le lavoir, car il constitue à travers ces dénivelés sur la pierre froide, un obstacle à la fluidité des circulations, en particulier pour les PMR. La volonté du projet est qu'à terme, l'aménagement du glacis constitue un espace privilégié d'attente pour les visites des calanques. La génération d'un obstacle entre l'embarcadère et le glacis en limiterait fortement son usage.

Toutefois, estimant qu'il est important de conserver une lisibilité de l'évolution des installations portuaires anciennes, nous proposons de traiter en réservation dans le futur platelage bois envisagé au-dessus du glacis, une visibilité de l'arase supérieure de ce lavoir. Celui-ci ne sera pas dégagé de son remplissage en béton, seule la compréhension de l'usage ancien sur des installations historiques de 1840 sera mise en valeur par le traitement de détail.

*** Dans la requalification du site, il serait souhaitable de conserver ou de faire réapparaître des éléments ancestraux aujourd'hui cachés ou disparus. Souhait d'un riverain de la réhabilitation de la colonne du « baromètre » au bas du boulevard Guérin.**

La réponse du maître d'ouvrage : les études permettront de déterminer les éléments à valeur patrimoniale justifiant leur conservation et leur mise en valeur dans le cadre du projet. Ainsi, plusieurs dispositifs d'amarrage existent sur le bord du quai, que le projet propose de reconsidérer.

L'objectif de libérer le plus possible l'espace pour la circulation piétonne et la cohérence du projet, conduisent à proposer un choix sur ces éléments de mobilier, qui ne sont plus utilisés aujourd'hui. Au regard de l'organisation de l'implantation de ces émergences, il apparaît que les bornes en pierre présentent un rythme régulier, avec des inter-distances globalement homogènes. Les canons en fonte ou composite présents dans le secteur de la ville historique n'apparaissent pas véritablement organisés dans leur implantation et semblent avoir été positionnés en fonction des opportunités et des usages, sans véritablement de cohérence. Certains sont dans un état de corrosion extrême.

Le projet propose entre le rond-point Pons et le rond-point des Messageries, de retirer les canons métalliques pour ne garder que les bornes en pierre.

Au Sud du rond-point des Messageries, sont présents des bollards métalliques, qui étaient destinés aux gros navires de l'époque moderne à l'extrémité du quai de l'armement. Ces bollards marquent la partie industrielle du site et annoncent la déclinaison industrielle du projet.

Pour ce qui concerne la place du baromètre, il est prévu de conserver le revêtement en pavés existant et de le prolonger jusqu'à la façade du bâti, pour créer une mise en valeur plus importante de cet espace. Des bancs seront positionnés autour du baromètre et la peinture de la clôture basse existante sera reprise. Les mâts existants dans cet espace (mât de support des drapeaux –et mât d'éclairage) seront supprimés.

*** Proposition d'un habitant de créer un parcours culturel autour du port, par des pupitres en acier, supports d'illustration de peintres anciens. Chacun d'entre eux présenterait la toile avec le paysage que le peintre a pu voir à l'époque.**

La réponse du maître d'ouvrage : une telle proposition, déjà été mise en œuvre à l'Estaque à Marseille avec « le chemin des peintres », est intéressante. Elle justifierait toutefois une étude spécifique pour le choix des points de vue et des tableaux, l'obtention des droits de reproduction et la définition de l'implantation des supports (à valider par la commission des

sites). Elle constitue à ce titre un projet à part, qui pourrait être mis en œuvre dans un second temps.

3.2.10 - Observations diverses

*** Le local du comité des fêtes situé au pied des escaliers de l'église nécessiterait des travaux de rénovation**

La réponse du maître d'ouvrage : des simples travaux de rafraîchissement extérieurs sont prévus sur ce local, afin de s'intégrer au mieux dans les aménagements projetés.

*** L'éclairage le long du cheminement piétons sera-t-il suffisant ?**

La réponse du maître d'ouvrage : l'éclairage des différents espaces (voirie, cheminements piétons, carrefours) s'effectue à partir de luminaires de 8 m de hauteur, équipés de 5 ou 6 spots à leds. Ces luminaires sont positionnés entre la voie circulée et le quai. Le niveau d'éclairement moyen sera de 20 lux sur ces espaces et donc largement suffisant.

*** Souhait que les travaux de déviation des réseaux soient suffisamment anticipés**

La réponse du maître d'ouvrage : plusieurs travaux de déviation de réseaux ont effectivement été anticipés, préalablement à la requalification du Port-Vieux. Ainsi, le renouvellement des canalisations AEP est actuellement en cours depuis février 2017. C'est ainsi près de 800 m de canalisation qui seront posés.

ENEDIS a également enfoui plusieurs câbles électriques sur le quai Ganteaume et envisage une dépose du réseau aérien début 2018.

Pour ce qui concerne les autres réseaux (EP, EU, autres réseaux secs), les travaux correspondant seront intégrés dans les futurs marchés à lancer, afin d'être coordonnés avec le reste des prestations.

*** Préciser la fin des travaux**

La réponse du maître d'ouvrage : les travaux sont prévus d'être commencés en septembre 2018, pour un achèvement prévisionnel à l'été 2019. La période de travaux est déterminée de façon à limiter au maximum la gêne sur l'activité des commerçants.

3.2.11 - Observations ne concernant pas directement le projet

Plusieurs observations formulées ne concernent pas directement le projet de requalification du Port-Vieux. Elles portent sur :

*** Certaines mesures de gratuité**

- La mise en place de navettes gratuites, pour pénétrer dans le centre-ville à partir des quartiers plus éloignés,
 - Le souhait de transports gratuits et plus nombreux,
 - Une gratuité des parkings augmentée de ½ heure à 1 heure, qui permettrait certainement de relancer les commerces du centre-ville,
- * **Des dispositions spécifiques pour la circulation**
- Mettre en place des radars ou des ralentisseurs sur l'avenue Crozet,
 - Revoir le plan de circulation de la ville, qui n'est plus en adéquation avec les nouvelles constructions,
 - Doubler la capacité d'accueil du parking de la Tasse
- * **Des préoccupations environnementales**
- Dans le cadre de la réorganisation du plan d'eau, la hauteur des gros yachts barrent parfois la vue depuis l'Escalet en direction de l'église,
 - Le bâtiment situé au 22 rue Adolphe Abeille appartenant à la mairie n'a pas été refait, alors que les autres propriétaires ont été contraints de refaire le leur dans les 3 ans à partir de 2008,
 - Pourquoi le raccordement électrique sur la façade du musée ciotaden laisse apparaître des câbles non protégés au niveau de la rue A.Abeille.
- * **Points divers**
- Souhait d'avoir le projet de requalification du Port-Vieux concomitant avec la rénovation du centre-ville (îlot Castel, percement de l'immeuble rue F.Donzel)
 - Souhait d'une étude de navette maritime entre l'Escalet et Saint-Jean,
 - La réfection du nouveau port n'a pas intégré une véritable école de voile.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération n°VOI 002 2409/17 du 13 juillet 2017

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nourati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY - VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCIEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCIEL - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 13 Juillet 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 002-2409/17/CM

■ Lancement de la concertation préalable pour la requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat

MET 17/3836/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans la continuité des aménagements réalisés sur l'avenue du président Wilson et le boulevard Anatole France, la ville de La Ciotat souhaite poursuivre la mise en valeur de sa façade maritime, en engageant la requalification de la promenade du Port-Vieux.

Ce projet permettra de mettre en valeur le Port-Vieux par l'aménagement d'un espace public propice à la promenade, et de retrouver des espaces de qualité comme lieux de vie autour du port, en cohérence avec le programme de restructuration urbaine déjà engagé dans le centre ancien.

Le projet étant situé dans l'emprise du domaine public maritime relevant du Département des Bouches-du-Rhône, une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage a autorisé la Métropole Aix-Marseille-Provence à réaliser les travaux de requalification de la promenade.

Par délibération URB 030-645/16/CM du 30 juin 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de l'opération de requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat ainsi que la création et l'affectation de l'opération d'investissement.

A ce jour, les études de maîtrise d'œuvre sont en cours.

Au regard de l'avancement de l'opération, et conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, il convient désormais de lancer la concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pour recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études.

L'objet du présent rapport est l'approbation du lancement de la concertation préalable relative à la requalification du Port-Vieux de La Ciotat selon les modalités suivantes :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans les locaux de l'Hôtel de Ville de La Ciotat. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation.
- Un registre sera laissé sur le lieu d'exposition afin de recueillir l'avis du public.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Métropole soumettra le bilan de celle-ci à l'approbation du Conseil de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.300-2 ;

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération URB 030-645/16/CM du 30 juin 2016 approuvant la création de l'opération de requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 6 juillet 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'une concertation préalable est nécessaire pour la réalisation du projet de requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le lancement de la concertation préalable portant sur la requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- La tenue d'une réunion publique de lancement de la concertation ;
- Une exposition publique d'une durée de 4 semaines dans les locaux de l'Hôtel de Ville de La Ciotat. Elle sera annoncée par voie de presse et utilisera comme support des panneaux de présentation ;
- Un registre sera laissé sur le lieu d'exposition afin de recueillir l'avis du public.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement et au déroulement de la concertation ainsi qu'à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 2 Août 2017

Annexe 2 : Revue de presse



REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

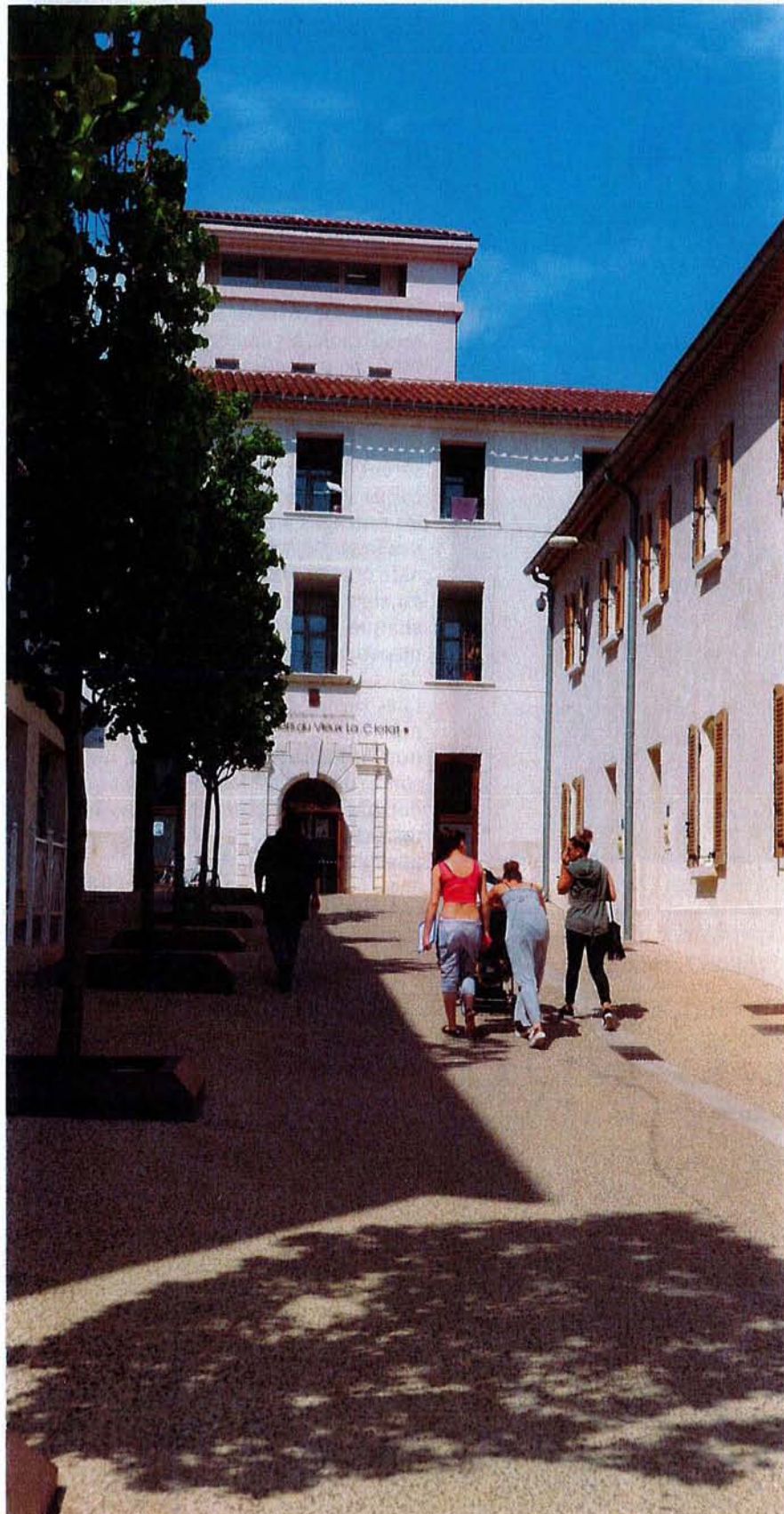
AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de la délibération n° VOI 002 2409/17 CM adoptée lors de sa séance du 13 juillet 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise une concertation préalable sur la requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.

A cette occasion, une exposition permanente de présentation de l'opération se déroulera du 25 octobre 2017 au 24 novembre inclus, dans les locaux de l'Hôtel de Ville (rond-point des Messageries Maritimes – 13600 La Ciotat) du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.

Une réunion de lancement de la concertation publique est également organisée le mercredi 25 octobre 2017 à 10h30, à la salle des fêtes Paul Eluard – avenue Jules Ferry – 13600 La Ciotat.

Un registre sera mis à la disposition du public sur le lieu d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.



«Une fenêtre ouverte sur un grand chantier qui avance». C'est ainsi que Richard Latière, conseiller municipal délégué au Projet cœur de ville, qualifie la visite sur le thème de la redynamisation du Vieux La Ciotat qui a eu lieu le 15 septembre dernier. Un parcours en 11 étapes, de la Maison de la cohésion sociale rue Monnet, aux Ateliers du Vieux La Ciotat en passant par les îlots «Porte des temps-Renan-Castel» l'habitat va être très prochainement rénové ou en place des Maquisards, plateau piétonnier qui relie axes de déplacements doux du nord du Vieux La Ciotat. «Ce projet urbain global s'articule autour de quatre le souligne l' élu. L'amélioration de l'habitat bien sûr mais l'espace public, l'accessibilité et l'attractivité ou plut attractivités, puisque celles-ci sont multiples». Une intention à 360 degrés, «qui prend forme et qui atteste de l'implication de l'ensemble des acteurs concernés.» vision concrète de la renaissance du centre ancien qu pu entrevoir les riverains, auxquels se sont joints de f habitants intéressés par le potentiel d'un quartier po d'avenir. A.R.

Reprise des travaux sur le Port-vieux

Les travaux sur le réseau d'eau potable viennent de reprendre sur le Port-vieux. Quelque 796 mètres de canalisation et 149 branchements doivent être remplacés sur les secteurs suivants : avenue Victor-Giraud, rue Lapérouse et quais Ganteaume, François-Mitterrand et Général De Gaulle. La reprise des travaux a engendré, depuis quelques jours, la mise en place d'un sens unique provisoire sur les quais Ganteaume et Général De Gaulle. Le passage sur le port est interdit par le rond-point Gilles-Pons et se fait uniquement par la rue Bouronne et le boulevard Guérin. Les accès aux bâtiments et commerces sont maintenus et protégés pendant toute la durée des travaux qui se termineront fin février. A.R.

TELEX >

À vos agendas !

Une réunion publique concernant la requalification du Port-vieux aura lieu le mercredi 25 octobre à 10h30 au complexe Paul-Eluard. L'occasion d'en savoir plus sur ce projet d'envergure.

Un port-promenade entre les chantiers et le centre-ancien

Le projet de réaménagement du Port-Vieux est en concertation pendant un mois

Plus d'espace dédié aux piétons, une seule voie de circulation, des terrasses refaites à neuf... dans un an, les travaux de réaménagement du Port-Vieux de La Ciotat auront démarré. Une réunion publique cette semaine a donné le coup d'envoi de l'enquête publique. "C'est le plus gros projet d'envergure hors Marseille que finance la Métropole, 10 millions d'euros", a précisé Patrick Boré, le maire de La Ciotat. Suite logique de la requalification du quai Anatole-France, "ce projet est bâti avec la Sémidep qui a la gestion du Port-Vieux, y compris des façades des restaurants et il est soumis à l'avis conforme des services de l'État et de l'architecte des bâtiments de France", ajoute le maire.

Le Port-Vieux va être refait en adéquation avec la réorganisation du site des chantiers navals; "les barquettes seront préservées, ce sont les bijoux du port, mais on doit prévoir des pannes pour l'accueil des yachts avant et après leur réparation." Passerelle entre l'urbain et la partie industrielle du site, le projet doit permettre une mise en valeur du Port-Vieux (700 anneaux) par l'aménagement d'un espace propice à la promenade et en cohérence avec le programme de restructuration urbaine déjà engagé dans le centre ancien. "On va travailler dans l'esprit de ce qui a été accompli ces dernières années sur le front de mer, pour offrir l'aspect d'un port-promenade, avec un réaménagement du quai et des terrasses", a expliqué Patrick Boré qui a présenté le projet avec Henri Pons, vice-président de la Métropole, en charge de la stratégie d'aménagement du territoire.

Dans le détail

Romain Coiffet, d'Ingerop le cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre, a insisté sur les



Le nouveau quai donnera plus d'espace aux piétons. La circulation ira dans le sens Messageries-Pons.

contraintes: "Le port est inscrit dans les sites patrimoniaux reconnus par l'État. Pour ce projet, on s'est appuyé sur une peinture d'Émile Loubon de 1944 qui retranscrit la dichotomie entre espace urbain et la partie industrielle du port."

Les travaux vont concerner l'espace situé entre le rond-point Gilles-Pons et l'Escalet, en débarrassant le quai de tout ce qui obstrue le cheminement piéton; de deux voies de circulation, une seule restera, de plain-pied avec le quai et la partie terrasse au pied des immeubles. "On récupère de l'ordre de 20%

de l'espace occupé par les véhicules pour les piétons. On aura 6 mètres de promenade, 4 pour la voirie avec contresens cyclable, l'accessibilité aux convois exceptionnels et un espace pour les terrasses." Quant au sens de circulation, Ingerop a privilégié le sens Messageries-Pons, "2/3 des flux actuels, dont les bus du réseau ciotaden, vont dans ce sens". S'agissant des arbres d'alignement, 19 seront conservés, 14 abattus et 15 replantés.

Dans le détail, le glacis côté Pons va être conservé et uni au quai avec du placage en bois; l'embranchement de l'église sera

refait pour offrir des gradins ouverts sur le port avec des escaliers de côté. L'arrêt du bus et les espaces livraison seront préservés; quant aux terrasses, elles devront être homogénéisées. Le maire a parlé "d'un retour à l'AOT de 2012, de clouter l'emplacement exact des terrasses et de prolonger l'AOT le temps de l'amortissement du matériel". Le mobilier urbain sera teinte acier pour rappeler le passé des chantiers navals.

Le phasage

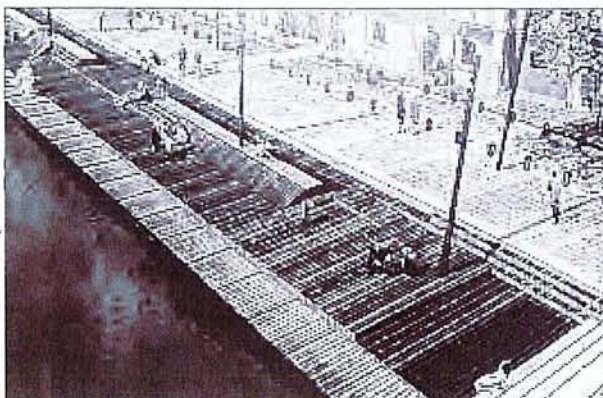
L'enquête publique dure un mois jusqu'au 24 novembre. "On va lancer à la fin de l'année la consultation des entreprises pour réaliser les travaux l'an prochain, en dehors de la période estivale, entre septembre 2018 et juin 2019. On va démarrer avec une voirie provisoire sur le quai pour permettre les travaux côté terrasses, puis on inversera et on terminera par la promenade sur le quai", a détaillé Ingerop.

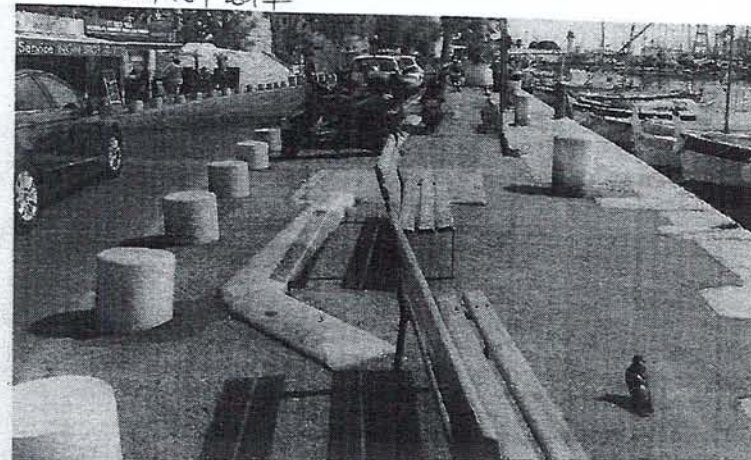
Corinne MATIAS

L'avis du public jusqu'au 24 novembre

Lancée avec la réunion publique, l'enquête publique s'achèvera le 24 novembre. Un dossier de présentation complet et une exposition sont mis à la disposition du public en mairie permettant de se projeter dans le nouvel espace réhabilité; un registre est aussi présenté pour recueillir l'avis du public. À l'issue de la période de concertation, un bilan sera soumis à l'approbation du conseil de Métropole.

→ Jusqu'au 24 novembre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, en mairie.





En attente de rénovation depuis plusieurs décennies, les quais du Port-Vieux sont devenus quasiment impraticables à force de mobiliers urbains, bornes, stigmates de travaux et signalisations juxtaposées. PHOTO: S.F.

Le projet du Port-Vieux trace sa voie piétonne

Requalification

Une réunion publique de présentation de l'avant-projet s'est déroulée hier matin à la salle Paul-Eluard.

Cette rénovation a pour double objectif de « donner plus de place aux piétons » et « harmoniser » ce lieu touristique et industriel.

LA CIOTAT

Techniciens et élus ont présenté hier matin « l'avant-projet » de la requalification du Port-Vieux, lors d'une réunion publique à la salle Paul-Eluard.

Programmé pendant les vacances scolaires, un mercredi à 10h30, ce lancement n'a évidemment pas déplacé les foules - 20 à 40 personnes, tout au plus.

Pourtant, ce projet d'envie est destiné « à rendre les quais aux piétons et aux modes de transport doux » ; « réorganiser l'espace » ; « harmoniser terrasses et devantures » et régler au passage quelques conflits d'usage, comme l'explique Patrick Boré, le maire et Romain

Coiffet, du bureau d'études Ingerop. S'appuyant sur un solide historique du Port-Vieux, l'avant-projet propose un retour à un espace privilégiant la promenade, dans le droit fil des réalisations antérieures. « Aujourd'hui, les poussettes ou fauteuils roulants se retrouvent sur la voirie plutôt que sur le quai » fait-il remarquer. Et dans ce cadre, créer un sens unique, sortant, allant « du rond-point des messageries vers le musée », c'est à la fois « respecter la circulation actuelle - les deux-tiers des trajets se font déjà dans ce sens - et gagner 20 % d'espace pour les aménagements piétons et cyclistes ».

Les terrasses au cordeau

Côté immeubles, l'affaire semble à priori - beaucoup - plus compliquée. « L'amélioration du cadre de vie », une des priorités du projet, devrait passer par une « harmonisation des terrasses selon les autorisations temporaires d'occupation du domaine public allouées à chaque restaurateur. Si les emprises seront globalement conservées, l'architecte des bâtiments de France souhaite « une homogénéité dans le design », une « rupture de l'effet galerie de velums », ainsi que « les accès aux immeubles soient maintenus libres ».

Le bureau d'études fournit d'ores et déjà plusieurs scénarii, allant « des parasols aux solutions rigides » en passant par « le mobilier et une proposition de nuancier ». « Une charte sera même proposée, mais libre à chacun de la signer » pondère aussitôt Patrick Boré...

« Comment, allez-vous faire respecter l'accès libre aux immeubles ? » interroge un riverain, très sceptique, étant entendu que les jours d'affluence, « tables et chaises débordent allégrement sur les espaces libres ». « C'est dans la réglementation, en l'occurrence le plan des autorisations d'occupation temporaire de 2012, en vigueur, même si aujourd'hui elle n'est pas respectée » reprend l' élu. « Les limites des terrasses seront formalisées au sol ». Autre point important pour les commerces, « les places de livraison seront rééquilibrées mais il y en aura autant » poursuit Romain Coiffet, « il s'agira de places de livraison permanentes ». Plus question de s'y arrêter ou d'y stationner de jour comme de nuit...

Une exposition permanente sur le projet se tient jusqu'au 24 novembre à l'hôtel de ville, accompagnée d'un cahier de doléances et de remarques.

S.F.

REPERES

Exposition

Le projet est présenté à l'hôtel de ville jusqu'au 24 novembre, l'exposition est visible du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, avec un cahier mis à la disposition des citoyens.

Calendrier

La phase de concertation se poursuit en 2018, jusqu'à la validation du projet final par les collectivités, les appels d'offres suivront. Le début des travaux est prévu pour 2019.

Ces arbres en sursis

Sur l'ensemble des quais, « 19 arbres seront conservés, 14 arbres seront abattus - dont 12 sur le quai nord - et 15 arbres seront plantés ». C'est le bilan « à l'équilibre » annoncé.

assez bie.

La Savine

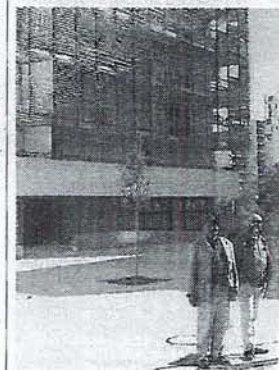
L'association de locataires Espoir Savine interpelle le bailleur sur des problèmes de logement et d'aménagement.

Des rencontres pour les mises au point sont prévues par la Logirem.

MARSEILLE

Du haut de sa colline, force est de constater que depuis 2009 que la convention Anru a été signée, la cité marseillaise a changé de mine. Les anciennes tours grisâtres qui portent encore les stigmates d'un incendie côtoient les nouveaux immeubles aux murs blancs, aux fenêtres colorées et aux balcons protégés de fines barres façon bois. Le contraste donne une idée d'où on part et à quoi on arrive... mais avec une sacrée dose de patience. Car après les lourds travaux de désamiantage, la démolition de certains bâtiments, le temps est arrivé pour les derniers relogements, où tout ne va pas comme sur des roulettes.

« Sur les 1000 prévus au départ concernant la Petite Savine, La Savine et la déhabitation, il reste 319 ménages à traiter. Et fin novembre, nous livrons 65 appartements » fait le point la Logirem, bailleur social de la cité. Mais pour ceux qui attendent encore, la situation semble interminable, intenable. Alors quand deux incendies consécutifs se déclarent dimanche 15 octobre, Mohamed Coudourol, locataire du bâtiment G2 craque : « Un scooter a été incendié dans le hall. Il n'y a pas d'autres sorties, les pompiers ont éteint le feu, mais un peu plus tard c'est un matelas qui brûlait. On est encore six familles ici. Et on aurait dû être relogé en juillet. Je ne me sens plus en sécurité ». A la Logirem on explique : « le locataire a demandé



L'association Espoir Savine demande de prestations. PHOTO: M.G.

des gr
dans l
bié. C
début

Des p
aure
La

cipal
tion,
geme
sablé
mètre
siden
le loc
ment

Pour
n'est
teurs
il fat
trois
gia.
cleur
Mes,
net o
cesse
vice
encr
tata
prêt
rate
ne f
blés

rest
par
déli
nou
aut
téd
qu
tion
et q
CA
fai

pai
cal
poi
tas
ris
« t
cet
à l
Mu

N° 176

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

LA CIOTAT

Port-vieux : la concertation est ouverte

NOVEMBRE 2017



illustration non contractuelle

COUP DE JEUNE POUR LE PORT-VIEUX

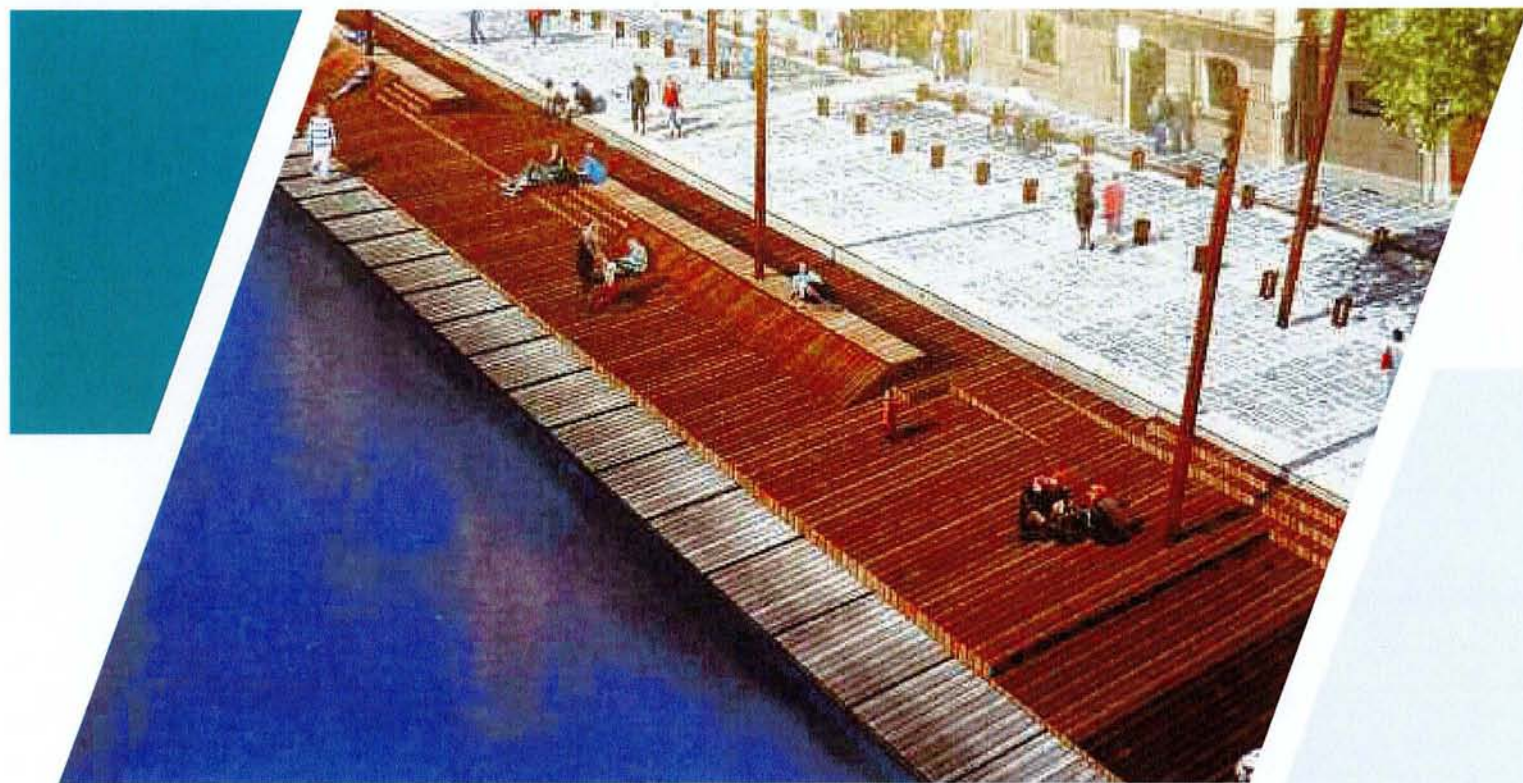


illustration non contractuelle

"C'est, selon les mots du maire Patrick Boré, l'objectif de ce grand projet voté en Conseil municipal le 25 septembre dernier, portant lancement de la concertation préalable pour la requalification de la promenade du Port-vieux". Une concertation étroitement menée avec la population selon un calendrier précis. Celle-ci s'est d'ailleurs ouverte le 25 octobre dernier avec la tenue d'une réunion publique à la salle Paul-Éluard, suivie de quatre semaines d'exposition du projet au public dans les locaux de la Ville : des panneaux informatifs aux Ateliers du Vieux La Ciotat ainsi qu'en mairie, où se trouve également un registre pour recueillir l'avis du public.



Sur ce site inscrit, il n'est bien sûr pas question de faire n'importe quoi : " Nous travaillons en lien étroit avec l'architecte des bâtiments de France", souligne Alexandre Doriol, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme.

L'idée-force du projet présenté aux Ciotadens est de libérer le Port-vieux de la voiture pour laisser la place aux piétons.

En effet, une voie de déambulation ouverte aux piétons et mise aux normes «personnes à mobilité réduite (PMR)» positionnée du côté des commerces, entre le quai François-Mitterrand et le musée ciotaden permettra de promener en toute quiétude.

La proposition faite par le cabinet d'architectes inclut également des bancs le long du parcours pour permettre aux habitants et aux visiteurs de profiter pleinement du site, ainsi que des gradins devant l'église de Notre-Dame de l'Assomption, pour s'asseoir, regarder la mer ou assister à des spectacles en plein air, tout en conservant l'escalier.

Car l'idée est bien aussi de valoriser ce patrimoine et renforcer l'attractivité du port : pour garantir l'homogénéité des espaces, un revêtement unique en pavés calcaires est conseillé, sauf sur certaines portions où les pavés anciens mis à jour sous l'enrobé seront conservés. Devant le musée, le glacis, qui était à l'origine une zone de carénage, conservera ses spécificités avec un platelage en bois sur cette dalle en pente. Les containers poubelles seront enterrés pour ne pas défigurer l'ensemble, et les embarcadères pour les

navettes maritimes seront réhabilités.

Côté circulation, cette étude préconise une zone 30 km/h en sens unique à l'instar de ce qui se pratique actuellement dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eau, puisqu'à terme il est recommandé de circuler uniquement dans le sens mairie-musée, pour laisser la place aux modes de déplacement doux et garantir la sécurité de tous. Sur l'itinéraire de substitution, le jalonnement sera renforcé et des navettes seront mises en place. La station de taxis sera quant à elle déplacée vers la rue Bouronne et des bornes amovibles optimiseront le stationnement. À noter que des bornes sont également prévues pour les vélos.

La sécurité, c'est également l'éclairage et la vidéo-protection, qui seront mutualisés sur une nouvelle gamme de candélabres en acier corten, pour durer dans le temps. Car ce projet, pour lequel les travaux devraient démarrer en septembre 2018 (appel d'offres en mars) pour une livraison avant l'été 2019, s'inscrit dans la durée.

A.R.



La flore du port

Le diagnostic phytosanitaire montre que sur les 33 arbres existants, 14 devront être abattus pour cause de maladie. 19 seront donc conservés. Toute une série de plantations succédera bien sûr, cette fois, avec une plus grande variété d'essences pour diminuer les risques de maladies, plutôt avec un feuillage caduc et fin qui apporte de l'ombre tout en laissant passer la lumière et ne cache pas la vue sur les bateaux ! Des nouvelles essences seront notamment plantées sur le cheminement.

illustration non contractuelle



Le chiffre

10 millions d'euros
sont consacrés à l'ensemble de ce projet.
Un des dossiers phares de la Métropole.

Une charte pour les terrasses

Cette requalification du Port-vieux oblige à repenser l'ensemble des terrasses sur son parcours. Les commerçants sont accompagnés dans leurs démarches et reçus lors de rendez-vous organisés individuellement au sein des Ateliers du Vieux La Ciotat depuis le 30 octobre et le 2, 14 et 20 novembre prochains.

Par ailleurs «l'architecte des bâtiments de France nous a demandé une harmonisation dans les structures», souligne Gavino Briskas, adjoint au maire délégué au Commerce.

Trois choix sont donc possible : terrasse fermée, terrasse ouverte ou avec une armature légère. Une charte des terrasses définira un cadre de qualité et réglementera l'aménagement : emprise, conception des velums, mobilier... pour maintenir la cohérence sur tout le parcours.



Une réunion de pré-concertation a eu lieu le 13 octobre dernier en mairie, en présence des commerçants et restaurateurs du Port-vieux afin de leur présenter, en avant-première, l'avancée du projet.

Une vieille histoire

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le Port-vieux porte bien son nom, puisque ce sont les marins grecs, aux alentours de - 600 avant Jésus-Christ, qui en ont fait un comptoir, comme à Marseille ou Agde. Des fouilles archéologiques en 2005 avaient d'ailleurs mis au jour des vestiges de l'Antiquité, dans cet abri au fond du golfe, protégé par le relief. Jusqu'au 16e siècle, les aménagements sont rudimentaires : pas de digue ni quai. L'évolution viendra avec l'essor du commerce des grains : le fort Bérourard est érigé en 1551. Au 18e siècle, des quais sont aménagés, occupés aujourd'hui à 45% par la voiture. Une proportion qui devrait tomber à 25% avec ce projet.

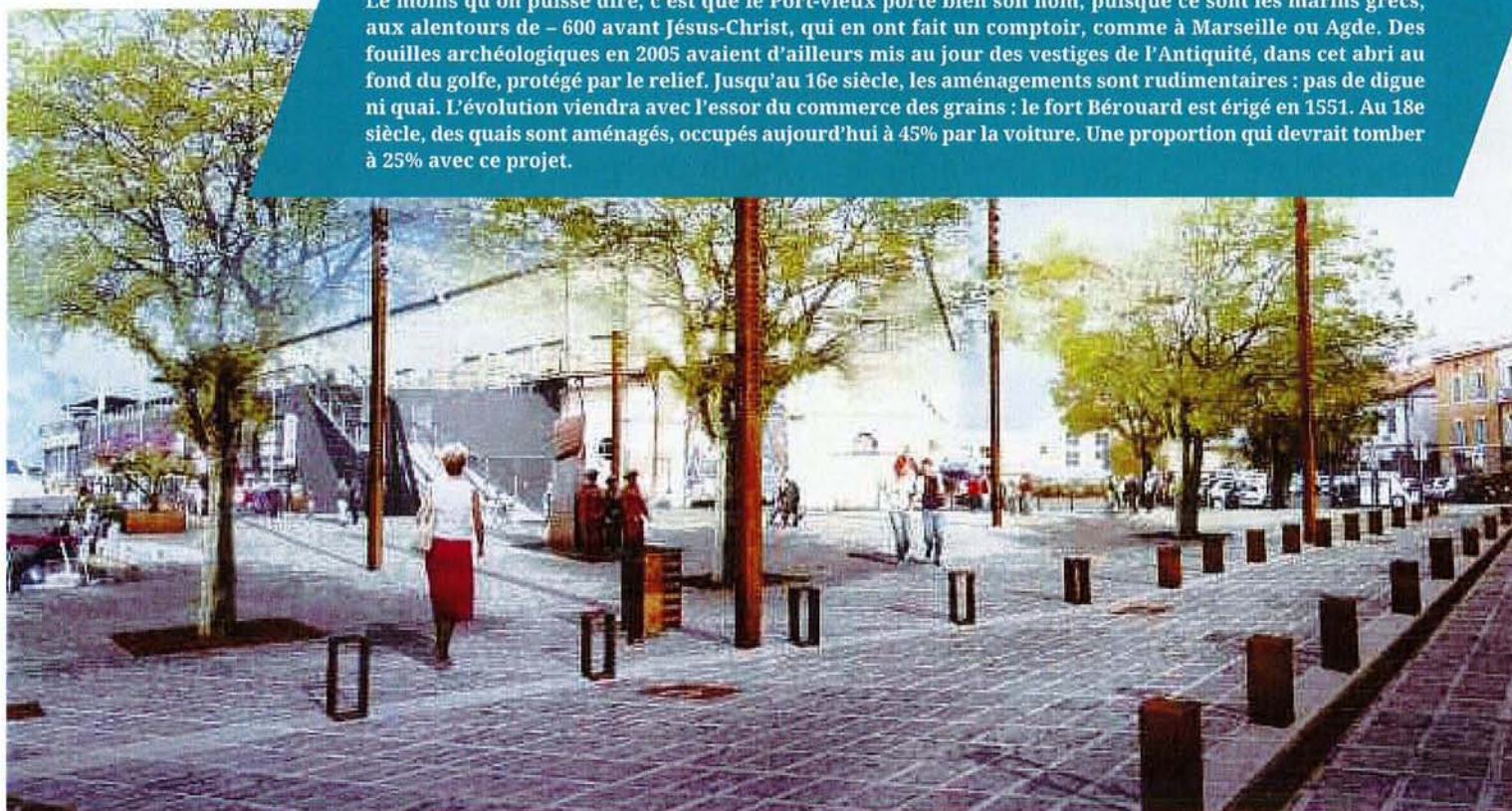
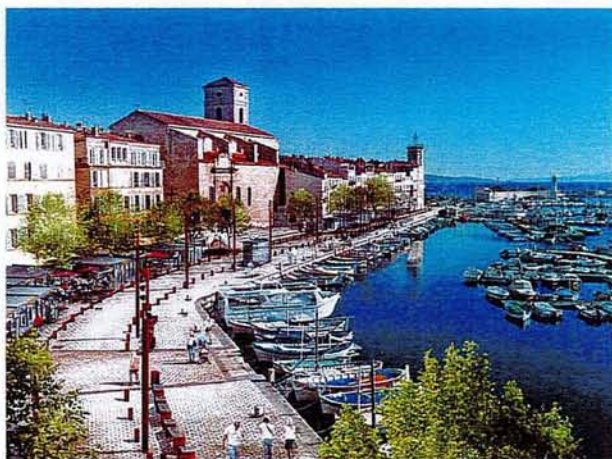


illustration non contractuelle

Annexe 3 : Documents (plaquette et panneaux) mis à la disposition du public



MODALITÉS DE LA CONCERTATION

En application de la délibération n° VOI 002 2409/17 CM adoptée lors de sa séance du 13 juillet 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise une concertation préalable sur la requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat.

A cette occasion, une exposition permanente de présentation de l'opération se déroulera du 25 octobre 2017 au 24 novembre inclus, dans les locaux de l'Hôtel de Ville (rond-point des Messageries Maritimes – 13600 La Ciotat) du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.

Une réunion de lancement de la concertation publique est également organisée le mercredi 25 octobre 2017 à 10h30, à la salle des fêtes Paul Eluard – avenue Jules Ferry – 13600 La Ciotat.

Un registre sera mis à la disposition du public sur le lieu d'exposition, dans lequel chacun pourra formuler ses observations.

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

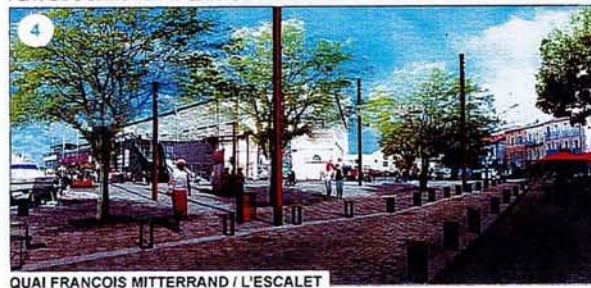
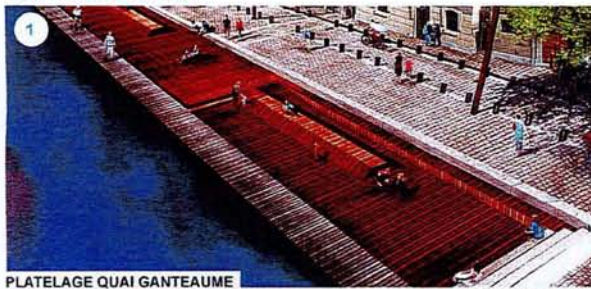


OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

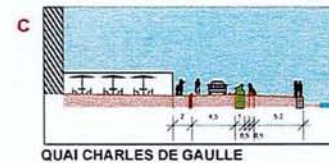
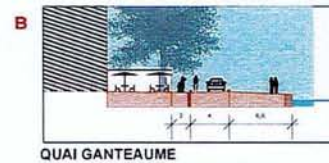
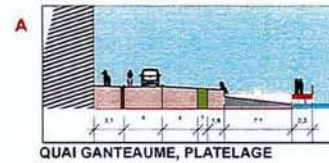
La concertation préalable conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme a pour objectif de présenter au public le projet de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de recueillir les avis des usagers, des riverains et de toutes personnes concernées.

PRÉSENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VEUX DE LA CIOTAT

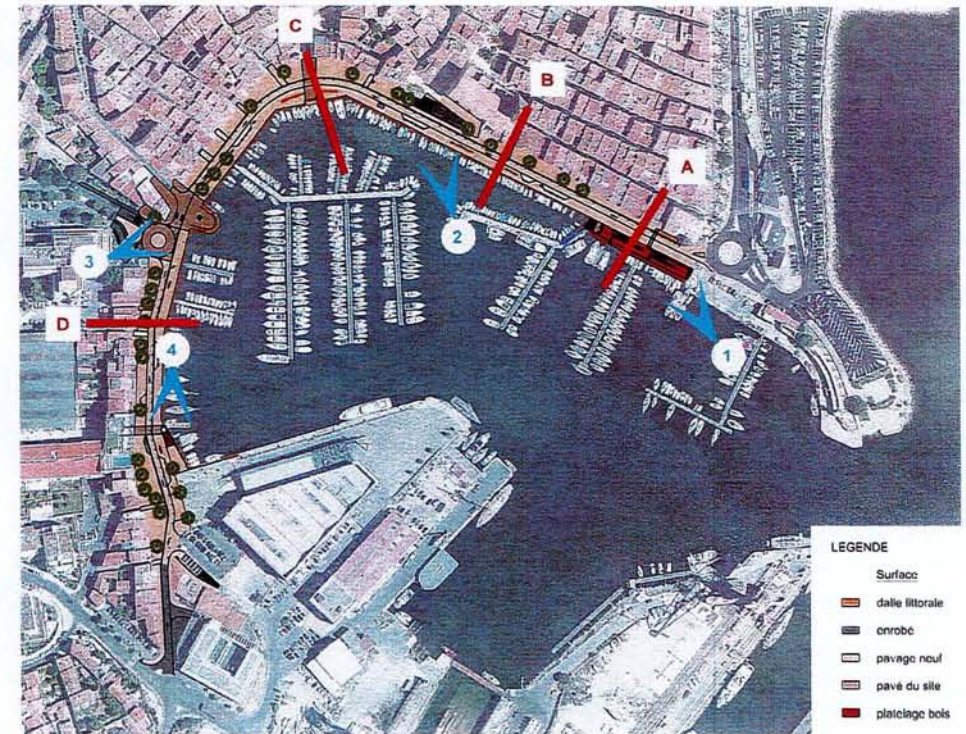
PHOTOMONTAGES



COUPES DE PRINCIPLE



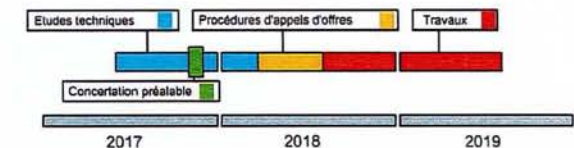
PLAN GÉNÉRAL DES AMÉNAGEMENTS



Le projet de requalification du Port-Vieux maintient et affirme la relation visuelle entre les éléments forts et patrimoniaux : les quais du port, la vieille ville, les chantiers navals, les falaises du Bec de l'Aigle. Le projet libère au maximum les espaces pour les piétons et réorganise les usages. Le mobilier est spécifique à ce projet dans une volonté de sobriété et de discrétion. Le végétal reste présent, renouvelé ou repositionné dans le souci du développement durable, tout en laissant la perception largement ouverte vers le plan d'eau.

- 1 - Au niveau du glacis, une nouvelle place de repos et de contemplation s'installe au-dessus de l'eau, sur platelage.
- 2 - L'escalier de l'église devient gradins et offre des assises pour profiter d'une vue surélevée sur le port.
- 3 - La place du baromètre est rendue plus visible offrant un point d'appel vers la mer.
- 4 - Le quai François Mitterrand est rationalisé et s'inspire du vocabulaire industriel.

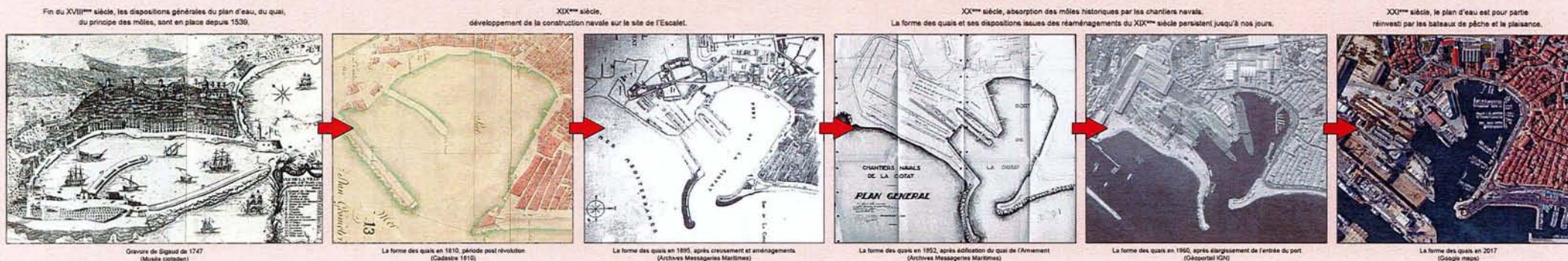
CALENDRIER



REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

ANALYSE HISTORIQUE ET MORPHOLOGIQUE

ÉVOLUTION DE LA MORPHOLOGIE DU PORT VIEUX DU XVIII^{ème} SIÈCLE À NOS JOURS



TRADUCTION DE L'ANALYSE HISTORIQUE DANS LES INTENTIONS DE PROJET



REPÉRAGE DES ÉLÉMENTS À VALEUR PATRIMONIALE QUI SERONT CONSERVÉS DANS LE PROJET



REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

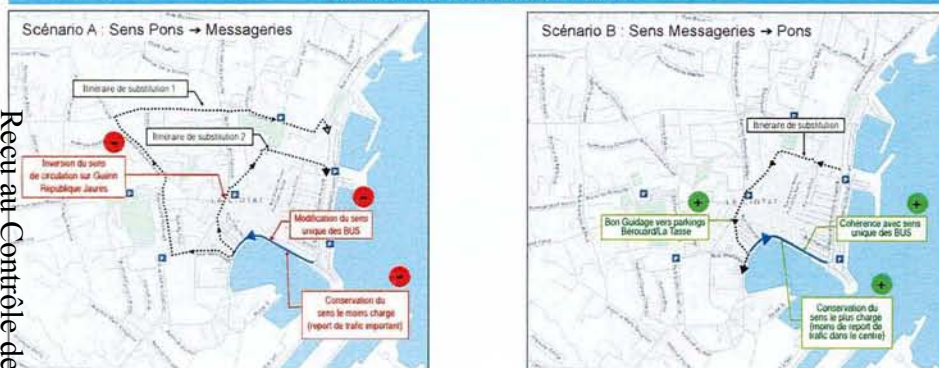
LES ENJEUX

- Amélioration du cadre de vie, dynamisation du secteur (commerces, restaurations).
- Aménagement d'un espace convivial, accessible, agréable et adapté à la promenade piétonne.
- Redistribution de l'espace côté quai pour offrir plus de confort et de sécurité à tous les usagers.

ANALYSE CIRCULATOIRE

AUJOURD'HUI	DEMAIN
• 2 voies de circulation • Des trottoirs étroits et encombrés • 45% de l'espace urbain occupé par la voiture sur les quais • Pas d'itinéraire • Patrimoine peu valorisé	• 1 voie de circulation • Des cheminements piétons accessibles et confortables • 25% de l'espace urbain conservé pour la voiture sur les quais • Trafic apaisé dans une zone 30 avec circulation cycliste intégrée • Conservation des usages et mise en valeur du site patrimonial

QUELS SENS DE CIRCULATION RETENIR?



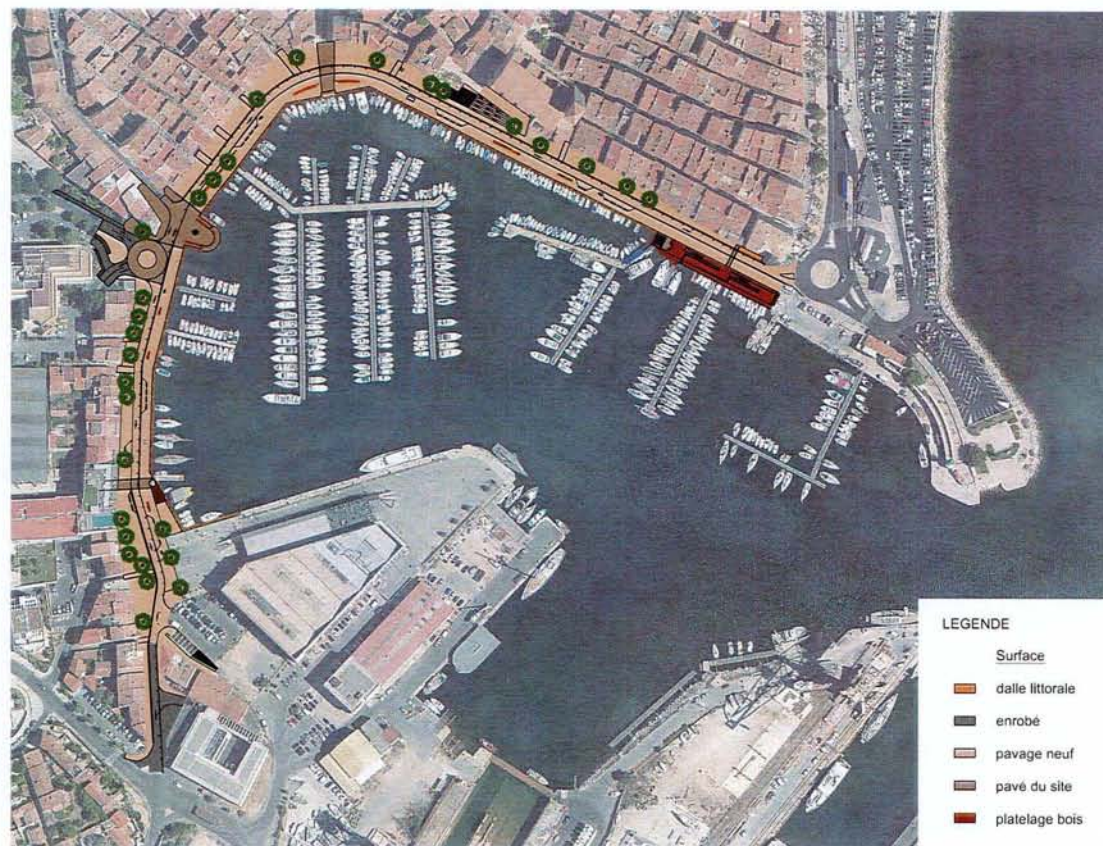
Reçu au Contrôle de légalité le 13 mars 2018

Critères	Scénario A (Pons → Messagerie)	Scénario B (Messagerie → Pons)
01. Circulation véhicules		
Modifications de la trame de circulation	🔴	🟢
Desserte du Centre-Ville et des parkings	🔴	🟢
02. Autres usagers		
Itinéraire bus	🔴	🟢
Mode doux	🟢	🟢

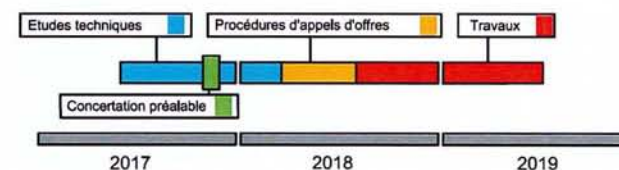
Le scénario B permet de conserver l'organisation actuelle de la desserte du centre-ville

LE SENS DE CIRCULATION RETENU EST CELUI DU SCÉNARIO B

PLAN MASSE



CALENDRIER



REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE ET DES QUAIS



1 PLATELAGE QUAI GANTEAUME

«Je n'aime pas la circulation»
«Il n'y a pas assez de place
pour les piétons» «J'aime le musée» *



2 GRADINS DEVANT L'EGLISE
NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

«J'aime la balade et le marché
sans circulation du dimanche» *



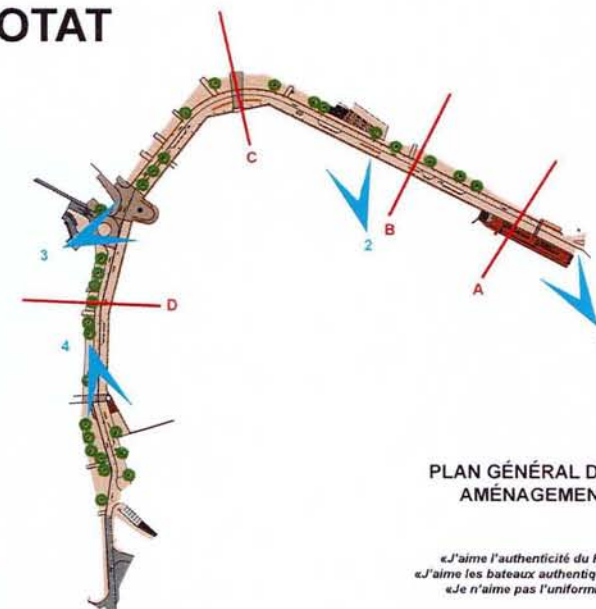
3 PLACE DU BAROMÈTRE

«J'aime la placette du baromètre»
«il faudrait rajouter des bancs» *



4 QUAI FRANÇOIS MITTERRAND
L'ESCALET

«J'aime la promenade et les commerces»
«Je n'aime pas l'insécurité et le stationnement sur le port»
«Je n'aime pas le rond-point minéral et les jardinières» *



PLAN GÉNÉRAL DES
AMÉNAGEMENTS

«J'aime l'authenticité du Port»
«J'aime les bateaux authentiques»
«Je n'aime pas l'uniformité» *

Le projet de requalification du Port-Vieux maintient et affirme la relation visuelle entre les éléments forts et patrimoniaux : les quais du port, la vieille ville, les chantiers navals, les falaises du Bec de l'Aigle.

Le projet libère un maximum d'espace pour les piétons et réorganise les usages. Le mobilier est spécifique à ce projet dans une volonté de sobriété et de discrétion. Le végétal reste présent, renouvelé ou repositionné dans le souci du développement durable, tout en laissant la perception largement ouverte vers le plan d'eau.

- 1 - Au niveau du glacis, une nouvelle place de repos et de contemplation s'installe au-dessus de l'eau, sur platelage bois.
- 2 - L'escalier de l'église devient gradins et offre des assises pour profiter d'une vue surélevée sur le port.
- 3 - La place du baromètre est rendue plus visible offrant un point d'appel vers la mer.
- 4 - Le quai François Mitterrand est rationalisé et s'inspire du vocabulaire industriel.

* Avis recueillis lors de la consultation grand public aux ateliers du Vieux La Ciotat

Annexe 4 : Compte rendu de la réunion publique de lancement

REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT VIEUX LA CIOTAT

25 Octobre 2016

REUNION DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE



STRUCTURE	Représentant	Fonction	Téléphone	email
Métropole	PONS Henri	Vice-Président de la Métropole		
	SOULLIER Christophe	Chef du Service des Etudes Opérationnelles	04 91 99 71 20	christophe.soullier@ampmetropole.fr
	DEBONO Anne-Cécile	Directrice de la Coordination		anne-cecile.debono@ampmetropole.fr
	SERVIERE Sandra	Chef de projets - Service Aménagement	04 95 09 55 37	sandra.serviere@ampmetropole.fr
Ville de La Ciotat	Patrick BORE	Maire		
	DORIOLE Alexandre	Adjoint au maire		a.doriol@mairie-laciotat.fr
	BRISCAS Gavino	Adjoint au maire		a.brisca@mairie-laciotat.fr
	VINCENSINI Philippe	DGS	06 71 79 44 45	p.vincensini@mairie-laciotat.fr
	LUZET Stéphane	DGST		s.luzet@mairie-laciotat.fr
	FOURNIAL Sylvie	Ateliers du Vieux la Ciotat		
SEMIDEP	BELDA Julien	Juriste		j.belda@semidep.com
	MUKAM Rubin	Chargé d'opérations	06 37 67 11 50	r.mukam@semidep.com
INGEROP Conseil et Ingénierie	COIFFET Romain	Directeur Projet MOE	06 46 04 28 06	romain.coiffet@ingerop.com

Monsieur le Maire accueille les participants à cette réunion de lancement de la concertation préalable portant sur le projet de requalification de la promenade du Port-Vieux. Il rappelle que cette opération s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés sur le boulevard Anatole France. Elle représente un financement important pour la Métropole. Ce projet a déjà fait l'objet de réunions techniques avec les restaurateurs, ainsi qu'avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui doit émettre un avis conforme dans le cadre du permis d'aménager à déposer au titre du site inscrit.

M. Coiffet représentant le groupement de maîtrise d'œuvre, présente ensuite le projet (voir présentation en annexe).

QUESTIONS

1/ Au niveau de l'environnement, comment seront gérés les déchets ménagers ? Y aura-t-il des conteneurs enterrés ?

Les études sont en cours sur ce thème. L'implantation de quelques containers enterrés autour des quais est envisagée et doit être appréciée en fonction des contraintes du sous-sol (réseaux et présence d'eau).

2/ Comment vont être gérés les accès aux immeubles ?

Le projet prévoit le respect des Autorisations d'Occupations Temporaires originelles (AOT). Il y aura une accessibilité totale et permanente à chaque entrée d'immeuble. Des clous seront posés au sol pour matérialiser les limites d'emprises de chaque AOT.

3/ Comment se passeront les déménagements ?

Des aires de livraison seront réaménagées autour des quais. Elles permettront le stationnement d'un véhicule de déménagement sous réserve de l'obtention au préalable d'un arrêté de la Police Municipale.

4/ Les emmarchements et gradins créés devant l'église ne constituent-ils pas un obstacle à l'accès au centre-ville ?

Les marches de l'église constituent un point remarquable signalé par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), qu'il convient de mettre en valeur. Le maire se félicite de l'aménagement proposé. La largeur de la montée consulaire, qui sera conservée, est suffisante, pour relier le Port-Vieux aux ruelles du centre ancien.

5/ Qui finance les terrasses des restaurants ?

Les restaurateurs financeront leur nouvelle terrasse. Il est proposé de rallonger la durée des AOT, pour permettre l'amortissement du matériel.

6/ Est-il possible d'avoir des bancs avec des dossiers et de l'ombre pour l'été ?

Cette remarque pourra être inscrite dans le registre ouvert pour la concertation ; les gradins de aménagés au droit de l'église offriront déjà un dossier.

7/ Les impôts seront-ils augmenter ?

En 2001 l'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les taux communaux, qui varient entre 0,4% et 0,6%, sachant que c'est l'Etat qui fixe l'assiette. La commune souhaite poursuivre cet engagement.

8/ Depuis les travaux de la Société des Eaux de Marseille Métropole (SEMM), la circulation devient importante à partir de 6h du matin dans le centre ancien.

Dans le cas où la circulation sur le Port s'effectuerait en sens entrant (sens rond-point Pons vers le rond-point des messageries), les impacts sur le centre ancien seraient encore plus importants.

9/ Y-a-t-il une volonté politique de valorisation des façades, avec notamment des aides publiques pour les propriétaires?

Le Maire rappelle que les centre villes qui ont réussi sont ceux ayant encouragé le ravalement des façades. Le financement existe via l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Les riverains intéressés peuvent se rapprocher des ateliers du vieux la Ciotat, qui pourra renseigner sur les aides possibles.

10/ L'arrêt de bus situé sur la rue de la République en pleine voie est une aberration.

C'est une disposition en vigueur comme dans toutes les autres villes, visant à sécuriser les usagers des transports en commun. La Rue Galliéni va être réouverte, ce qui devrait améliorer la circulation.

11/ Y-a-t-il un projet de réaménagement concernant le bâtiment contenant le commerce « Utile », dans la rue Foch?

Cet immeuble est privé ; libre à son propriétaire de le réhabiliter. Les façades peuvent être prises en compte dans le financement OPAH. La rue Castel toute proche va être réhabilitée pour y accueillir de l'habitat.

12/ Des fontaines seront-elles posées sur la promenade ?

La commune souhaite la suppression des points d'eau, eu égard à la prolifération de moustiques.

13/ Les places de taxis seront-elles maintenues ? Des WC publics vont-ils être installés ?

Des sanitaires sont déjà présents sur les abords du port.

La promenade côté quais et côté port est aménagée dans l'objectif de supprimer les obstacles. L'abri-bus est conservé.

Concernant les taxis, ils seront déplacés en face la mairie devant la pharmacie. Ils ne seront plus sur le Port mais en resteront aux abords immédiats.

14/ La livraison du port industriel par les gros camions peut-elle être déplacée de la traversée du Port ?

Il faut réglementer les horaires de passage. Cela n'a pas encore été mis en place. Les convois exceptionnels relèvent quant à eux d'une gestion à part et ils doivent être pris en compte pour le bon fonctionnement du port.

15/ Le marché forain du dimanche matin sera-t-il maintenu ?

Pendant la phase travaux, il sera déplacé sur la place de la Tasse et l'Avenue Anatole France. Ensuite, le marché réintégrera le Port-Vieux.

16/ Les aménagements des terrasses seront-ils mis en œuvre dans le délai des travaux ?

Une charte des terrasses et des enseignes sera rédigée. Les aménagements des restaurateurs devront être réalisés dans les délais.

17/ Le port va-t-il être dragué ?

Il s'agit d'une responsabilité du Conseil Départemental. La SEMIDEP va retirer les alluvions qui se sont déposés sous les exutoires des réseaux d'eau pluviale.

18/ En quoi consiste le réaménagement du plan d'eau ?

L'objectif du port industriel est de capter le marché des longues réparations des bateaux, pour pouvoir accueillir les gros yachts sur le site. Des aménagements sont en cours. Il reste 15 ha à réaménager ; des quais sont à refaire et d'autres à créer. Un ascenseur à bateaux sera réalisé, ainsi que de nouveaux emplacements permettant l'accueil des yachts de passage. Toutes les places de port seront conservées, même s'il y aura une réorganisation des pannes.

Ce port n'est pas un port de plaisance mais un port de pêche et de commerce.

Monsieur Pons est venu à la Ciotat pour soutenir ce projet important pour la Métropole. Il souhaite vivement que ce beau projet soit mené à son terme.

Monsieur le Maire conclut la réunion en rappelant qu'une des finalités du projet est de capter des visiteurs, qui auparavant ignoraient la ville. Ce projet va leur donner envie de pénétrer dans le cœur de ville et devraient amener des nouveaux flux à la Ciotat.

Il encourage les particuliers à formuler leurs observations sur le registre mis à disposition en mairie pendant un mois.



MAIRIE
MARSEILLE
PROVENCE



**Requalification de la promenade du Port-
Vieux de la Ciotat
Lancement de Concertation**



Ville & Mobilité

Agence de Paysage
Eric GIROUD, Paysagiste d.p.l.g.

envéo
L'Agence de l'Environnement et de l'Urbanisme

INGÉROP
Inventons demain

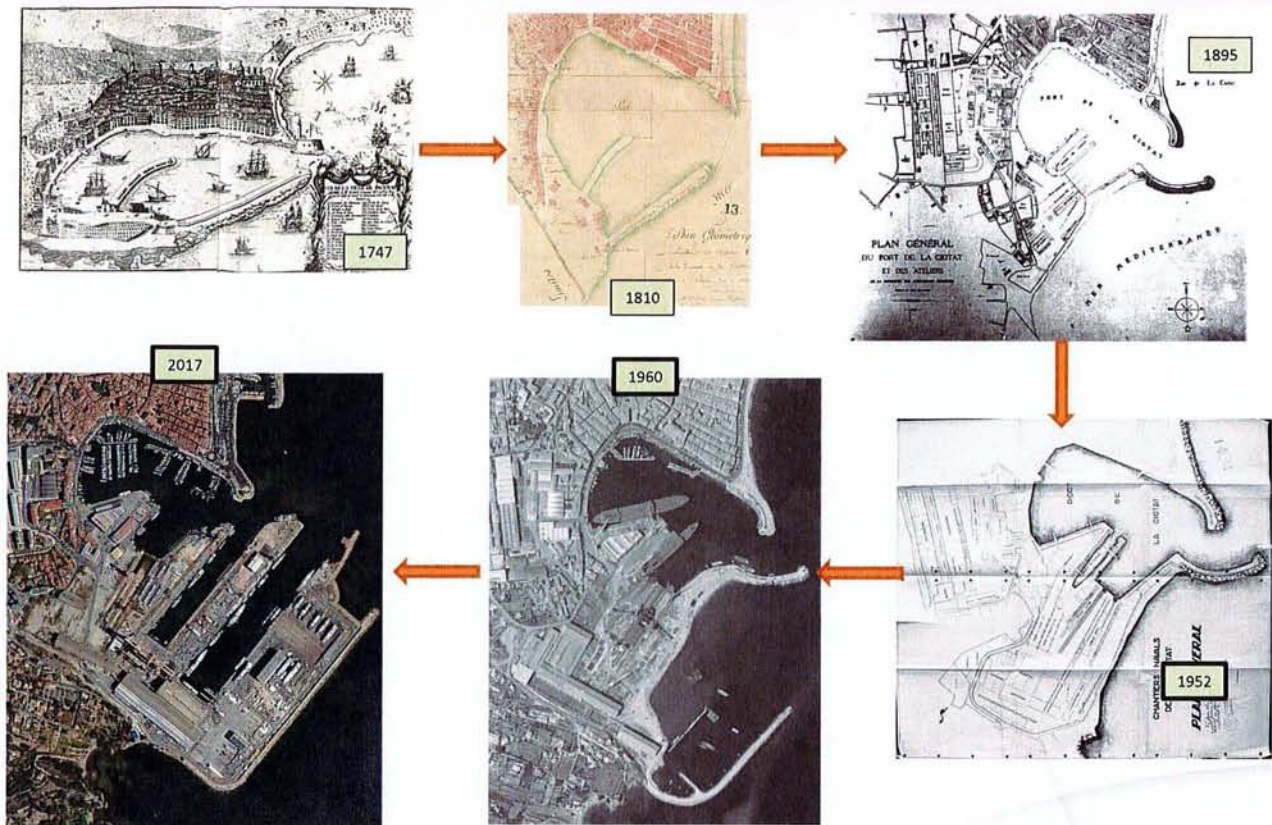
Sébastien LABASTIE
Architecte d.p.l.g.

AP

PRESENTATION DU 25/10/17

**LE CONTEXTE HISTORIQUE DU
PORT VIEUX DE LA CIOTAT**

EVOLUTION DE LA MORPHOLOGIE DU PORT



CARTOGRAPHIE D'UN SITE PATRIMONIAL D'EXCEPTION

Un environnement exceptionnel inscrit par Arrêté du 10 février 1944 avec quelques marqueurs forts que le projet veut remettre en valeur:

- Nouveaux emmarchements de l'église Notre Dame de l'Assomption
- Un revêtement en pierre noble et harmonieux
- Un espace piétons ample qui invite à la promenade
- Un port avec son caractère urbain et son caractère industriel



1930



1915



1895



1844 Emile Loubon

LES ENJEUX DE LA REQUALIFICATION

LES ENJEUX

- Amélioration du cadre de vie, dynamisation du port (commerces, restauration) en continuité avec le reste du littoral
- Aménagement d'un espace convivial, accessible et propice à la promenade
- Redistribution de l'espace côté quai pour offrir plus de confort et de sécurité à tous les usagers



AUJOURD'HUI

- 2 voies de circulation
- Des trottoirs étroits et encombrés
- 45% de l'espace urbain occupé par la voiture sur les quais
- Pas d'itinéraire cyclable
- Patrimoine peu valorisé

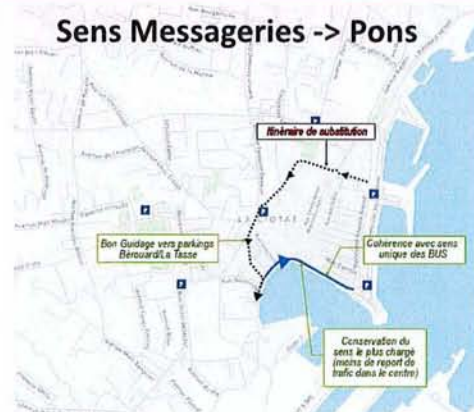
DEMAIN

- 1 voie de circulation
- Des cheminements piétons accessibles et confortables
- 25% de l'espace urbain conservé pour la voiture sur les quais
- Trafic apaisé dans une zone 30 avec circulation cycliste intégrée
- Conservation des usages et mise en valeur du site patrimonial

CHOIX DU SENS DE CIRCULATION



Ce sens de circulation apporte de nombreuses contraintes vis-à-vis des bus et crée un impact plus important sur la trame viaire du Centre Ville



Ce sens de circulation permet de conserver le sens de circulation actuel des bus et permet un meilleur accès aux parkings Bérrouard et la Tasse.

Critères	Conservation Sens Pons → Messageries)	(Conservation Sens Messageries → Pons)
1. Circulation véhicules		
Modification de la trame de circulation	👎	👍
Desserte du centre-ville et des parkings	👎	👍
1. Autres usagers		
Itinéraire bus	👎	👍
Modes doux	👍	👍

Le sens Messageries vers Pons est le plus pertinent de manière générale

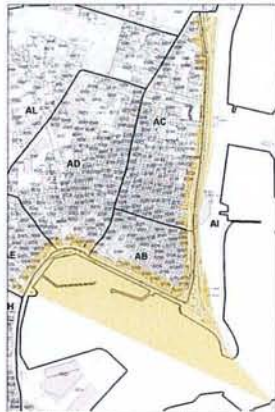
PRESENTATION DU 25/10/17

PRESENTATION DE L'AVP

PRESENTATION

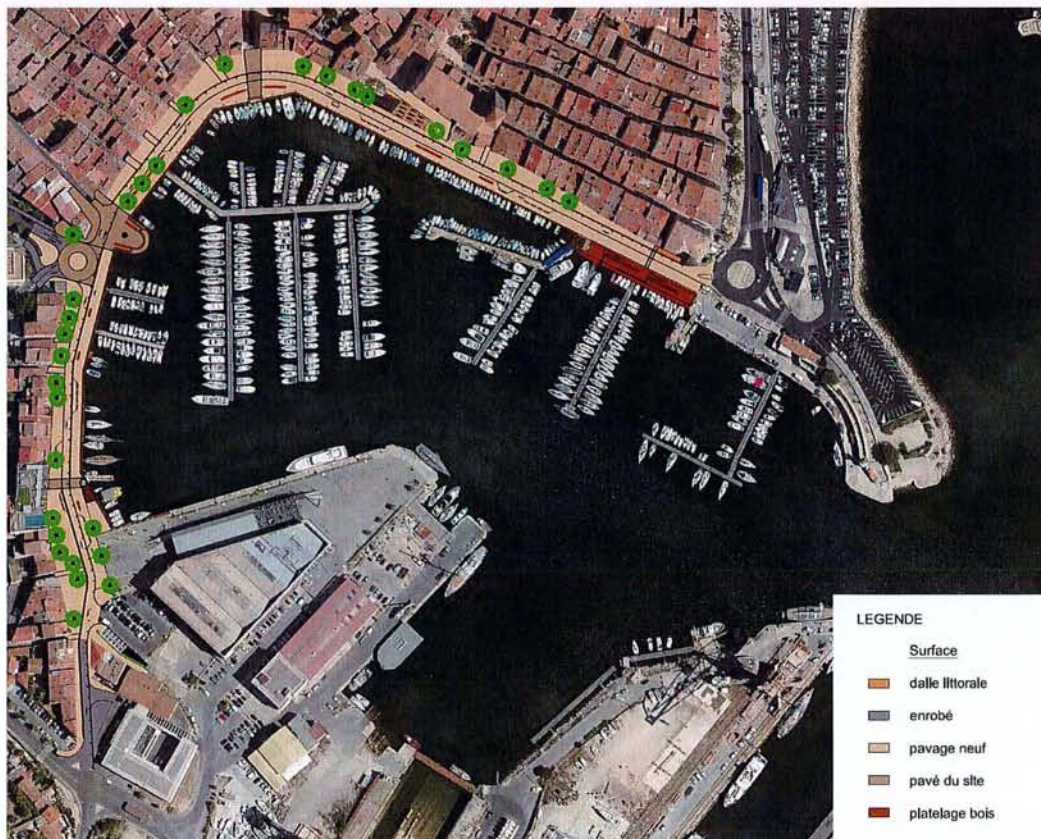
Contraintes du projet:

- Le port vieux de la Ciotat est un site inscrit puisqu'il « *constitue le cœur de la cité, et qu'il compose un paysage identitaire original, exceptionnel par le maintien de caractères architecturaux et urbains d'époque classique qui doivent être pérennisés* ».
- Le permis d'aménager est donc sujet à approbation de la commission des sites après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

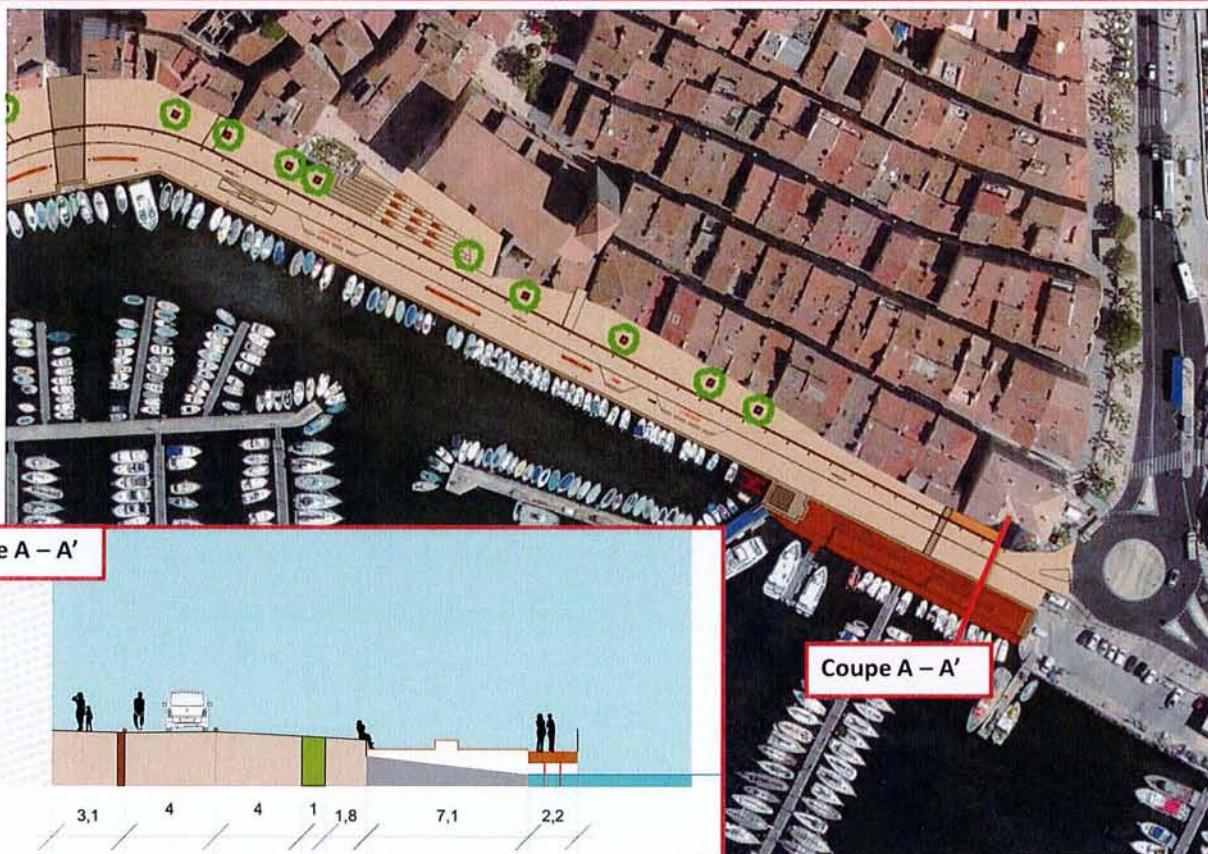


- En terme environnemental, l'article L 350-3 du code de l'environnement protège les arbres d'alignement, qui sont de plus signalés dans le site inscrit. Leur suppression doit être compensée.
- Le programme de l'opération prévoit de générer une promenade continue (de 6m) le long des quais.

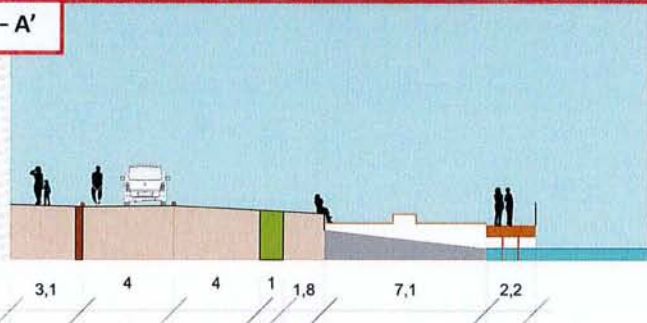
PRESENTATION



PRESENTATION

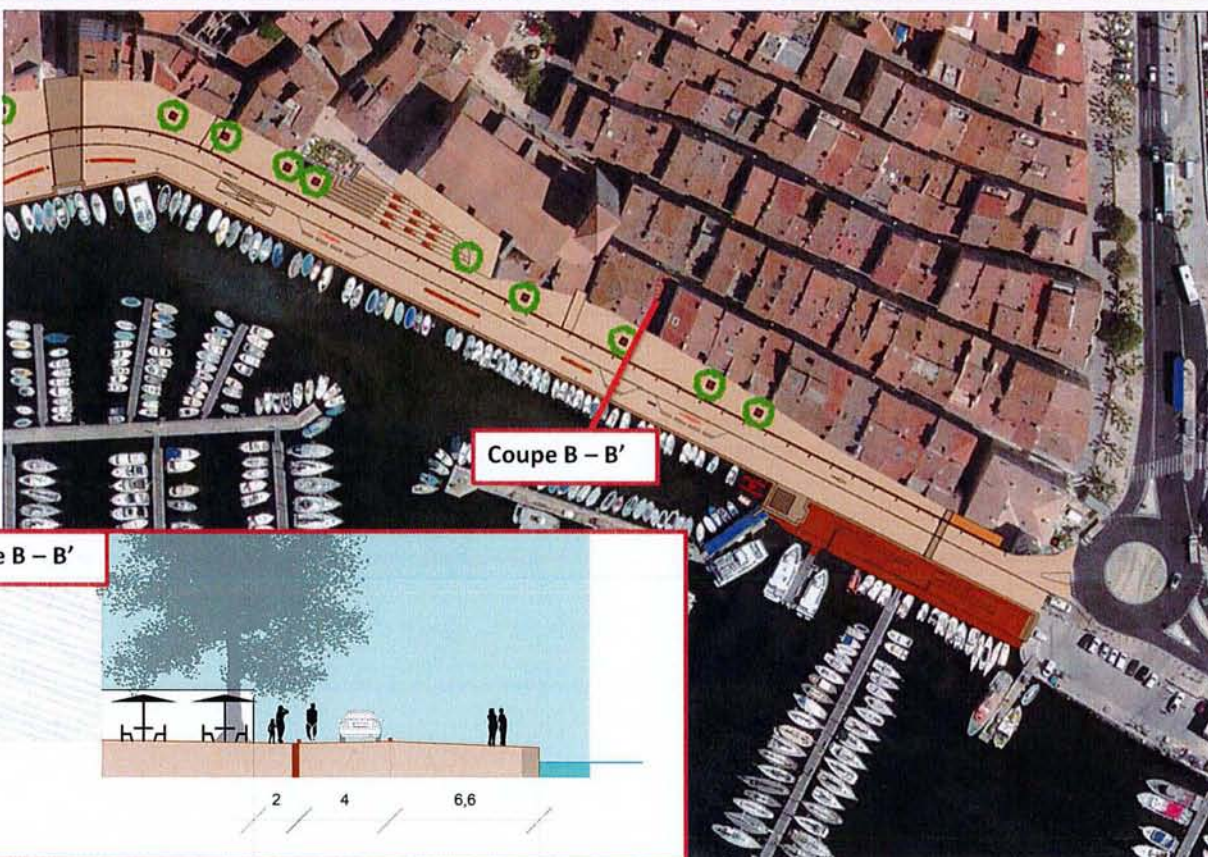


Coupe A – A'



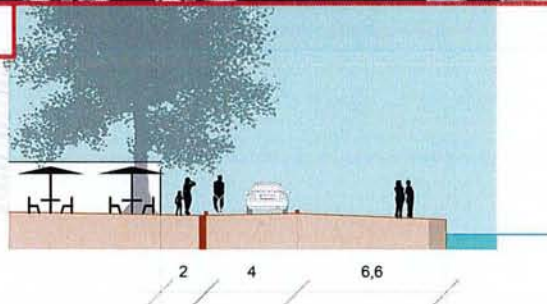
Coupe A – A'

PRESENTATION

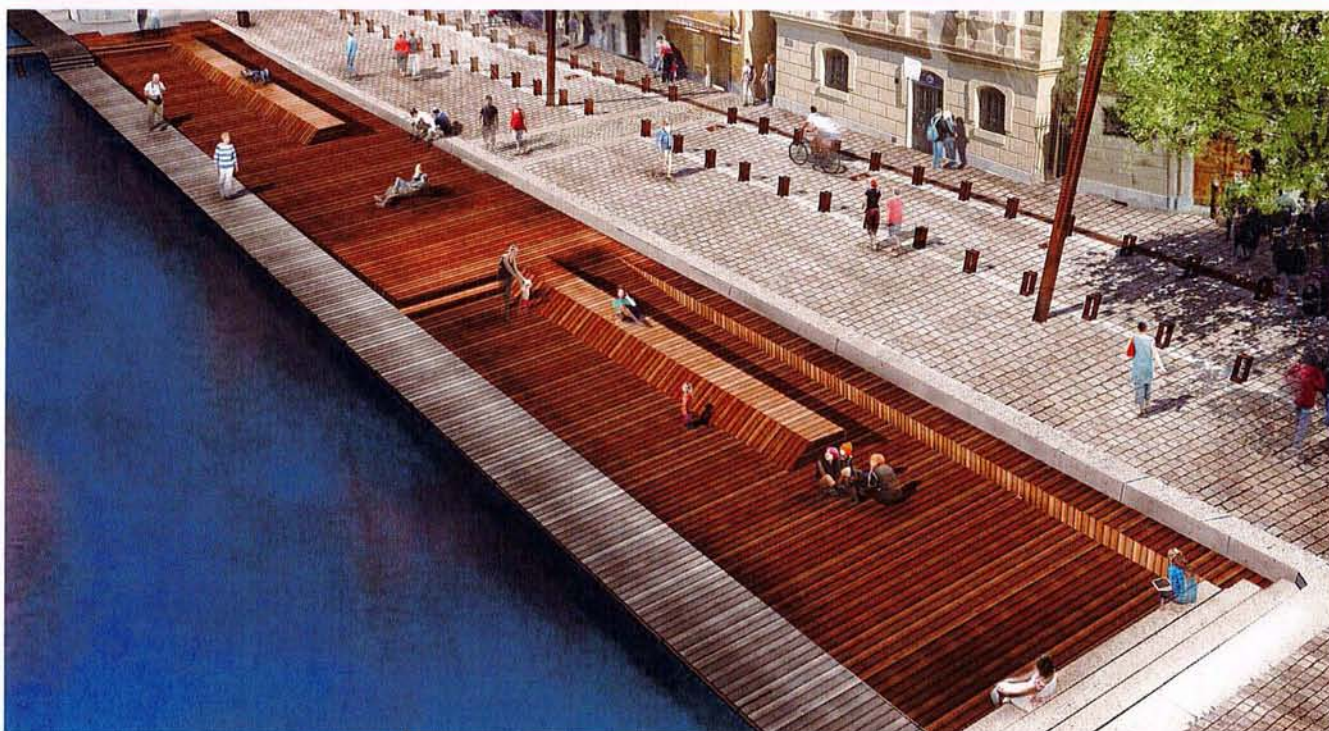


Coupe B – B'

Coupe B – B'



INSERTION



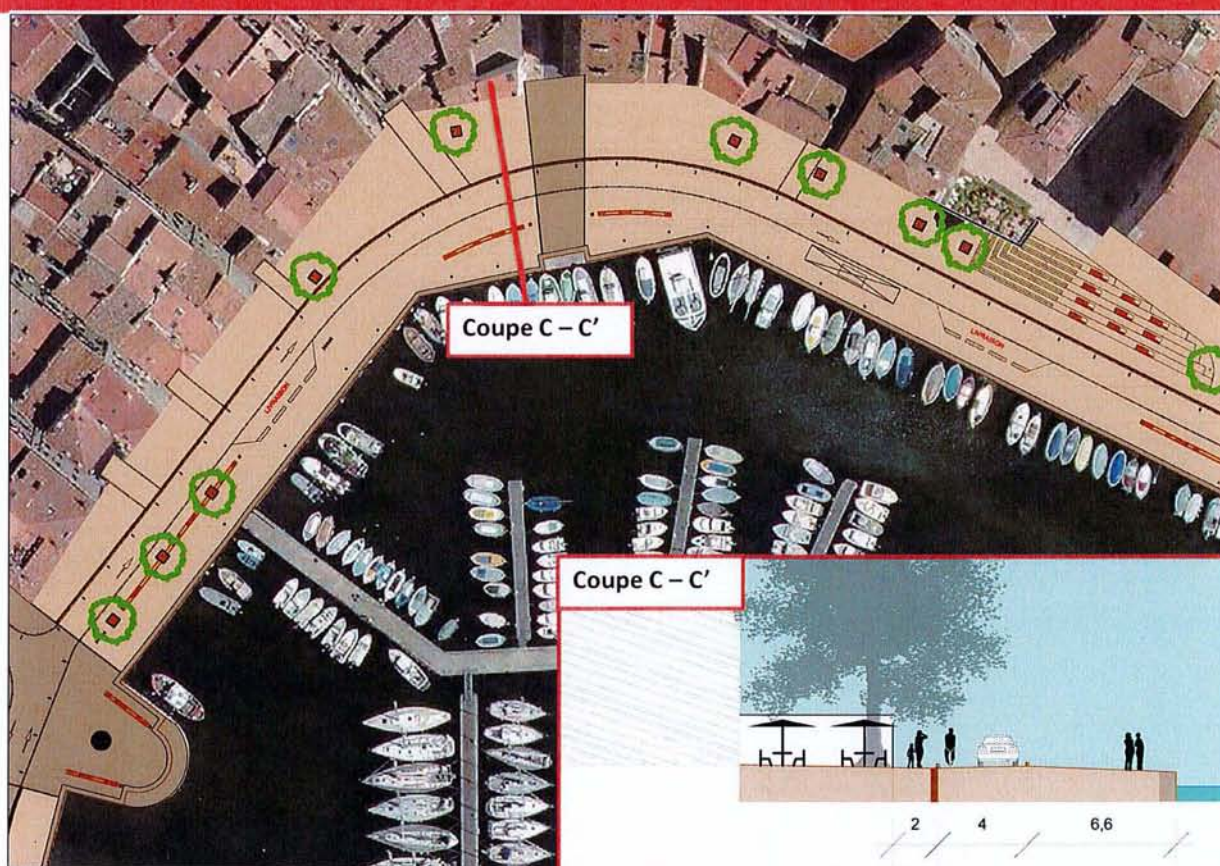
PERSPECTIVES D'INSERTION GLACIS

INSERTION

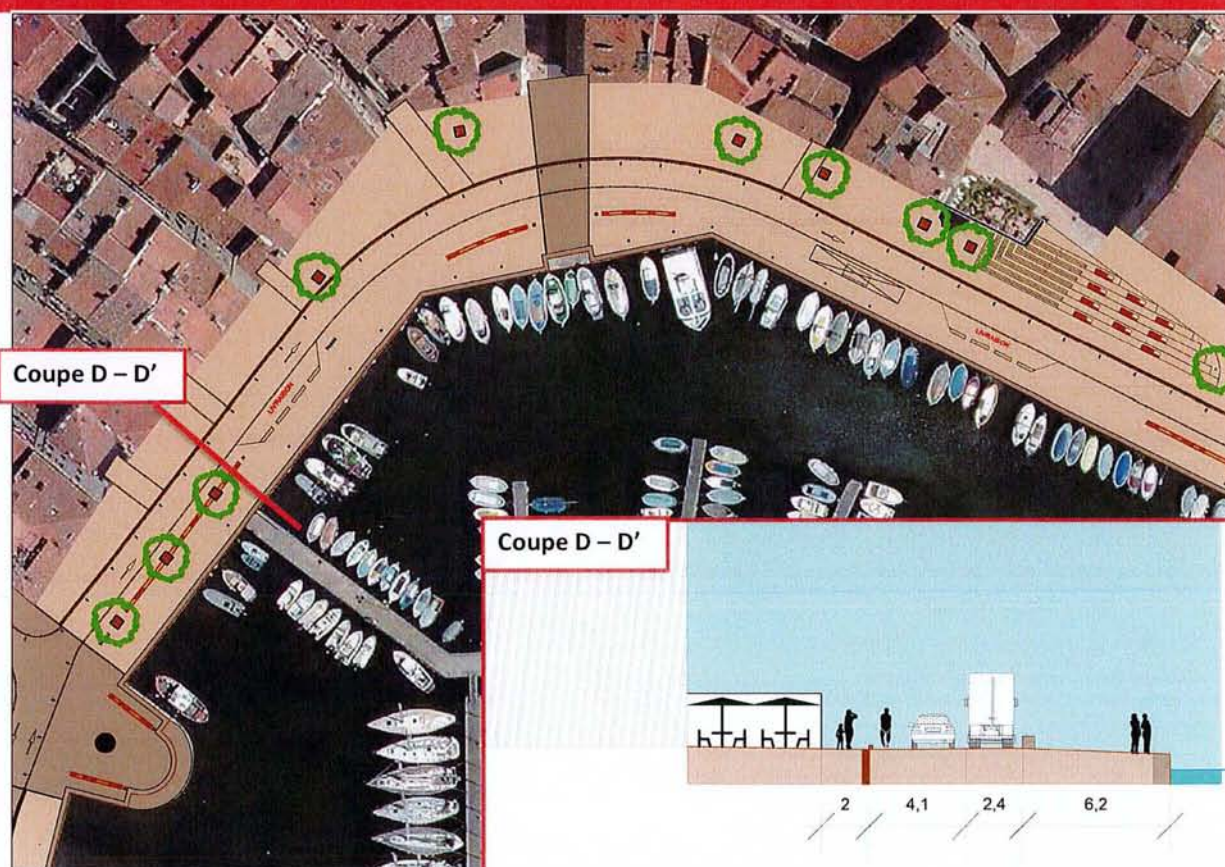


PERSPECTIVES D'INSERTION GRADIN

PRESENTATION



PRESENTATION



INSERTION



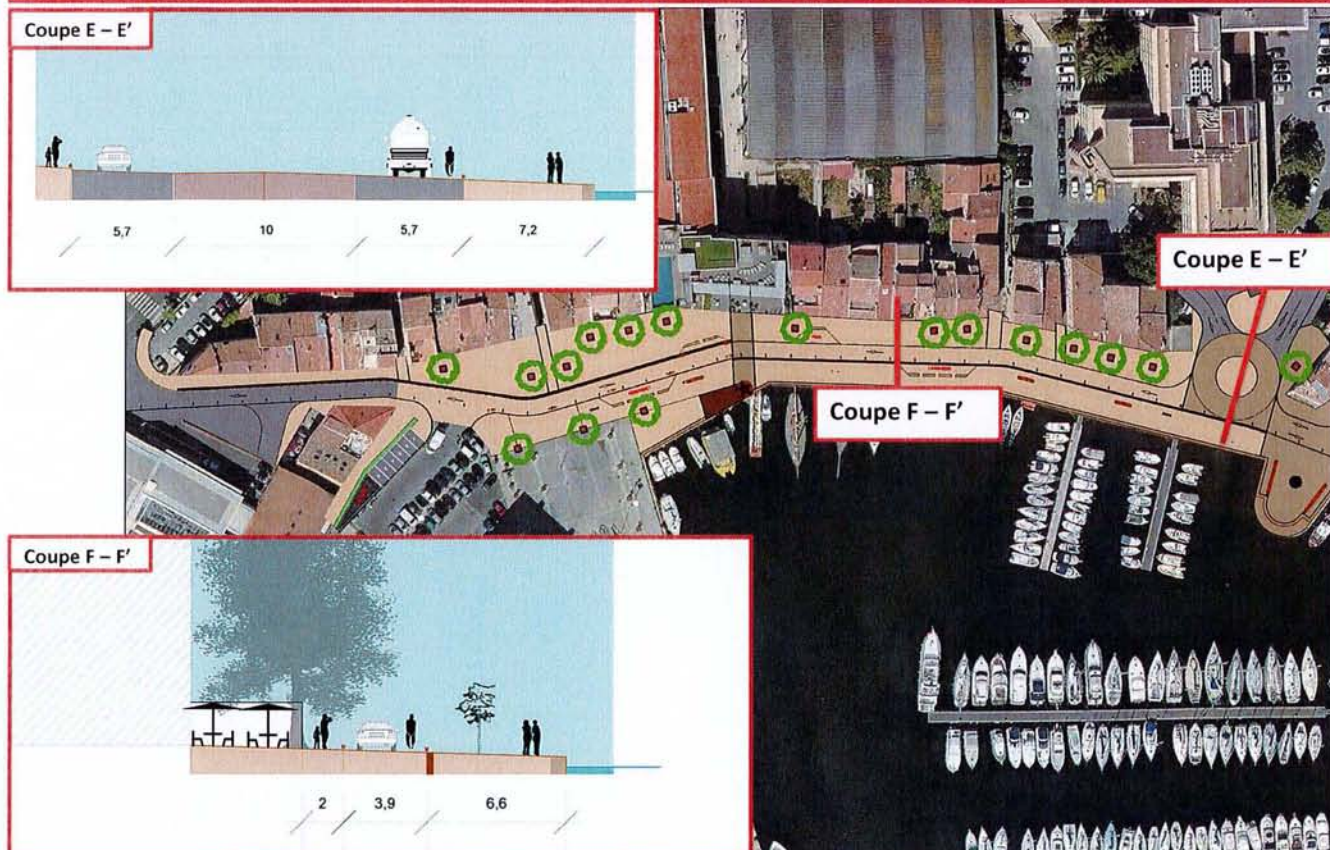
PERSPECTIVES D'INSERTION QUAI GANTEAUME

INSERTION



PERSPECTIVES D'INSERTION BAROMETRE

PRESENTATION



INSERTION



PERSPECTIVES D'INSERTION QUAI MITTERRAND

MOBILIER

PLANCHE MOBILIER

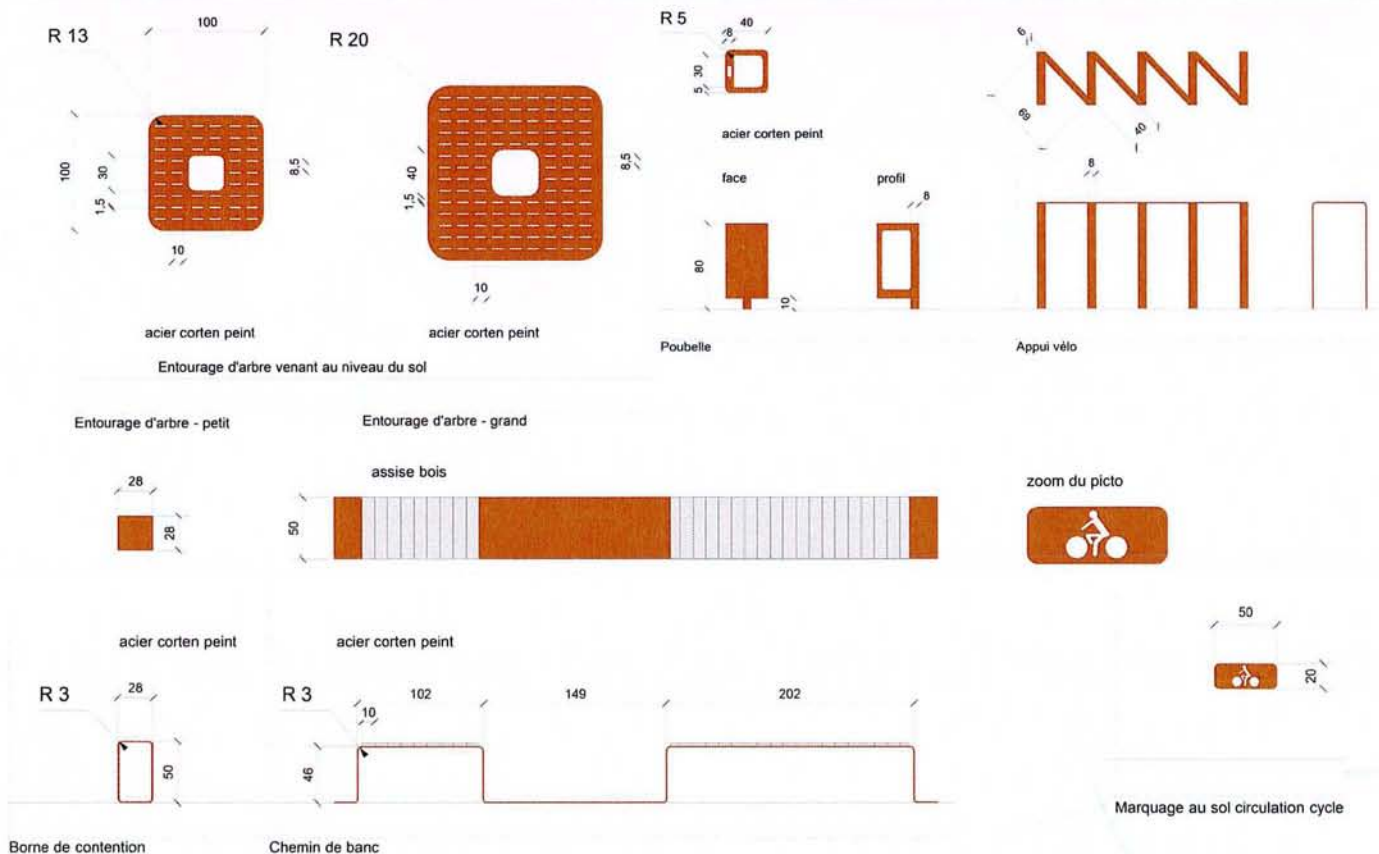


PLANCHE MOBILIER

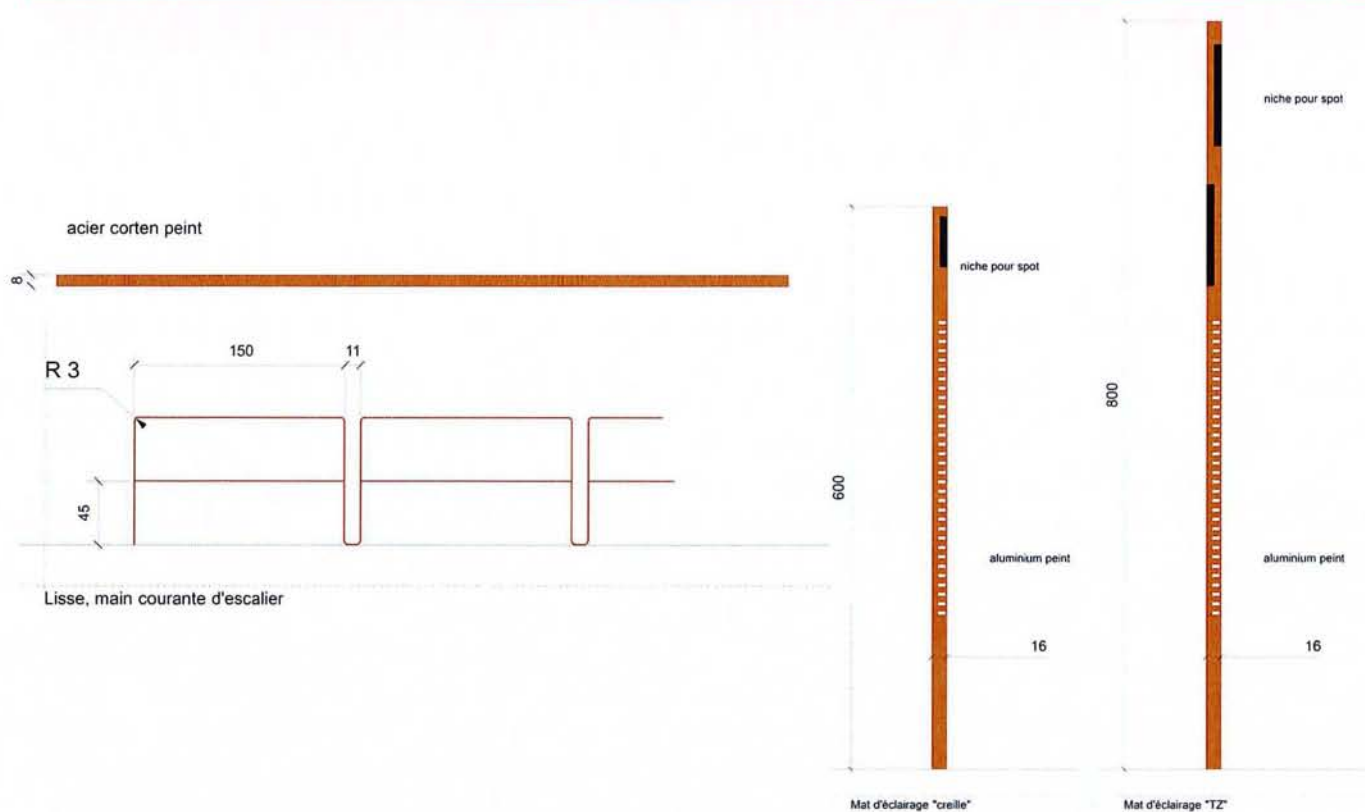
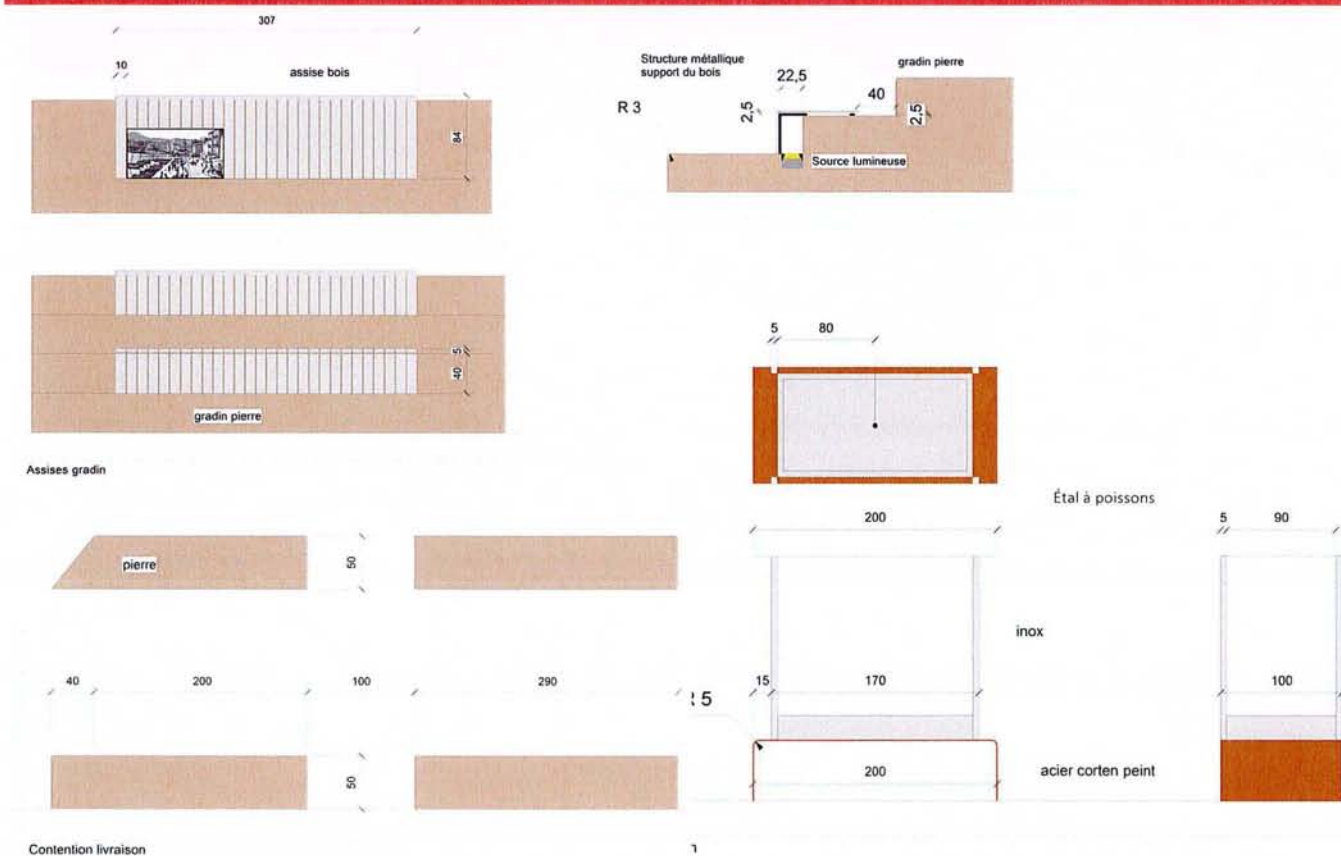


PLANCHE MOBILIER

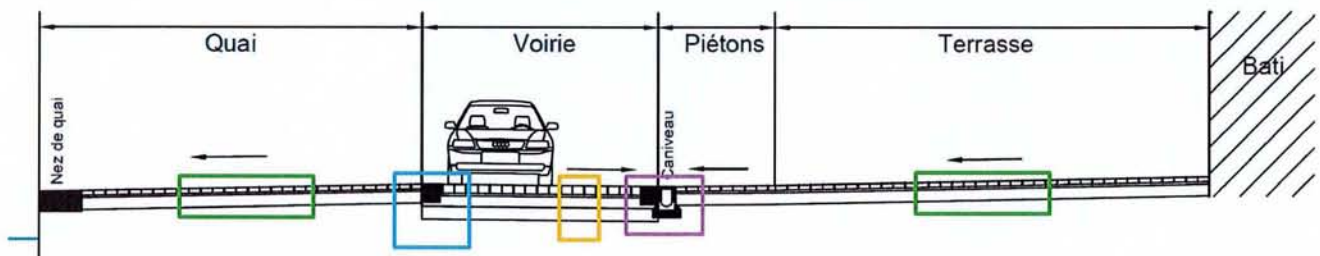


REVETEMENTS

- Un revêtement qualitatif en pavés de pierre naturelle.
- Un nivellement continu sans obstacle ni bordure.
- Une remise à neuf des réseaux d'assainissement et d'eau pluviale



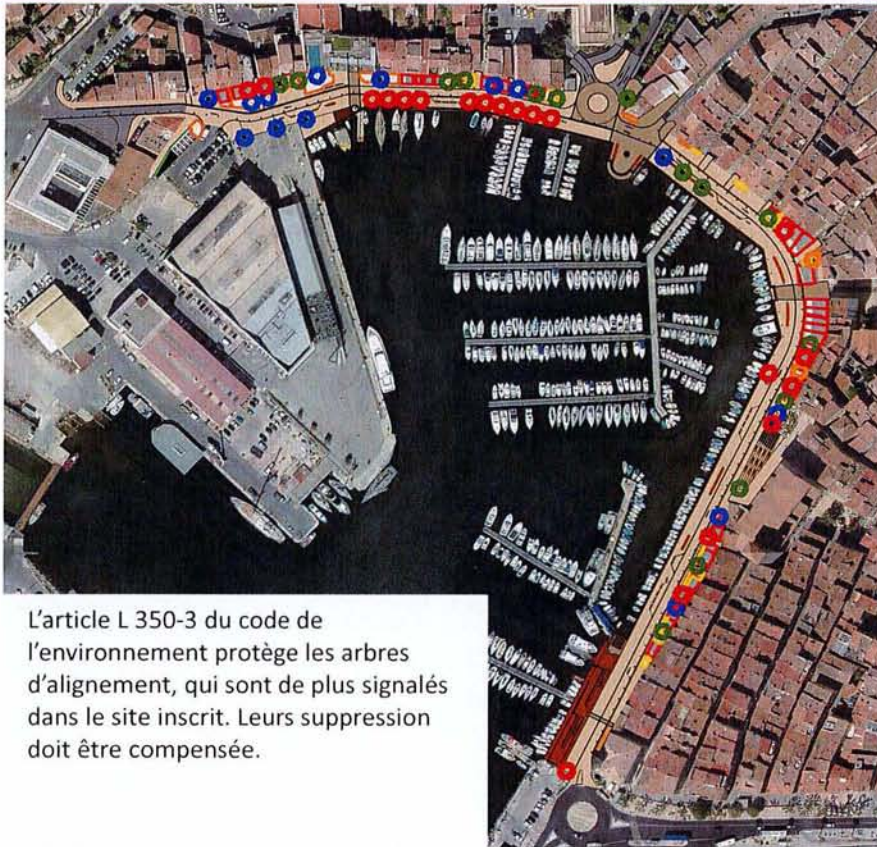
Quai Général de GAULLE



PRESENTATION DU 25/10/17

PLANTATION

PLANTATIONS



L'article L 350-3 du code de l'environnement protège les arbres d'alignement, qui sont de plus signalés dans le site inscrit. Leur suppression doit être compensée.

LEGENDE

-  Arbre conservé
-  Arbre supprimé
-  Arbre projeté
-  Arbre remplacé

BILAN

- 19 arbres conservés
- 14 arbres abattus dont 12 abattus sur le quai Nord
- 15 arbres plantés

PRESENTATION DU 25/10/17

TERRASSES, AOT

IMPLANTATION DES TERRASSES

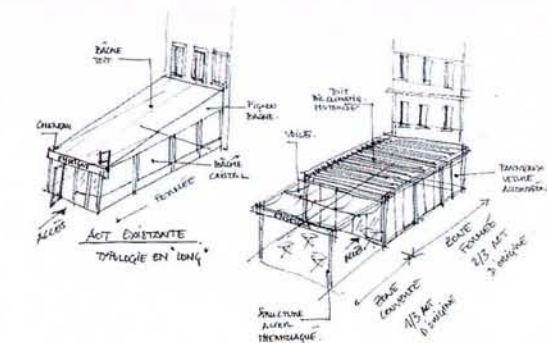
Les demandes de l'ABF sont les suivantes dans le but de préserver le site:

- Besoin d'homogénéité dans le design
 - Respect du paysage et des arbres (bilan équilibré)
 - Rupture de l'effet galerie des velums
 - Les accès aux immeubles doivent être maintenus libres
- 
- An aerial photograph showing a city street intersection. A large, dark, mature tree stands prominently in the foreground on the right side of the frame. The street is paved and has several cars parked or moving. Buildings of various heights and colors line the streets. The image illustrates the urban context where the listed design principles are applied.

Les emprises des AOT seront globalement conservées

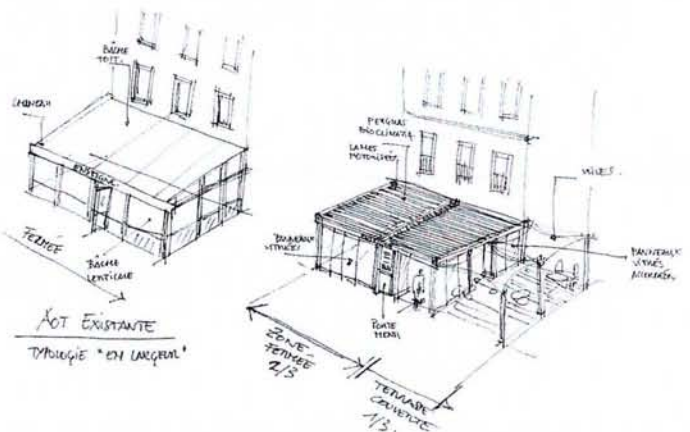
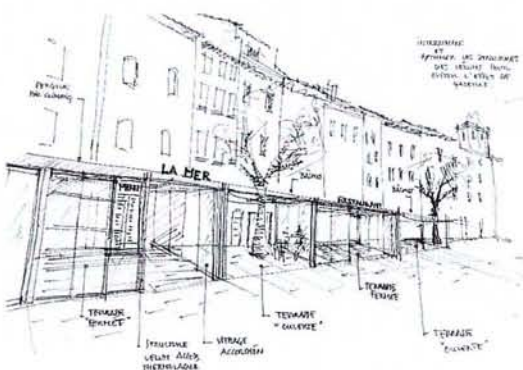


IMPLANTATION DES TERRASSES

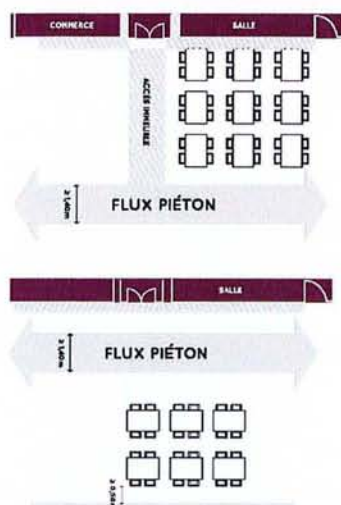


La solution validée par l'ABF qui permet de répondre à ces contraintes est la suivante:

- Mise en place d'une charte des terrasses
- Alternance de terrasses ouvertes et de terrasses fermées en 2/3, 1/3
- Proposition de 3 types de terrasses



CHARTRE DES TERRASSES



HOMOGENEITE MAIS PAS UNIFORMITE

La Charte doit être un cadre légal qui permet d'offrir aux commerçant des règles souples mais précises qui fixeront l'aspect extérieur de leur terrasses et commerces afin d'obtenir l'homogénéité désirée.

Cette Charte s'applique à tous les commerces situés sur le Port-Vieux de La Ciotat.

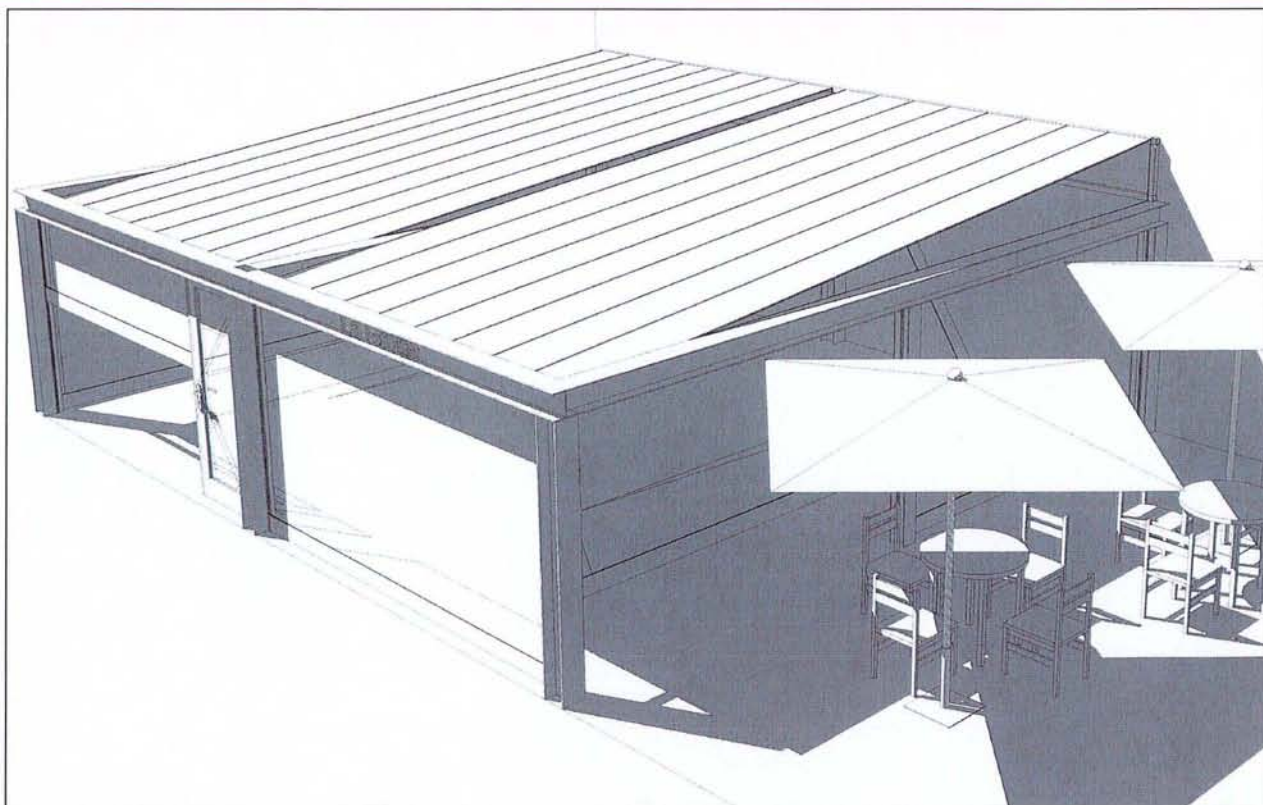


Travail sur le mobilier, les codes couleurs, les matériaux, les enseignes et menus, l'accessibilité. La volonté est de donner au port une image d'excellence et de confort.

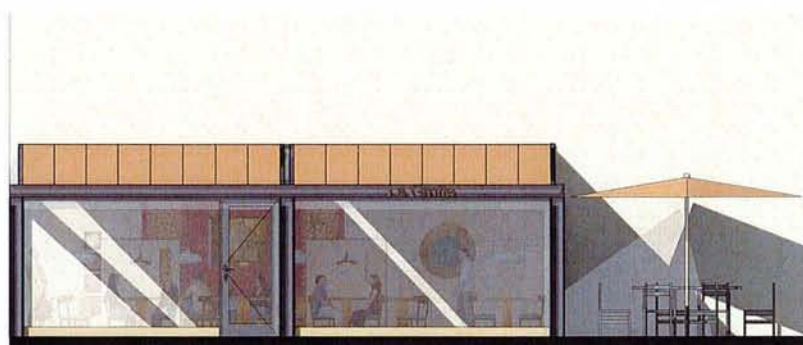
PROPOSITION 1: PARASOLS



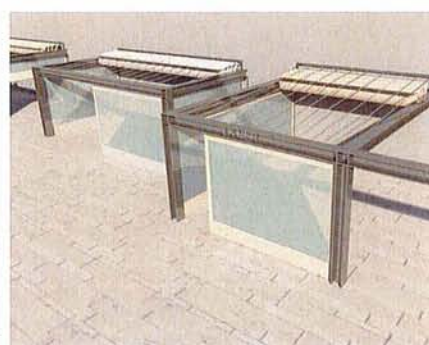
PROPOSITION 2: SOLUTION SEMI RIGIDE



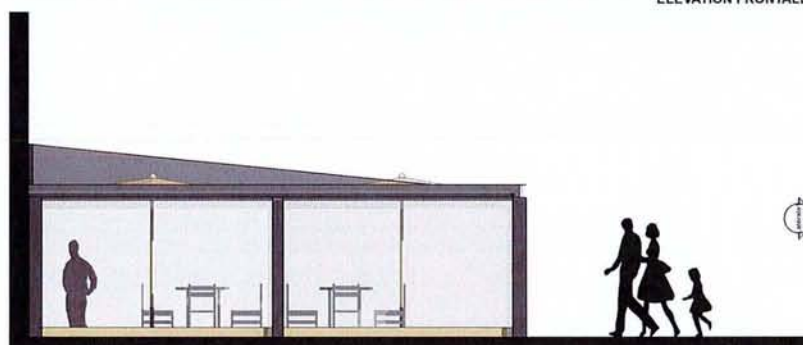
PROPOSITION 2: SOLUTION SEMI RIGIDE



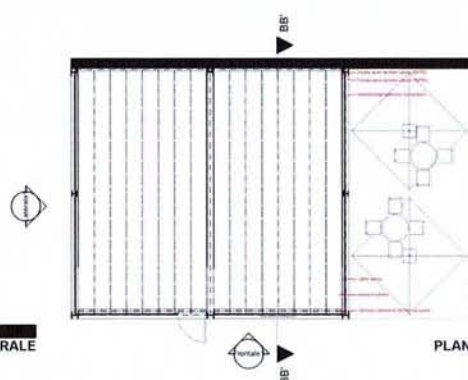
ELEVATION FRONTALE



PERSPECTIVE - SYSTÈME DE COUVERTURE

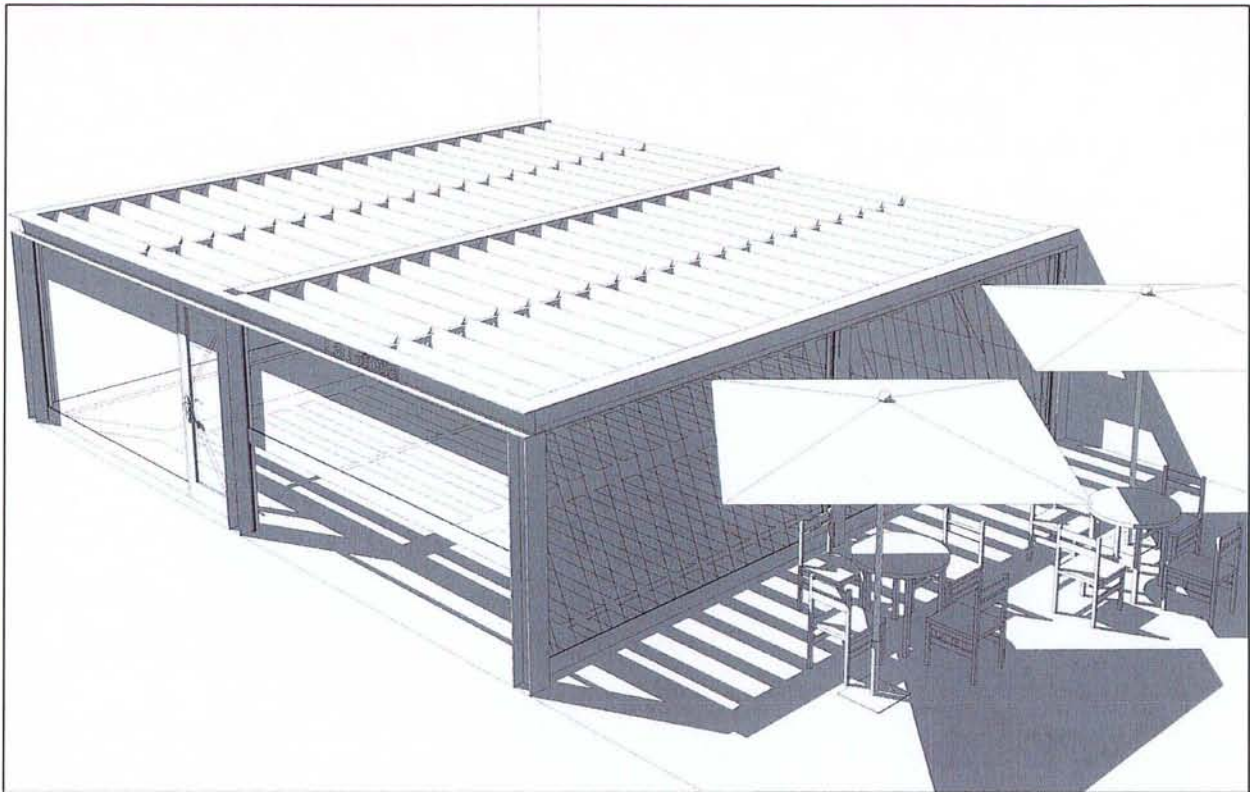


ELEVATION LATÉRALE

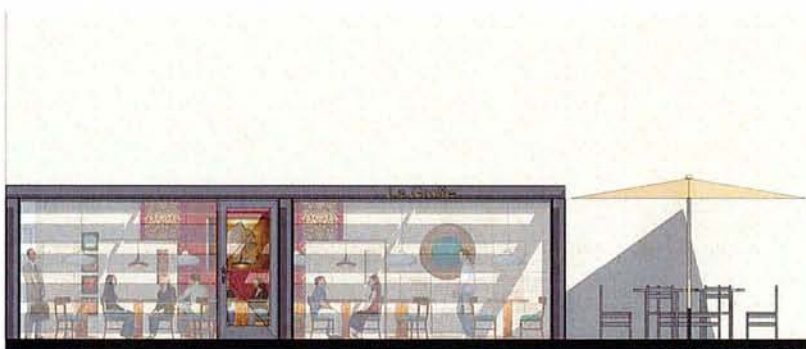


PLAN

PROPOSITION 3: SOLUTION RIGIDE



PROPOSITION 3: SOLUTION RIGIDE



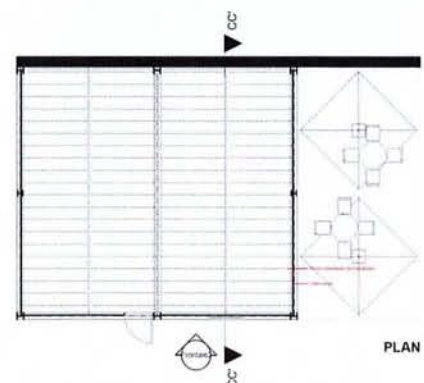
ELEVATION FRONTALE



SYSTEME DE COUVERTURE



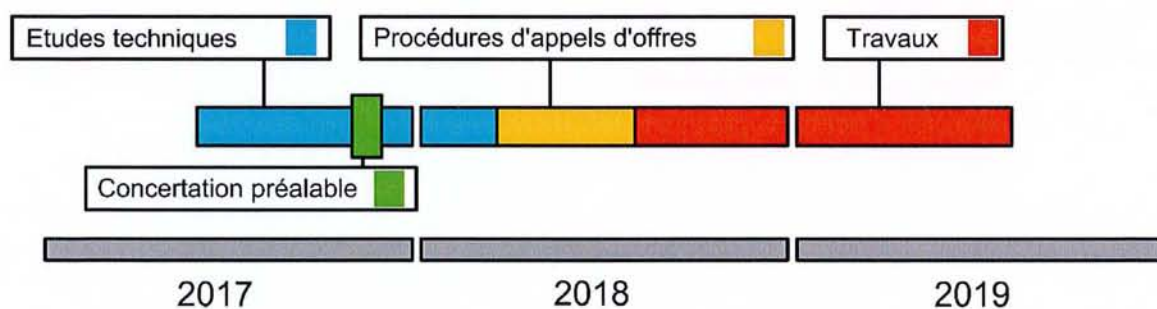
ELEVATION LATÉRALE



PLAN

PLANNING / PHASAGE

CALENDRIER



Grands principes du phasage :

- Phase 1 – Création de la voirie provisoire
- Phase 2 – Réalisation des travaux au niveau des terrasses et de la voirie
- Phase 3 – Basculement de la circulation sur la voirie définitive et réalisation des travaux au niveaux des quais

Les accès aux riverains et aux commerces seront maintenus sur toute la durée du chantier.

CONCERTATION

CONCERTATION PREALABLE

MODALITES DE LA CONCERTATION

- Réunion de lancement – 25 Octobre 2017
- Exposition permanente du 25 octobre 2017 au 24 novembre 2017:
Hôtel de Ville de La Ciotat
Rond-point des Messageries Maritimes
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- Mise à disposition du public d'un registre dans lequel chacun pourra formuler ses observations

PRESENTATION DU 25/10/17



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Annexe 5 : Copie du registre de concertation publique

**CONCERTATION PREALABLE
REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX
DE LA CIOTAT**

EXPOSITION PUBLIQUE

du mercredi 25 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017

dans les locaux

de l'Hôtel de Ville

Rond-point des Messageries Maritimes – 13600 La Ciotat

du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30

**REGISTRE
MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC**

CONCERTATION PREALABLE

Relative à la REQUALIFICATION DE LA PROMENADE DU PORT-VIEUX DE (La Ciotat)

En application de la délibération n° VOI 002 24 09/17 CM adoptée lors de la séance du 13 juillet 2017, je soussigné,

Monsieur Jean-Claude GAUDIN



Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

ouvre le présent registre contenant 100 feuillets numérotés de 1 à 100 et destiné à recevoir les observations du public portant sur le projet de requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat

Dans les conditions fixées par l'avis de concertation paru dans la presse, la concertation préalable se déroulera :

du mercredi 25 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017

dans les locaux

de l'Hôtel de Ville

Rond-point des Messageries Maritimes – 13600 La Ciotat

du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30

Marseille le, 23 OCT. 2017

Dates	Observations nom, adresse
27-10-2017	En conformité à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, je demande à consulter <u>le dossier de concertation</u> donnant le détail de l'urbanisme du projet. Et je me présente ce jour au service de l'urbanisme où on me présente seulement ce registre à remplir. Pour le détail du projet, on m'envoie aux 4 panneaux d'information installés au rez de chaussée. Je suis même ces 4 panneaux ne donnent accès qu'à 1 synthèse du projet et en aucun cas à l'ensemble des données techniques et budgétaires, on mène à l'échéance des travaux tels que envisagé aujourd'hui. Quand on met à place une concertation préalable conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, on se doit d'être exhaustif quant à l'information diffusée. Ici cela n'est pas le cas et c'est bien dommage - Et dommageable ! CARDONA Jean. Michel 10 rue Adolphe Abille. 13600 LA CROIX
le 2.11.2017	M. DE TABOEO GABRIEL 178/192 Avenue Louis CROZET 13600 LA CROIX ② Le projet actuel de Nîx en sans l'unique du Vieux port, me semble être une

excellente initiative !!!

En effet la Circulation dans notre quartier avenue Cois Crozet est depuis quelques années en progression croissante et exponentielle, ce qui entraîne des Nuisances extrêmes au niveau du bruit et de l'encombrement de notre Rue.

L'actuelle déviation pour travaux du port ^{ou} nettement améliore l'engorgement des Véhicules dans notre Rue. Depuis le port en sens unique permettant de laisser enfin aux piétons l'agréement d'une promenade idéale.

Ne pourrait on pas aussi mettre à place une Navette gratuite pour pénétrer dans le Centre ville, à partir des quartiers plus loignés. Ce serait un ci ville mais surcharger en Véhicule !!

Il faudrait encore pour notre Rue prévoir une limitation de vitesse efficace !! (Des d'âne ou Radar ou panneau lumineux de limitation de vitesse). surtout pour la proximité de la petite école primaire **MASTROS**
En Vrs Remerciant



Dates	Observations nom, adresse
3 11.2011	- Pour le confort de tous et des personnes âgées essentiellement, placez plus de bancs confortables, avec dossier qui "ne casse pas les reins!", à l'ombre l'été (sous les arbres ou ...) D'autre part, peut-on retrouver la fontaine (plus de point d'eau!) Fermez-vous enfin respecter les promesses piétons ? les tenues, ne laissent toujours sur les espèces libres qu'il y ait sur le vieux port qu'il y ait plus. A quand les transports gratuits, plus nombreux, plus pratiques pour fluidifier la circulation. Surtout l'ap. ne

Dates	Observations nom, adresse
6/11/2012	Dans le cadre du projet de réaménagement et d'harmonisation des terrasses des cafés-restaurants, vous voudriez bien veiller à ce que les enseignes apposées en avant des ouvertures et terrasses ne puissent en aucun cas dépasser la hauteur des rez de chaussée et ne puisse empiéter sur les niveaux de 1^{er} étage, ceci pour préserver la vue sur le port des résidents des premiers étages. Il conviendrait également d'interdire la pose d'appareils d'air conditionné au-dessus de ces ouvertures pour les mêmes raisons, chose que certains restaurants font actuellement. — Par ailleurs, si le pavage ou le dallage de la partie piétonnière du port et des rues prévoit des blocs de surface inégale pour des raisons esthétiques, il serait bon de prévoir aussi des cheminements à dallage lisse (mais non glissant) pour le confort des personnes âgées. — La réduction de l'espace destinée aux voitures ne doit pas empêcher les résidents de conserver un accès exceptionnel à leur résidence pour le dépôt/retrait d'objets lourds ou tout autre motif inhabituel, par des moyens à définir. Exemple : comment

Dates	Observations nom, adresse
	Stationne-t-on exceptionnellement sur le port s'il n'y a plus qu'une voie bordée de bornes des deux côtés lorsqu'on réside sur le port? Idem en cas de travaux ou accès des secours. Mme Désirée MURA. 45 Av. de Fontaine 13600 LA CIOTAT. 8/10/17 Déposé ce jour dossier de Vicinité Culturel sur le patrimoine ⑤ Paul BERGOIN 19 Av. Leon Blum 13600 LA CIOTAT paulbergoin p.wancho p.

AMENAGEMENTS DU PORT VIEUX DE LA CIOTAT

PROPOSITION DE CIRCUIT CULTUREL

PREAMBULE

Le Port Vieux de La Ciotat est depuis longtemps un sujet de prédilection pour de nombreux artistes peintres parmi les plus renommés. Pour ne citer que les plus célèbres, Braque, Signac, De Stael, Favre, Ortiz de Zarate ou encore Valtat, ils sont nombreux à avoir posé leur chevalet sur les quais ensoleillés de la cité. Plus de 160 recensés et de nombreux amateurs encore à découvrir. Ayant organisé au cours de l'évènement Marseille 2012 une grande exposition à la Chapelle des Pénitents Bleus, j'ai pu ainsi apprécier les multiples visions de ces maîtres. Il me semble que partager ces visions avec les nombreux touristes attendus après l'achèvement de ce port promenade serait un bien bel hommage au patrimoine ciotaden, dont le Port Vieux est le fleuron.

PRINCIPE

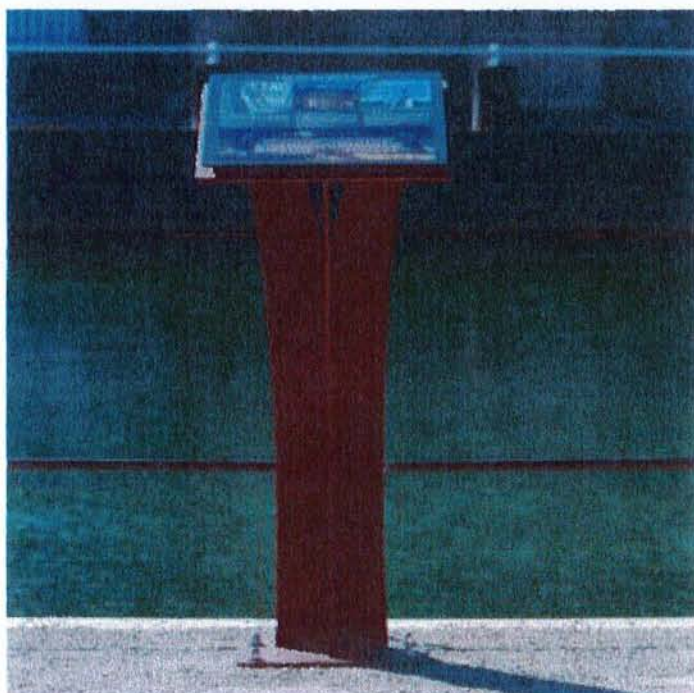
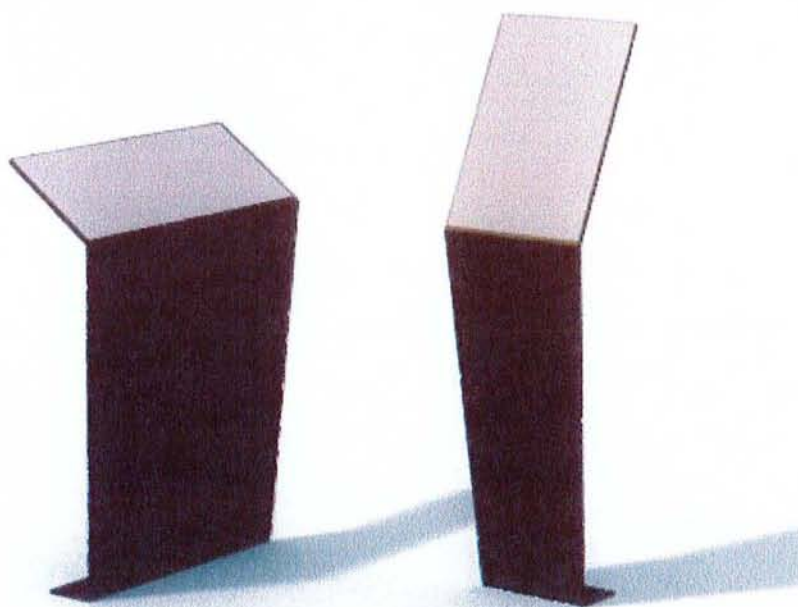
Selon le choix des représentations, mais en l'état une dizaine me semblent probables, installer des bornes support d'une reproduction d'un tableau, éventuellement accompagné d'un texte de présentation. La ville de Marseille a réalisé un « Chemin des Peintres » à L'Estaque qui en est une bonne illustration.



Ces bornes, dont le matériau doit être assorti avec l'ensemble des éléments architecturaux du port, présenteraient pour chacune d'entre elle le paysage que le peintre a pu avoir au moment de couvrir la toile de ses couleurs. Et il est intéressant de comparer l'image réelle de celle que l'artiste a sublimé à travers son imaginaire. La reproduction doit être traitée pour ne pas craindre le vandalisme, ni les effets du temps. S'il y a du texte il doit être au moins écrit en deux langues, français et anglais. Pour certaines de ces reproductions, il sera sans doute nécessaire d'obtenir des droits de reproduction.

TECHNIQUEMENT

Il existe des pupitres en acier support d'information dont le format peut être adapté selon les besoins de l'utilisateur.



Le document peut être présenté en format A4 ou A3 selon la qualité de l'image et son orientation. Le texte d'accompagnement est placé soit en dessous, soit latéralement. Certaines bornes peuvent être implantées en double vue car à partir d'un point commun, des peintres ont produit des images opposées.

MES PROPOSITIONS (voir plan en fin de présentation)

En cheminant du Môle Bérouard à l'extrémité est du port jusqu'à l'Escalet, je propose les haltes suivantes :

1/ Au niveau de l'extrémité du môle Bérouard :



Œuvre d'**EMILE MORALDI**. Peintre provençal, né en 1954 à Marseille, Emile Moraldi a dans le cœur la Méditerranée qu'il ne cesse de peindre avec ses ports et ses bateaux. Peintre autodidacte, il représente ces paysages marins depuis une vingtaine d'années. La Ciotat est sa ville d'adoption il y séjourne régulièrement et flâne sur le port, toujours en quête d'inspiration. Depuis plusieurs années, établi à Pont Saint Esprit dans le Gard, il peint également la campagne et ses champs cultivés.

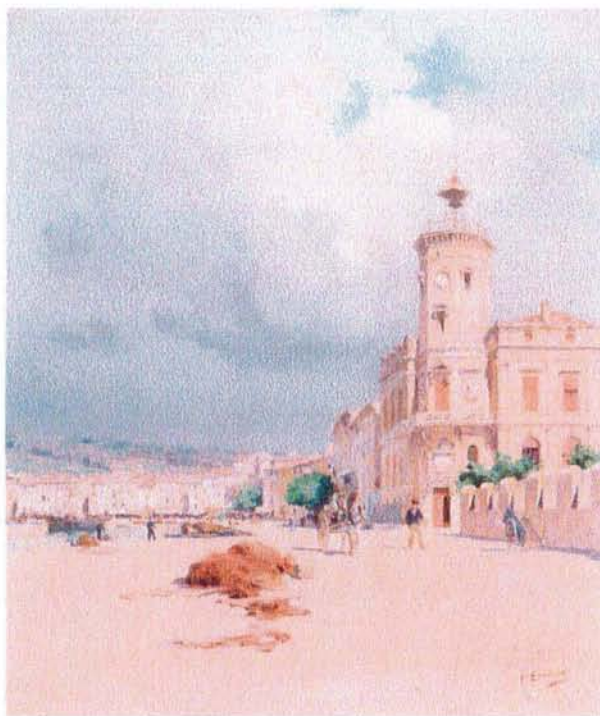
2/ sur le quai quelques mètres avant le ponton de la SNSM, un pupitre double :

2/1 en regardant vers le môle Bérouard



Œuvre d'**ERNST SCHROM**. Ernst Schrom était un peintre autrichien, il était né à Vienne en 1902 et il mourrait en 1969. En 1960 Schrom a passé ses vacances au sud de la France avec sa femme Anni. Pendant son voyage il a peint Monaco, Sanary, l'île de Porquerolles, Aix-en Provence, Avignon, Les Beaux, Arles et aussi La Ciotat.

2/2 En regardant vers le Musée



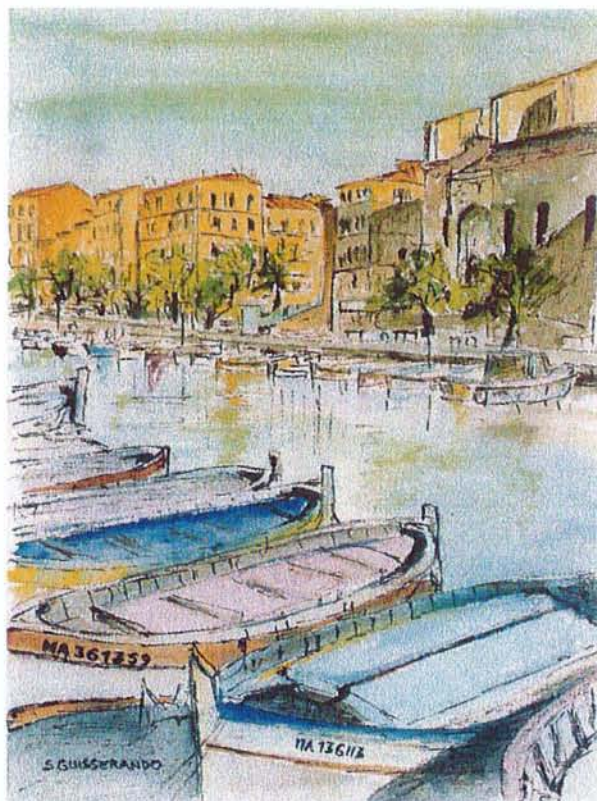
Œuvre de **JOSEPH GARIBALDI**. Joseph Garibaldi est né à Marseille en 1863. Louis Prat, patron de l'entreprise Noilly-Prat où son père travaille, découvre son talent et le fait inscrire à l'École des Beaux-arts. Encouragé par le peintre Antoine Vollon, Garibaldi expose au Salon, où il rencontre un vif succès. Ses œuvres illustrent des villes de Provence telles que Cassis, La Ciotat, Bandol, Sanary ou encore Toulon, même s'il est tout particulièrement attaché au Vieux-Port de Marseille. Après la Grande Guerre, le peintre s'établit à Fos-sur-Mer. Touché par un glaucome dans les années trente, Joseph Garibaldi meurt dans sa ville natale en 1941.

3/ Sur le quai en face du N° 10 quai Ganteaume, en regardant vers la zone des chantiers



Œuvre de **PAUL SIGNAC**. Né à Paris, Paul Signac décide de devenir peintre à l'âge de 16 ans. En 1883, il se lie d'amitié avec Georges Seurat et adopte la technique du pointillisme dont il pose les bases. Le style se développe pour devenir le divisionnisme. En 1884, il participe à la fondation de la Société des artistes indépendants et expose aux côtés de Monet, de même que Seurat, Cross, Angrand et Odilon Redon. Eprouvant une réelle attirance pour la mer, Signac peint des vues des bords de la Seine, en Bretagne et sur les côtes méditerranéennes. A l'huile, à l'encre de chine ou à l'aquarelle, ses toiles, ses paysages sont calmes, harmonieux, sereins. Il s'installe à Antibes en 1919 et ne se consacre plus qu'à l'aquarelle. Il meurt à l'âge de 72 ans d'une longue maladie.

4/ Au même niveau sur la panne des chalutiers en regardant vers l'église



Œuvre de **STEPHANE GUISSERANDO**. Né à Marseille en 1951, Stéphane Guisserando est un peintre figuratif provençal, autodidacte. Peintre professionnel, il a ouvert une galerie dans la pittoresque rue des Frères Blanchard. Ses toiles sont essentiellement peintes à l'huile, au couteau, et ses sources d'inspiration les paysages qui nous entourent : Etang de Berre, cygnes, pins ou amandiers sauvages... Amoureux de la peinture de Van Gogh, Stéphane Guisserando s'autorise aussi la reproduction de certains de ses tableaux.

5/ En face de la montée consulaire en regardant vers le musée



Œuvre de **FRANCIS TAUSSAC**. Peintre provençal qui a son atelier à Port Saint Louis du Rhône (13), Francis Taussac est un paysagiste célèbre, qui a multiplié les expositions régionales et nationales, et qui expose de façon permanente à la

Galerie de Saulx, à Beaune. Une peinture forte, une huile qu'il maîtrise au couteau, une clarté méridionale exubérante, et, caractéristique de son style, un ciel désormais résolument pur. Marchés de Provence, moments de détente aux terrasses des cafés, promenades sur le port ou dans les rues et ruelles, et bien sûr, lavandes, genêts, tournesols ou coquelicots, ses sources d'inspiration sont bien ancrées dans ce patrimoine.

6/ Sur le quai François Mitterrand en face du CIC en regardant vers l'église



Œuvre de **GEORGES AUTRAN**. Ancien des Beaux-Arts d'Aix en Provence, il fut l'élève de Piaggi. Né en 1941, Georges Autran est un figuratif à l'état pur à la peinture puissante, renforcée de cernes comme pour mieux affirmer ses sentiments. L'œuvre est généreuse en couleurs, fortement charpentée et pleine de motivation. Lauréat de nombreux Grand Prix, il est présent dans de nombreuses collections privées, participe au Master de New York et permanent à Miami ainsi qu'au Castellet à la Galerie Saltiella. Il a été couronné par l'Académie française avec une médaille d'argent de la ville de Paris.

7/ Au niveau du Baromètre en regardant l'église



Œuvre de **JEAN ALEXANDRE STERIADI**. Né en 1880 et mort en 1956 à Bucarest, Jean Alexandre Stériadi est un peintre, dessinateur, imprimeur, directeur de musée et professeur roumain. Il a étudié à la "Fine Arts School" de Bucarest avant d'obtenir une bourse pour étudier à l'Académie d'Arts Graphiques de Munich. De 1903 à 1906 il vit à Paris, où il fréquente l'Académie Julian. Pour sa première exposition personnelle "Ateneul Roman" en 1906, il achève une synthèse du naturalisme avec la peinture d'extérieur française. Dessinateur prolifique, il a aussi produit des sketches, des caricatures, des lithographies et des gravures. Ses œuvres peintes sont surtout des paysages, des natures mortes ou des scènes de genre comme les "laveuses du marché central" (Musée National de Bucarest).

8/ Au niveau de l'Escalet en regardant le bassin (Zone à redéfinir)



Œuvre de **GEORGES BRAQUE**. Georges Braque est né à Argenteuil-sur-Seine le 13 mai 1882. Fils et petit-fils de peintres en bâtiment, il assiste aux cours du soir de l'Ecole des Beaux-Arts du Havre puis vient à Paris comme apprenti chez un ami de son père. Après un an de service militaire au Havre, il s'installe définitivement à Paris et s'inscrit à l'académie Humbert où il fait la connaissance des peintres Marie Laurencin et de Picabia. Il s'installe en 1904 dans un atelier rue d'Orsel et commence à peindre seul. Après un bref séjour à l'Estaque, près de Marseille, influencé par le fauvisme, il expose avec succès six toiles au Salon des Indépendants. Tour à tour séduit par Cézanne, puis par Picasso, il fondera le mouvement cubiste, changeant une perception de l'art vieille de plusieurs siècles. En 1915, il est blessé à la tête, puis trépané. Quand il se remet à peindre, en 1917, Il devient célèbre pour ses natures mortes et ses "papiers collés". Les techniques de Braque apportent des innovations : il insère des lettres et des chiffres d'imprimerie peints au pochoir puis se livre à des imitations de matière, faux bois et faux marbre. Il incorpore du sable, la sciure, de la limaille de fers à ses toiles. De là, il passe au collage de morceaux de papier peint, de journaux, d'affiches ... Braque meurt le 31 août 1963 à Paris.

9/ Sur le quai de la capitainerie en regardant le musée



Œuvre de **ROBERT MICHEL**. Robert Michel, peintre français ciotaden entre aux Beaux-arts de Marseille en 1956 où il restera 7 ans après avoir été diplômé. Il participe à la réalisation du monument des frères Lumière avec Louis Botinelly. En 1964, il expose avec Ambrogiani, Audibert, Ferari. Il fait sa première exposition personnelle au Château de l'Emperi en 1965 à Salon de Provence. Ses expositions s'enchaînent: Galerie Jouvène et Vieille Charité à Marseille, Galerie Granoff à Paris, puis en France et à l'étranger. Prix Seyssaud, Grand prix international de la culture et de la communication, Oscar international des Arts Picturaux, Robert Michel figure sur le dictionnaire des peintres. Il expose enfin dans sa galerie personnelle en bord de mer à La Ciotat. Il décède en février 2015.

CONCLUSION

C'est un choix subjectif qui guide les propositions de peintures. Elles sont malgré tout représentatives de courants divers et proviennent de peintres de notoriété diverses. D'autres choix sont possibles, d'autres emplacements aussi. Ce circuit pourrait faire l'objet d'une plaquette disponible à l'Office du Tourisme, document plus exhaustif bien sûr.

CARTE



COORDONNEES

Paul BERGOIN

19 Avenue Léon Blum 13600 LA CIOTAT

06 81 27 19 35 paulbergoin@wanadoo.fr

Je tiens à disposition près de 150 images dans de bonnes voire très bonnes résolutions d'autant de peintres.

Puis-je ajouter en message complémentaire la proposition de réhabilitation de la colonne dite « Le Baromètre » sise au bas du Boulevard Guérin ? Haut lieu du patrimoine ciotaden, la rénovation du port vieux lui doit cette rénovation.

Dates	Observations nom, adresse
03/11/2017	Une piste cyclable garantissant la sécurité des cyclistes et la cohabitation avec les automobilistes J'utilise mon vélo pour aller travailler tous les jours et emprunte régulièrement le vieux port. La piste actuelle qui passe par l'Escaut est dangereuse pour 3 raisons : ⑥ 1) les vélos sont à contre sens des automobiles 2) la voie est étroite. Vélos et voitures sont obligés de ralentir, voir de s'arrêter pour se croiser. Certains automobilistes n'apprécient pas cela et ne se gênent pas pour insulter les cyclistes. 3) la chaussée est bordée de boules métalliques. Automobilistes et cyclistes doivent ménager une distance minimale pour ne pas les percuter. Imaginez si un cycliste chutait et percutait une de ses boules dans sa chute



En conclusion, ma demande est
d'élargir suffisamment l'avoie, pour
que vélo et voiture puissent se croiser en toute
sécurité. Pour terminer, je vous demande
d'éviter les revêtements à base de
paves ou dalles de pierre brutes. Ce
sont des revêtements glissants, y compris
par temps sec et bien pire sous la pluie.
J'espère que vous tiendrez compte de mes
remarques pour améliorer la "cyclabilité"
de La Ciotat.

PIERRE LIEUTAUD
254 BD MICHELET
13600 LA CIOTAT

9/11/2017

Le Comité des Fêtes de la Cotat occupe un local situé au pied des escaliers de l'église. Ce local est maintenu dans le futur projet. Quelques travaux d'entretien et de rénovation sont nécessaires dans le cadre de l'embellie du Port Vieux.

- Porte d'entrée
- Fenêtre et rideaux
- Etanchéité de la toiture.

Pour cet élément, il serait judicieux que soit posé une clôture empêchant l'accès piéton depuis la terrasse du restaurant situé au dessus.

D'autre part, actuellement la terrasse du restaurant mitoyen (à ce jour le Red Sea) nous enlève, gênant l'accès au local et à la Vitrine. Que prévoit le projet ?

Le Président du Comité des Fêtes
Daniel LUSARDI

06 30 70 47 51

comitefestalacotat@gmail.com

PS les éléments présentés sont très beaux mais insuffisants pour avoir une idée claire et précise

le 09/11/17 - Dami CONIL SSme Henri Fruchin.

Tout a fait convenable a priori de l'intérêt d'un aménagement du quai au Port Vieux, le trouble très insuffisant les éléments présentés pour permettre de poser un avis éclairé sur le projet -

Donc autant :

- la nature fonctionnelle du quai doit rester prioritaire
- les accès et stationnements de tous véhicules doivent et doivent être maîtrisés - sans empêcher la vie des riverains et du port
- la circulation à sens unique est indispensable
- Aucun débordement de surfaces allouées aux cars, ce qui devra être testé.

(8)

- Interdire les affichages barbares, enseignes obstruées et débordements des enseignes menagères (restaurants) ou autres
- Serait-il possible de résoudre le problème objectif de l'égout qui débouche "dans les excréments" devant l'église



Dates	Observations nom, adresse
08/11/17	Madame BÉAL Nathalie 21 Quai François Mitterrand J'attire votre attention sur le problème d'accès aux appartements situés au 21 quai F. Mitterrand - le restaurant L'ESCALET occupe l'espace devant l'entrée et empêche les occupants d'accéder librement chez eux. Il serait souhaitable d'avoir un accès libre et indépendant sans avoir une porte de restaurant à ouvrir et ce à toutes heures de la journée y compris aux heures de service. Il me semble que l'accès à son domicile même avec une poubelle est un droit fondamental. Nathalie BÉAL 21 Quai François Mitterrand 13600 LA CROIX-VALENTIN nathalie_autrechose@gmail.com B

FJULY - LA GOTA

A priori j'adhère à ce projet mais pourquoi ne
aller plus loin dans la restriction des voiries
accès uniquement aux riverains ?

Merci et bon courage —

(10)

Dates	Observations nom, adresse
13/03/11	le projet concernant le sens unique me paraît une bonne solution - Sau Contre Nevoir le plan de Circulation en général aussi, car Beaucoup trop de Bouchaux sur l'ensemble de la ville - Celle-ci n'est plus trop en adéquation avec toutes les nouvelles constructions Eh ! oui la Circulation Change et c'est bien normal Mais il faut bien penser à tout cela M. Simon Jorcal Maire de la Grande les Salles 13000 LA CROIX

- SVT —
- une voie cyclable à 2 pistes
 - un arbre de plus c'est bien,
beaucoup plus qu'un petit meub...
le long de la voie cyclable.
- 

Dates	Observations nom, adresse
16/05/11	Monsieur Damien Boyer J'attire votre attention sur la future circulation sur le port vieux, à sens unique et une seule voie. Je pense que lors des discussions pour la restauration (entrecanons...) cela provoquera des bouchons jusqu'à la rue de la République et donc de la pollution. Il est à noter que le Mardi, jour de Marché, j'utilisais le port vieux dans l'autre sens car tout le centre ville était bouché, cela le restera, mais il faudra passer par Kennedy et revenir en "ville" pour éviter tous les bouchons, cela ne va pas dans la simplicité de circulation ni dans la diminution de la pollution. Cordialement Dave ALINARI 06.44.09 06.47

Dates	Observations nom, adresse
14/11/17	M^{re} A. N^o . J'ai plusieurs questions à ce sujet . 1/ Combien d'emplacement de livraison et de rangement pour le Commerce et Anticanti des appartements du Vieux Port . Les livraisons des commerçants se font de manière et si il y a de l'emplacement pour faire ? ou il y a une limitation de Commerce ? . 2/ Toilettes Publiques - combien ? et où . 3/ Ramassage des ordures et et emplacement des poubelles de collecte entières ? Combien et où . 4/ Le glorieux en bois des glaces qui elle bois sur se peut le bois de la promenade Tachet et fender le <u>rayonner</u> vers surant la même Tachet ? au centre ! 5/ La chaussée pour n'est pas la même pour les poussettes et handicapé de personnes handicapée . 6/ Pas pratique d'avoir les poussettes au Rdc et le caber au 1^{er} étage . 7/ Sans unique l'unique beaucoup plus de gens pour les riverains du Bd Guerin . Merci M^{re} Ganek + 9231 Guerin le 14/11/17

Dates	Observations nom, adresse
15-11-2017	- je regrette que le beau projet présenté soit ou semble prioritaire par rapport à la rénovation du centre ville - Serait t'il possible d'avoir deux projets concomitants (facade maritime et centre ville) incluant l'ilot Castel et le parcellaire d'immeuble de la rue Francis Donzel - (14) C'est très positif de diminuer les voitures sur le port mais, en parallèle des navettes fréquentes et gratuites et l'augmentation des passages de bus sont nécessaires (dans mon quartier, bus toutes les heures !) - - Pourrait t'il y avoir une étude sur une navette maritime qui pourrait relier l'Escalet à St Jean ?? - le problème de l'ombrage semble insuffisant : au fil des décennies, les arbres plantés au vieux port au bénéfice des piétons ont été absorbés par les terrasses (hormis Totem et Nariny, merci eux !!) - Je souhaite aussi, dans le cadre de la réorganisation du port, que l'attention soit portée à la hauteur des gros yachts qui parfois bavent la vue magnifique de l'Escalet en direction de l'Eglise Merci pour la concertation

Dates	Observations nom, adresse
15/11/2017	Mr. et Mme Dousteani - 95, chemin Charre - 13600 La Ciotat Dans le cadre de la restructuration du port Vieux-merci de prévoir une piste cyclable à centre-seus. En effet si cela n'est pas réalisé, les vélos rouleront certainement sur les zones piétonnes comme c'est actuellement le cas le long des plages. Merci également de prévoir des barres de stationnement pour laisser les vélos attachés en toute sécurité. Si la circulation des vélos est facilitée il y aura moins de voitures en circulation dans le centre ville donc une circulation plus fluide et moins de rejet de CO₂.

Dates	Observations nom, adresse
16 X 17	435 H^e Bouchard re. Knechtengraben. - largeur de la voie de circulation ^{13.60 m} - comment fait - on largeur d'ap. à l'évacuation ? - l'absence d'un revêtement [rigide] pour les fontaines sont autre ou les talons de dalle les tronçonnements ne sont pas confortables les pavés font défaut d'installabilité et de cette des personnes (+ + personnes âgées) cf ?

Dates	Observations nom, adresse
16/11/15	il me dit "Pour une fois, y a-t-il de cette "circulation" même si il convenait de la faire avant un projet décidé, la plupart du temps a l'arrance. Bravo très bien, revenir la circulation et entre la ville aux pieds et entre les <u>voies plus anciennes</u> et <u>nos plans</u>, mais il convient d'ajouter cela dans une démarche plus globale Plan de circulation Avec un rôle de pont et de enlèvement, Accueil (chaussée d'entrée Par offre de terrain) tout comme le reste du nouveau. Par là se entendre une véritable aide de l'Etat et si ça se fait. Alors accueil plusieurs chantiers a voir aussi pert. des Vieux par l'ancien immeubles et les pages ... et replier

(23)

Thierry
444 Acc. F

Dates	Observations nom, adresse
21/11/2017	Le projet concernant la robotique humaine de fait mieux, une machine avec une vraie personnalité. Le caractère à une seule machine, la présence pour les jeunes et adultes ou permettre de rendre la fonction de fait plus agréable. Le projet se profile à toute la population. Il semble se faire de la suite plus agréable, mais surtout il y a un avenir. Yannick BERAUD 27, chemin du Tils de BRUNET BTD 13600 LA CROIX

Dates	Observations nom, adresse
- 17/11/2017 Paroisse de l'église paroissiale ✓ Marches (20)	La mairie du maire Defond avait détruit les escaliers en pierre de Cassis d'une résistance absolue à toutes intempéries pour les remplacer par des marches en béton. Aujourd'hui et depuis plus d'une décennie, absolument toutes les marches sont cassées. Au bas des marches, il y a une file de lattes en béton. Si quelque un trébuche dans les marches en marbre cassées, il roule et se fend le crâne sur une latte. Il y a l'intérêt de refaire ces marches en pierres de Cassis, matériau qui a fait ses preuves.



Merci de refaire les marches avec ~~dans~~ le matériau adéquat.

← lattes dangereuses

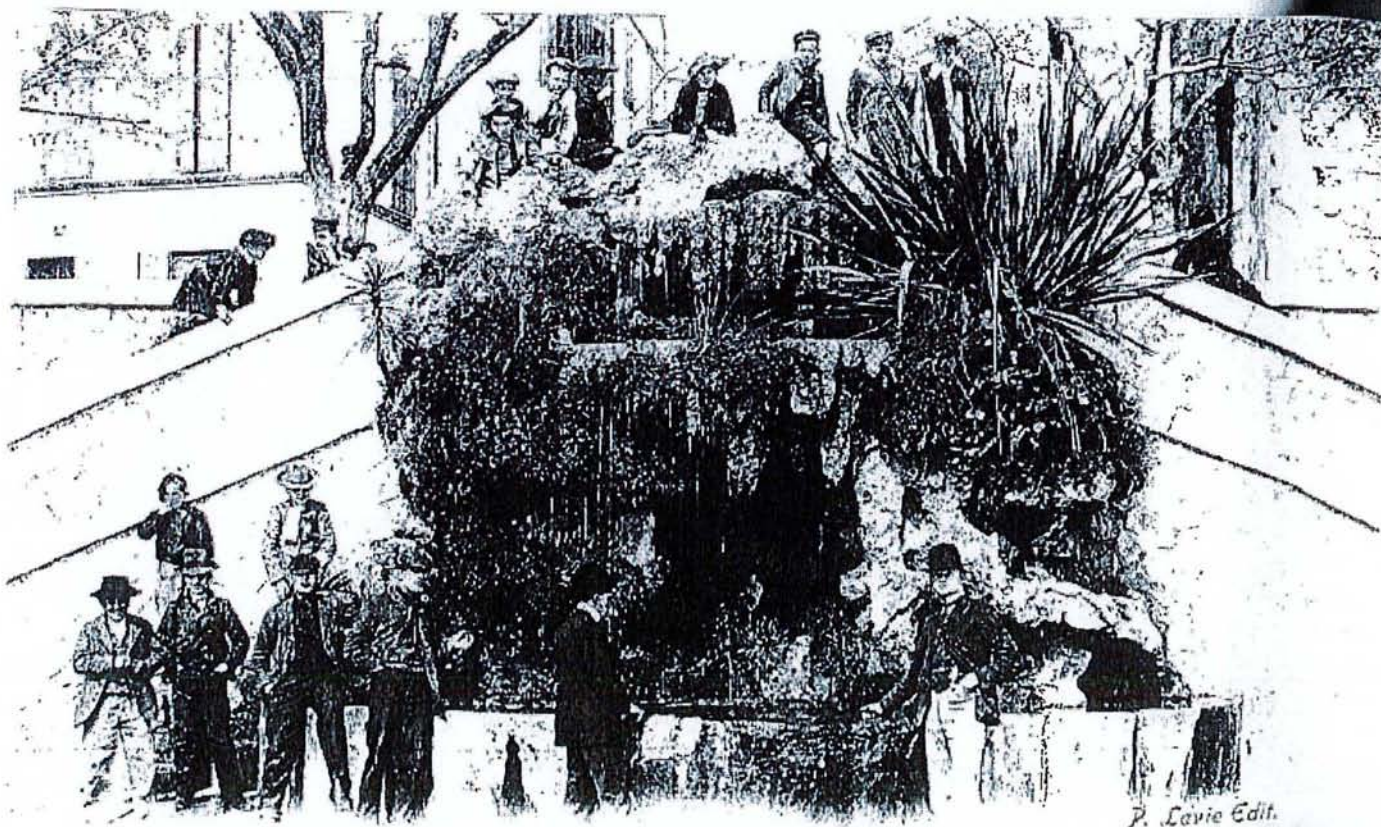
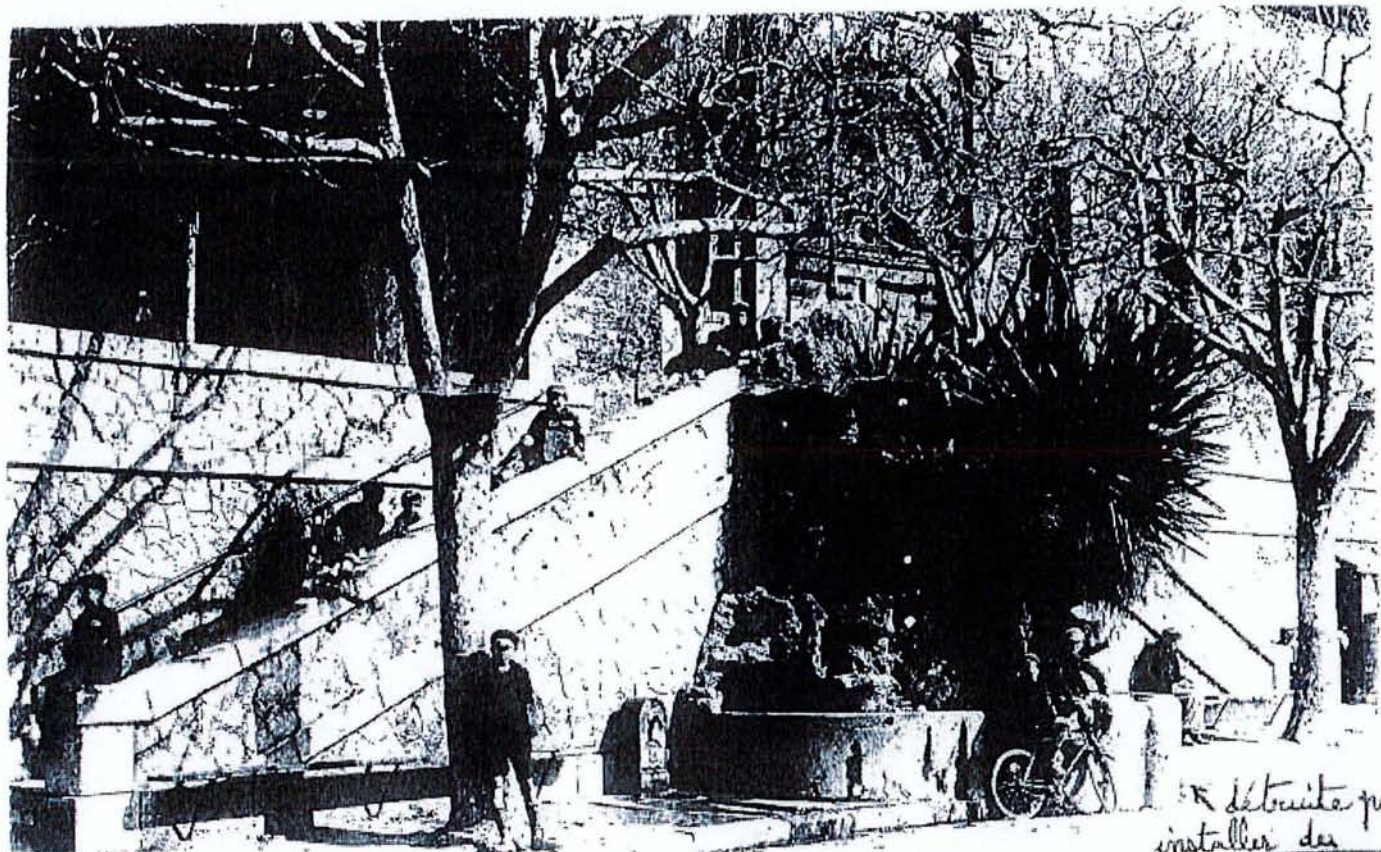
ci-dessous : toutes les marches en marbre



sont cassés
le danger est permanent

Association Médecins pour la
sauvegarde du patrimoine bâti ancien

Jacques Lin Oliver
06 35 02 48 45



Dates	Observations nom, adresse
17/11/17 2/Fontaine	la fontaine moussue, la seule qui existait à la Cité pour commémorer l'arrivée de l'eau de la Duranée dans la ville a été détruite. Nous souhaiterions pour pallier au vide sidéral de la réfection des quais qu'une <u>nelle</u> fontaine moussue sur le même modèle vienne à nouveau égayer le port. Cette fontaine en rocaille était typique de cette art développé au XIX^e s. De part et d'autre de la fontaine il y avait des bancs en bois très fréquentés par les petits vieux. Aujourd'hui, il y a des bancs en béton qui les ont remplacés brûlants en été et glacials en hiver. Résultat: les petits vieux vont se faire voir ailleurs! Merci de rendre un peu de beauté à la Cité. <i>Arqueline Pica</i> 06 35 02-48-55 Association Fidèles pour la sauvegarde du patrimoine bâti ancien à la Cité et à Cyreste.

[illegible]

Le 20 Novembre 2017.

- Il est souhaitable que les travaux intègrent des éléments de mémoire de la Gôbel.

- Je tiens à signaler un élément généralement ignoré :

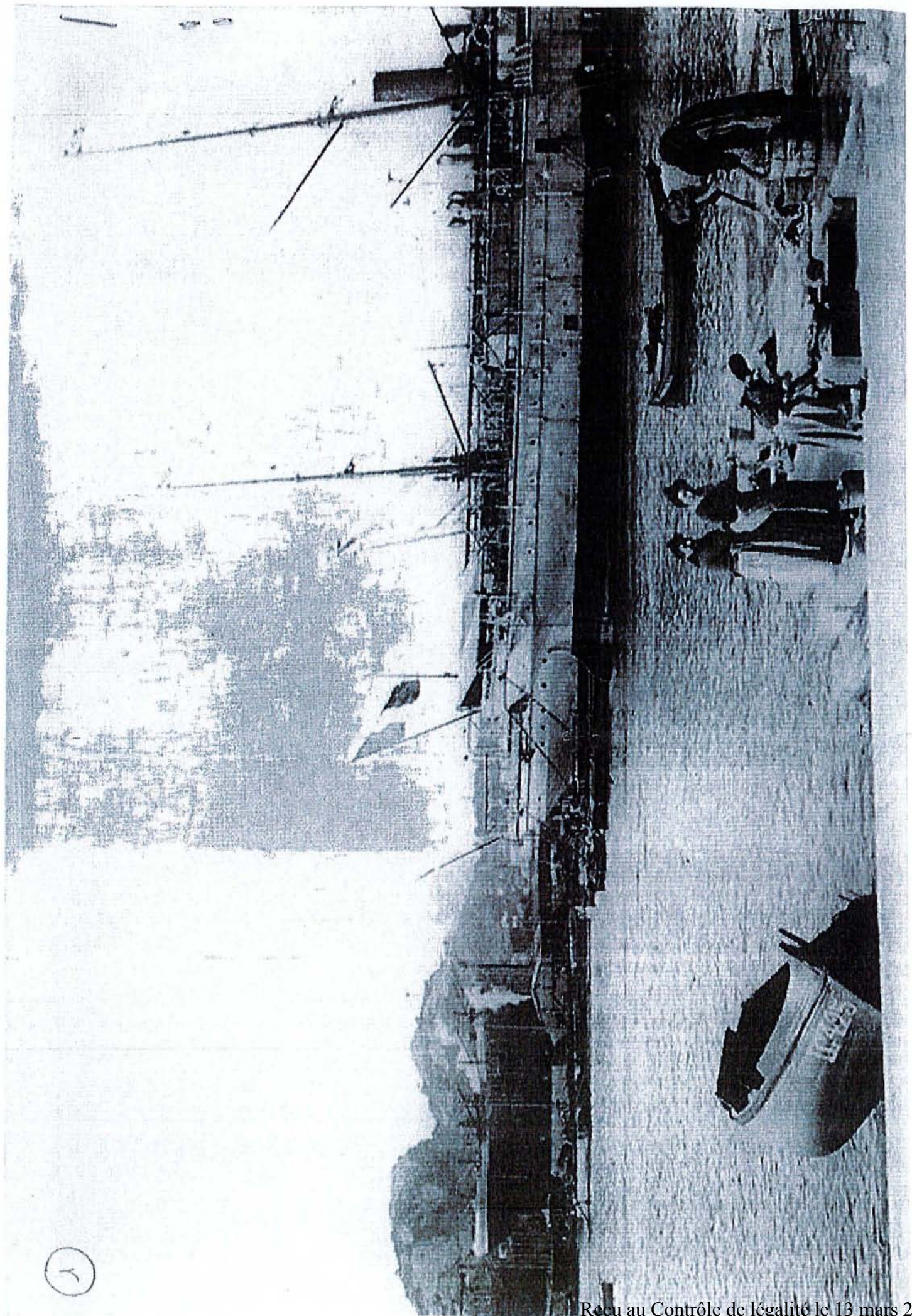
la promenade au XIX^e siècle, voire au XVIII^e, d'un lavoir (photo 1 et 2) dont les vestiges sont encore présents (photo 3).

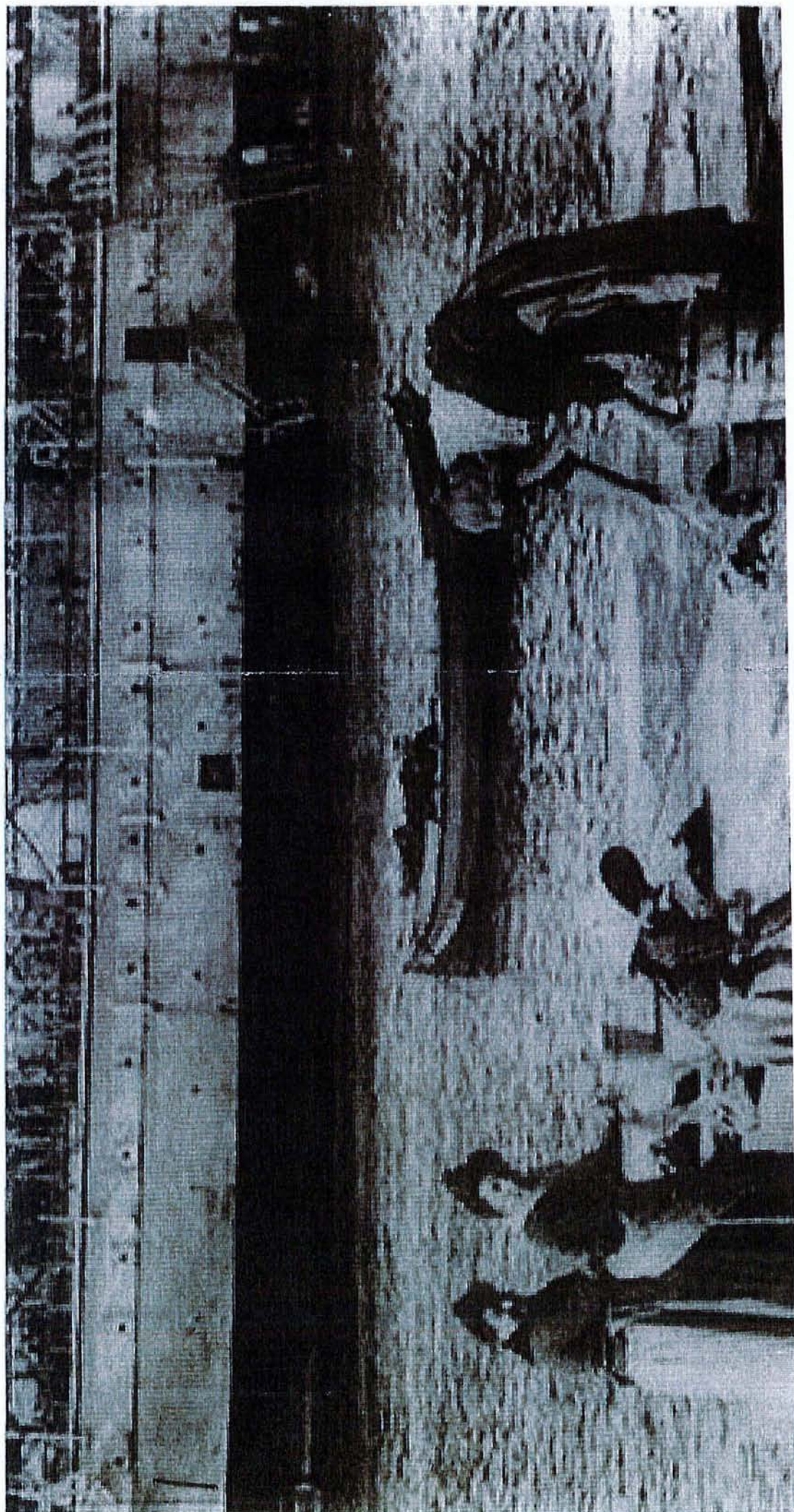
(23) Sa reconstitution (en haut à gauche de la maquette n° exposée) ne me semble pas irréaliste et de nature à rappeler l'identité du port.

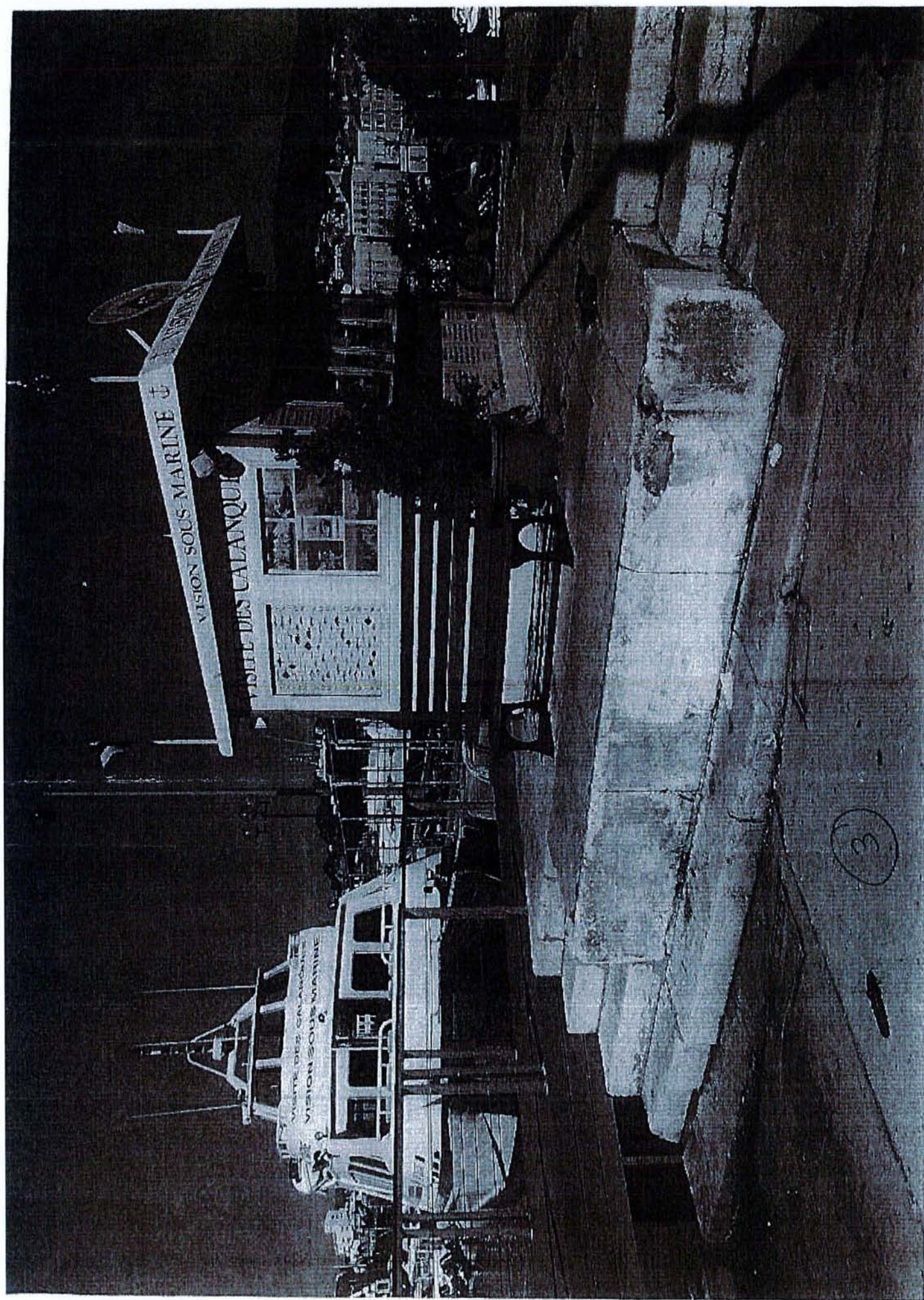
- Cette proposition est appuyée par l'Association "Anciens du Chaubert".

Jean Louis Tixier

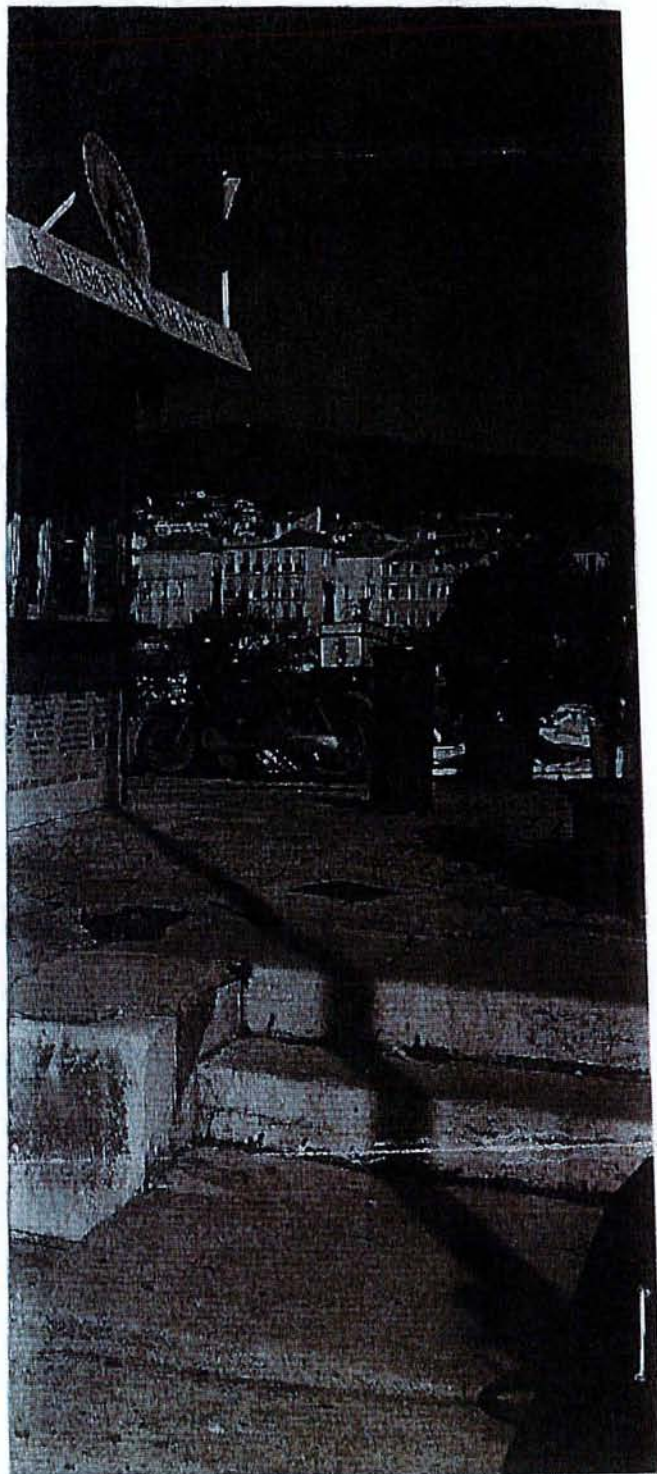
Adjoint à la Culture et au Patrimoine
de la Ville de La Gôbel.







(3)



(Ch)

Le service des Archives Communales s'associe pleinement à cette requête.

Dans cette requête de site, il serait souhaitable de conserver, ou de faire réapparaitre des éléments ancestraux, aujourd'hui cachés ou disparus

le 21 novembre 2017

Le requérant

Thierry Mabilly

Déposé le 22/11/2017 par le président
du C i Q Christian SA GOT

La Ciotat, le lundi 20 novembre 2017

Monsieur le Commissaire enquêteur,



Les membres du Comité de quartier du centre ville de La Ciotat viennent de prendre connaissance du projet de requalification du Port Vieux. Cette rénovation de la promenade est une excellente chose pour les habitants comme pour les visiteurs. Nous y apprécions particulièrement l'augmentation de l'espace réservé aux piétons tant au niveau du platelage que sur les quais eux-mêmes.

Toutefois, l'examen approfondi du projet nous interpelle sur les points suivants :

- (25)
1. La circulation des véhicules (VL et PL) sera réduite à un seul sens et surtout à un seul couloir de circulation délimité physiquement par des plots. Cette voie regroupant beaucoup de restaurants et de commerces de bouche, doit répondre à un besoin important en livraisons quotidiennes et matinales. Si le système du couloir unique est excellent pour empêcher le stationnement abusif, il ne peut répondre aux besoins en stationnements des nombreux livreurs (même brefs). Il en est de même des véhicules de voirie (ramassage des ordures, etc) D'autant plus que ces établissements n'ont, pour la plupart, pas de possibilités d'accès dans les petites rues à l'arrière.
 2. Le dépliant montre que le revêtement de sol est prévu avec des pavés en pierres. Ce choix montre, certes, un souci d'esthétique historique qui s'accordera bien avec les journées de 1720, mais qui va augmenter considérablement le niveau sonore de cette artère. De plus, ce matériau est inadapté aux déplacements des personnes âgées et des objets roulants. L'avenir du cœur de ville passe par un plus grand nombre de déplacements piétonniers et cyclables. Ce n'est pas en choisissant des pavés que l'on incitera les Ciotadens à emprunter cette voie. (Accès à la gare routière devant l'office du tourisme, petits chariots de marché, adolescents ayant fait le choix du skateboard pour se déplacer, patinette, etc). Nous sommes persuadés, et les statistiques le montre, que nous allons vers une population vieillissante donc vers une population plus « roulante » (fauteuils pour personnes à mobilité réduite, poussettes de marché, valises à roulettes. Pour réduire le nombre de déplacements en automobile, il faut inciter les générations futures à utiliser une plus grande variété de petits véhicules à assistance électrique (patinettes, skate boards, monoroues, gyropodes, etc). Or ce projet est tourné vers le passé avec son sol pavé du moyen âge. Les villes actuelles où il fait bon flâner ont fait le choix de revêtements plus confortables et plus silencieux. Dans la gamme actuelle des revêtements de sol, il est sûrement possible de trouver un matériau qui permette un roulement agréable et silencieux sans toutefois bafouer le contexte historique du site.
 3. Actuellement, les promesses faites aux cyclistes ne permettent pas de découvrir dans ce projet d'une dizaine de millions, une continuité cyclable qui incite à l'usage du deux roues légers. L'information précise que « seules des bornes sont prévues pour les vélos ». L'exemple de la voie dite « douce » et celui du boulevard Anatole France montre que, si le partage de la voirie n'est pas clairement établi entre piétons et 2 Roues légers, cela donne lieu à des échanges conflictuels et ne l'utilisent plus. Nous espérons que, sans renier les valeurs de notre patrimoine, ce projet évoluera vers une voie d'avenir.
 4. Nous émettons également des réserves sur le sens de circulation choisi (Mairie – Musée) en raison des difficultés que rencontrent les poids lourds livrant aux chantiers et qui seront désormais obligés de passer par le Boulevard Guérin. A moins que le Boulevard Bertollucci soit aménagé en conséquence et que les poids lourds puissent désormais l'emprunter.
 5. Comme dans certains grands projets précédents, l'enveloppe conséquente de 10 millions d'€uros , ne semble pas prévoir de toilettes publiques alors que ces lieux d'aisance sont déjà très rares sur La Ciotat

En conclusion, les habitants du centre ville se réjouissent d'un projet qui pourrait revitaliser cette partie du bord de mer mais souhaitent que les cabinets d'études proposent des réalisations qui répondent aux vrais besoins des résidents et pas seulement aux souhaits d'esthétiques des aménageurs.

Signature

Reçu au Contrôle de légalité le 13 mars 2018

Mardi 22/11/2017. Philippe ROHF
309 Bd. Lamartine 0616800800

Je m'associe pleinement aux remarques
présentées par le CIE Centre

- ① Néri de prévoir une circulation à double
sens pour les vélos de façon à ne pas
perturber le cheminement des piétons.
- ② Un pavage solide, doux, non glissant
et le moins bruyant de voir avoir
la préférence
- ③ Circulation à sens unique, il me
semble q' il n'y aura pas d'autre
choix pour que le stationnement
provisoire pour les livraisons soit
facile et que le dégagement des
véhicules P.L. soit aisé.
- ④ Quelques arbres judicieusement
implantés seraient très certainement
appréciés + un certain nombre de
bonnes CONFORTABLES ...

Félicitation à la municipalité
de s'attaquer à ce projet avec
l'espoir que l'ensemble des réseaux
souterrains (Fibre - courroies,
eaux grises + réseaux électr. fibre
tel ...) soient suffisamment
anticipés

Philippe R.

Dates	Observations nom, adresse
23/11	Pierre du Cheffaut 204 rue de l'Escompadour 13600 Le Cistat ① Très beau port qui est presque comme étant le cadre du tableau du port. Le centre du tableau, le port, vient lui aussi une répétition d'images. ② L'accès au registre installé dans le service de l'urbanisme vient considérablement gêner l'accès des habitants de ce service ③ Le tel port vient grand même mieux de son petit tabl au 1^{er} étage et une exposition de quelques tableaux, réalisés dans un petit coin du hall d'entrée. ④ Les utilisateurs du port, propriétaires de bateaux, doivent impérativement pouvoir faire leur rôle pour charger les bateaux et embarquer sur le bateau. ⑤ Vous parlez de la réinsertion des ports d'origine vintu actuellement de fonction mais alors pour quoi les ports d'origine des bateaux actuels, sont-ils à la benne ??

Dates	Observations nom, adresse
	Serge BRAUD 198 Av. Fernand Bouisson LA CROIX TAT le projet va embellir la ville. Comme dans beaucoup de villes en France, des gens proposent améliorer la vie des commerçants. Introduire la circulation en Vitesse, surtout pour les commerçants, les résidents et les visiteurs, serait nettement préférable. La circulation pourrait, d'un côté s'arrêter au niveau de bureau de Police, et de l'autre côté, au niveau de l'office du Tourisme. (28) Il est dommage de ne pas trouver de piste cyclable qui pourrait être dans le prolongement de celle qui existe. Le revêtement ne pourrait pas être en pavés - des toilettes manquent également. Dans ce projet il faudrait une amorce d'embellissement vers la rue des poches pour dynamiser les commerces. Les parkings sont actuellement gratuits durant 1/2 h, mais cela ne suffit pas pour faire des petits achats. Une licence gratuite permettrait certainement de relancer les commerces. Trois restaurants, finira le centre de la ville encore plus au profit de la 2e - Je suis prêt à participer à divers aménagements (je travaille dans le génie civil et bâtiment).

Dates	Observations nom, adresse
23/11	La partie visuelle du projet est attrayante. Cependant le solit de la circulation est extrêmement préoccupant. En effet une des grosses zones économiques de la COTAT est le chantier naval qui se trouve au centre ville (grosse particularité locale). Or il n'y a aujourd'hui que 3 accès et ce projet va en supprimer un. Avec les travaux du réseau d'eau nous pouvons expérimenter ce que deviendra la circulation et c'est tout simplement catastrophique. Tous les matins le centre ville est bouché. Avec un peu de recul on peut voir que la situation au niveau des déplacements se dégrade d'années en années. La suppression d'axes de circulation ne me semble pas compatible avec le souhait de développer la ville et le chantier. S'il s'agit simplement d'une question d'espace pour permettre de conserver un port à double sens, il suffit de gagner quelques mètres sur le mur mer. Merci de penser aux citadins qui travaillent ici et pour qui tout se complique d'années en années. Remarque annexes: il faut peindre les pistes cyclables d'une couleur qui tranche avec le bitume, car celle du moment port est dangereuse, personne ne voit où elle se situe.

Dates	Observations nom, adresse
23/11/17.	N^o Martineau Sandra - 108 D^o Guérin, La Croix Vt. Comme le stipule l'Article L300-2 du Code de l'Urbanisme, je demande plus de détails sur le projet du Port. Financièrement, détails techniques, etc. Le projet a été différé au public dans la Salle Paul El. un jour de semaine à 10³⁰ du matin. Peu de monde, n'a pu assister à cette réunion... Navrais timing! Les Paveux dans l'aire de la Neirier^{no} sont pas très précises. Ce que nous découvrons est le nouveau dallage et des arbres en moins sur la partie Eglise. Ma famille, et moi ainsi que tous nos amis (qui nous ont demandé de vous écrire en leur nom) espérons beaucoup plus de végétation. Nous devons végétaliser notre ville beaucoup plus pour lutter avec gros changement climatique, pour donner de la fraîcheur aux passants et aux baigneurs sur le port. Ne nous mettez pas de palmiers! Des arbres comme des Nidus Noirs, ou des arbres fruitiers, qui donneront ombre, oxygène et fruits. Des végétalisations verticales contre les bâtiments seraient bien aussi. Mettre le port du Samedi 6⁰⁰ au Lundi matin 6⁰⁰ fermé à la circulation serait très bien. (Sauf pour le livraisons de matériaux) Plus de poubelles et de bancs Merci.

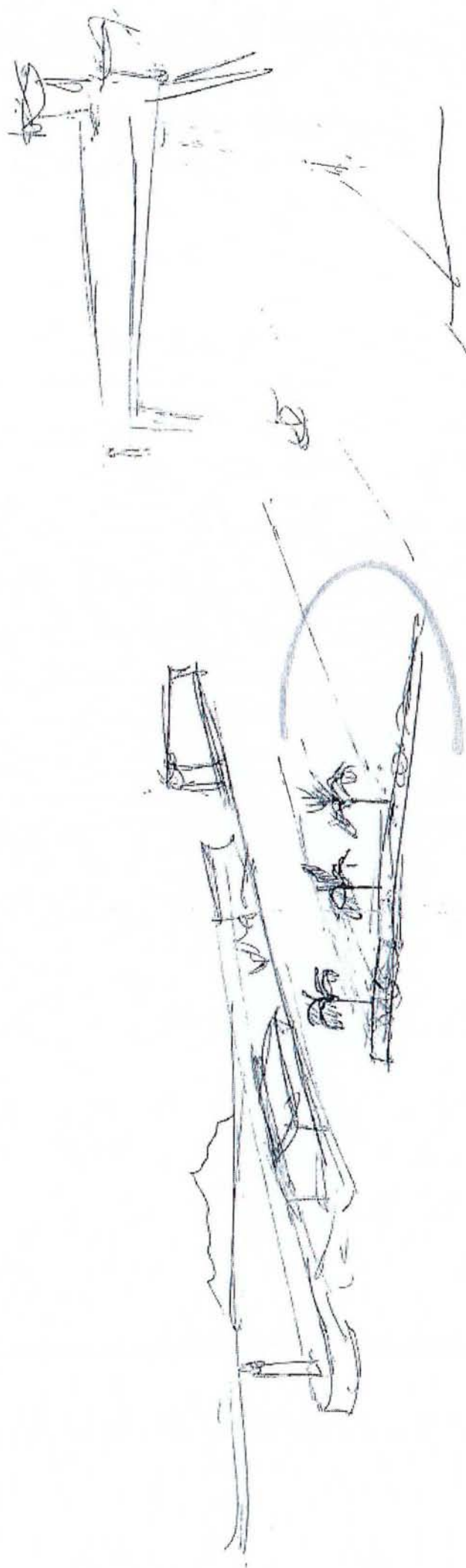
/y/vain ESSAYAN.
le 23/11/17 - 17R.

Si
8 peux me permettre ---
"quelques élucubrations ---?"

/y/vain ESSAYAN
—

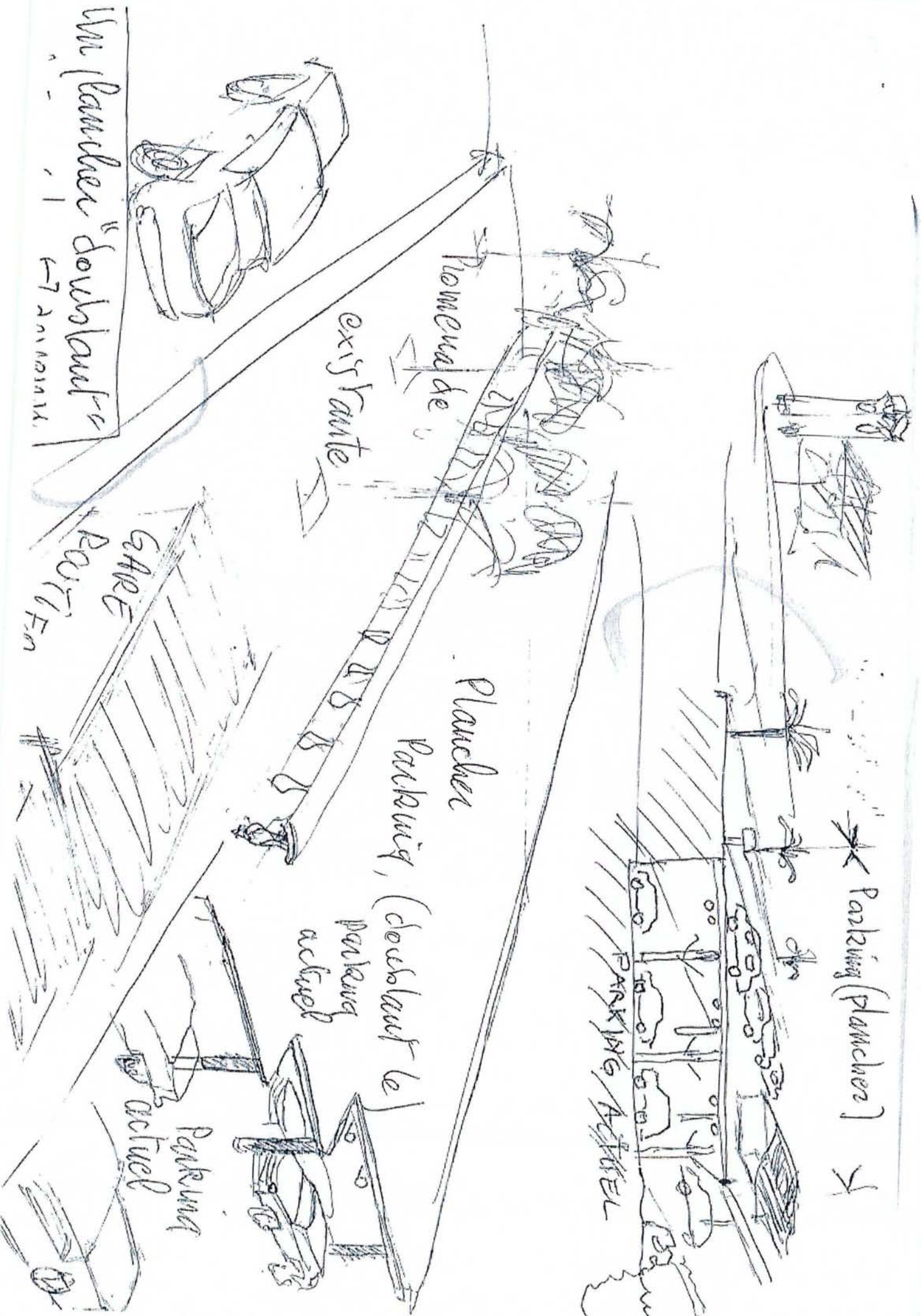
⑨

"Bravo pour votre beau
projet, des nos vœux"

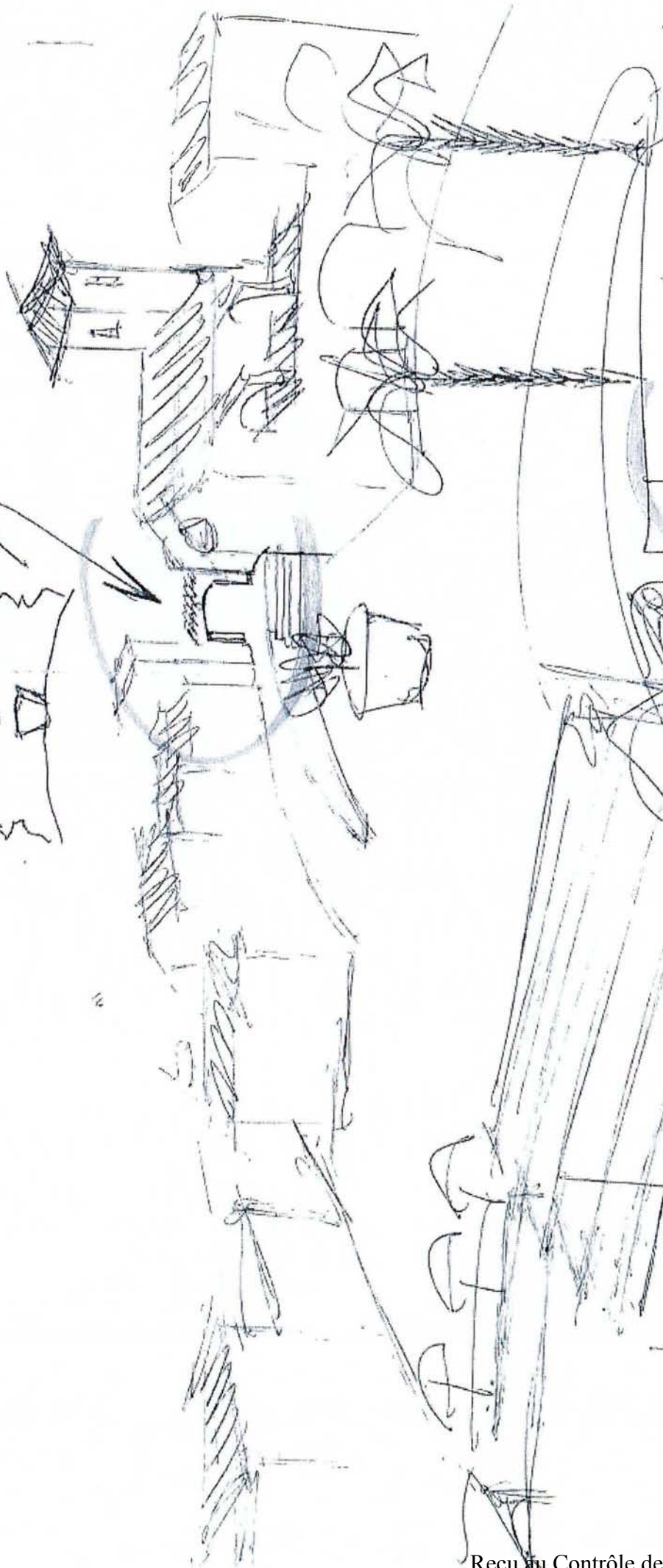


Quelques Parices, replantant ceux "existants"
sur le quai Gambacane.

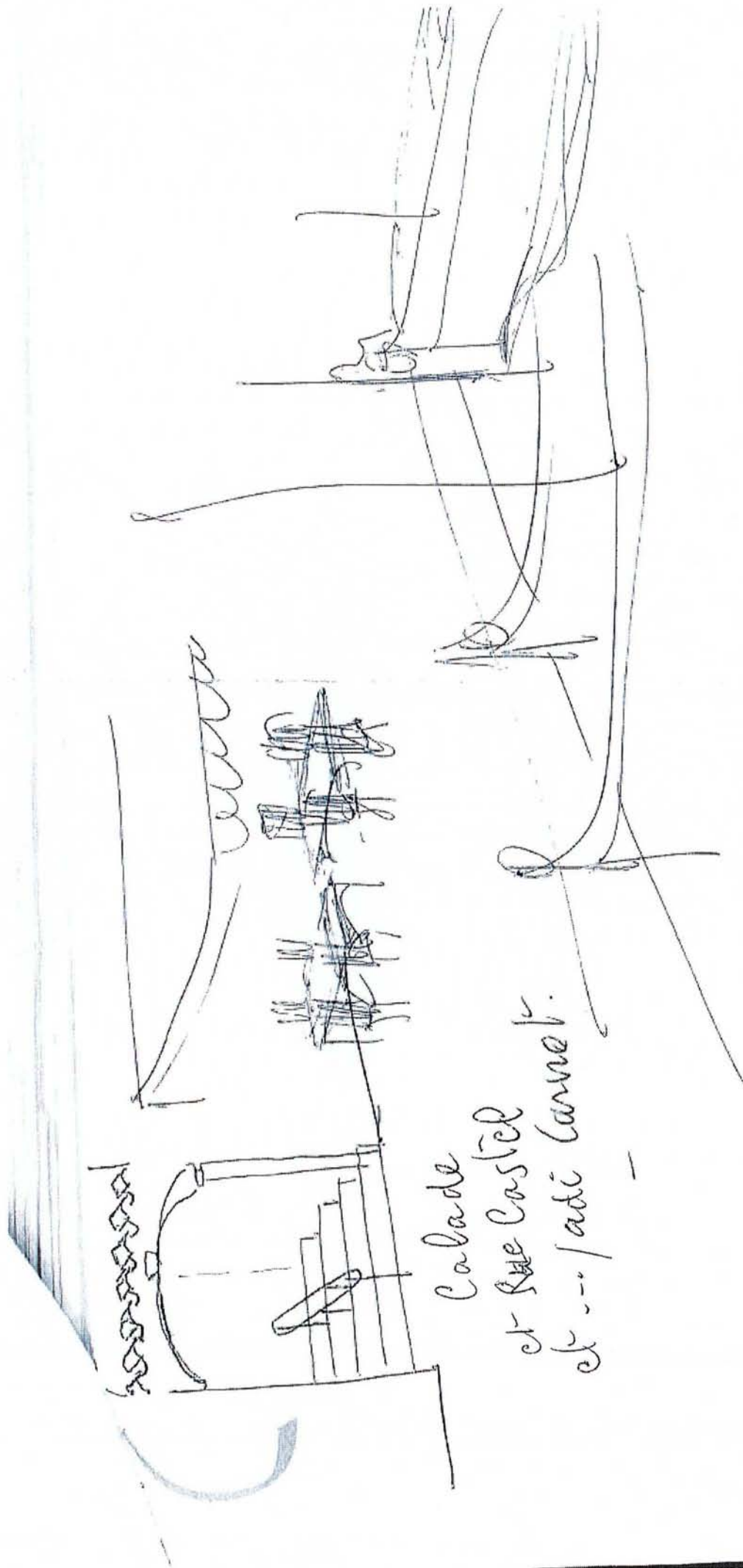
Une "touche"
d'exotisme en
"lien" avec celui
dans la ville.



"Entrée, sous 'auve de panier"
Accès Place Sadi-Carnot



- division des deux "bâtis"
à l'entrée Place "Sadi
Carnot", par une auve
de panier



Calade
 Rue Castel
 Rue Castel

Axe
 Axe de pavier avec cl
 voute, rue "la calade"
 et "Rue Castel"

Dates	Observations nom, adresse
23/11 (41)	le projet est positif afin que la Ciotat retrouve une plus belle image HAIRON - Rue François Donzel
23.11. (42)	Très beau projet. que la Ciotat pour la Ciotat. 3 rue Blanchard 13600 La Ciotat mais saubert
23.11. (43)	Faites bien. le nouveau, pour les concernés. Et que du bien, pour les les habitants - mais. 13 rue saubert 1 rue Fougère la Ciotat
23-11 (44)	- Merci pour ce beau projet, à 50 mètres d'ou je suis nait - Permettez moi, d'ajouter ce que j'appelle "mes élucubrations" à savoir, - Doubler la capacité d'accueil du parking actuel derrière l'office du tourisme, avec un plancher métallique (ou las) sur pilier scellé sur l'actuel parking. - Réaliser des entrées de rue au (place) Jadi Carnot) à l'aide de matériaux légers rapportés donnant l'illusion de "pierres" avec des de voute, ce qui je pense est plus "attirant" pour "pénétrer dans notre ville, avec la "curiosité" ainsi que "la tiédeur" que l'on pense y trouver à l'intérieur. - Enfin, quelques palmiers, pour faire un lien avec ceux existants sur les quais de notre

Dates	Observations nom, adresse
24/11	Je n'ai pas suffisamment d'éléments pour donner un avis d'ensemble sur le projet, néanmoins : 1 - Oui à la circulation de véhicules en <u>sens unique</u> ! <u>en attendant la</u> <u>réorganisation des</u>... 2 - Il serait très souhaitable de <u>limiter la plantation</u> afin de ne pas laisser dominer le "minéral" Et <u>plutôt des platanes / microcambiers</u> etc... les palmiers majestueux ne donnant aucune ombre, étant peu esthétiques, et bien étranges dans un environnement industriel ! 3 - <u>prévoir des bancs pour dormir</u> ! pour les flâneurs et les personnes âgées en particulier → 4 - Privilégier les déplacements <u>sous vitres</u>, cela veut dire, <u>à terre</u>, <u>sur la l'ensemble de la zone inaccoutumée pour ces véhicules</u> = donc, <u>limiter des passages + traverser en piétons</u>, pour un côté modeste (voir <u>projeté pendant 1 à 2h</u>, le temps de faire ses courses, prendre un verre, faire un tour ...) - Ex = certains villes ont un simple système (aucun !) de <u>dispositif de stationnement</u> qui fonctionne très bien = Exemple à Fécamp ...) 5 - multiplier les <u>zones de verdure</u> = marges, bordures, allées... dans une ville décidément très minérale - microcambiers, jasmins, acacias, ... Ph. GARNIER - (l'Escalier)  40 av. Saurat -

Dates	Observations nom, adresse
24. XI (46)	Joli projet - OK pour le sens O → E choisis Complication de la circulation entraînant un engorgement encore + important du Centre historique de notre ville qui dépérit au fil des jours Il apparaît indispensable de gérer concomitamment cet engorgement harmonieusement avec la circulation interne (- piétons voitures cycles) Catherine et Sylvain de Comm Fiqueroles —

Dates	Observations nom, adresse
24/11 (13)	Voici quelques observations : - J'espère que le colonis des dalles ou pierres posées au sol ne sera pas trop clair... car quand on voit ce que ça donne aujourd'hui sur le Port de Marseille !! Et que ces revêtements ne soient pas glissants lorsqu'ils sont mouillés. - L'éclairage le long de l'allée piétonne sera-t-il suffisant ? - Ce serait bien de prévoir des bancs avec dossier (comme les 2 qui ont été installés entre l'Eden Théâtre et Les Flots Bleus) (Av. Georges Clemenceau). - La voie piétonne me paraît assez large pour prévoir peut-être une piste cyclable ? - dommage que l'on ne remplace pas les palmiers ! Pourquoi n'y a-t-il pas d'arbres le long de la voie piétonne qui pourraient donner un peu d'ombre en plein été !! Marie Fernandez La Baie des Anges La Ciotat.

Dates	Observations nom, adresse
24/11/2012 (48)	C'est positif, et va dans le bon sens pour l'avenir de notre ville. MR A. DEHON <i>Doha</i>
24/11/2012 (49)	Super projet pour cette ville en pleine éveil économique et social fait seulement faire attention aux véhicules qui prennent le sens interdit J ^{lle} DERRADON D. G. 

Dates	Observations nom, adresse
24/11 (50)	bon pour les handicapés, et les piétons merci madame - fabry forte

**DECLARATION DE CLOTURE DE REGISTRE
DE CONCERTATION PREALABLE**

Le vendredi 24 novembre 2017 à 17 h 30, le délai de la concertation préalable portant sur le projet de requalification de la promenade du Port-Vieux de La Ciotat ayant expiré, je soussigné

Monsieur Jean-Claude GAUDIN

Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence

déclare clos le présent registre mis à disposition du public à l'Hôtel-de-Ville Rond-Point des Messageries Maritimes – 13600 La Ciotat, du mercredi 25 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017 inclus, et sur lequel ont été portées 50 observations.

Marseille, le 19 DEC. 2017



Jean-Claude GAUDIN

Annexe 6 : Synthèse des observations du registre

REAMENAGEMENT DU PORT-VIEUX DE LA CIOTAT

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DES REGISTRES

THEME	OBSERVATIONS
1 - Modalités d'organisation de la concertation	1- Le public pensait avoir connaissance d'un projet plus précis. Or ce n'est pas l'esprit de la concertation Pensait avoir plus de renseignements techniques, budgétaires et calendaires (travaux) 8A- Eléments présentés insuffisants pour permettre d'avoir un avis éclairé sur le projet 18A- Il conviendrait de faire la concertation avant que le projet ne soit décidé 27A- Regret que le registre soit disponible au service de l'urbanisme, compte tenu des horaires de ce service. Conditions d'accueil sur une petite table au 1er étage 30A- Demande plus de détails sur le projet. Jour de semaine et horaires de la réunion de lancement mal choisis
2 - Intérêt du projet	8B- Je suis convaincu de l'intérêt d'un aménagement des quais du Port-Vieux 10A- J'adhère à ce projet 18B- Bravo, TB de réduire la circulation et rendre la ville aux piétons 19- Le projet de réhabilitation du PV me semble une bonne chose pour notre ville ... Ce projet va profiter à toute la population et rendre ce coin de la ville plus agréable mais surtout l'envie d'y revenir 25A- Cette rénovation de la promenade est une excellente chose pour les habitants comme pour les visiteurs. Nous y apprécions particulièrement l'augmentation de l'espace réservé aux piétons (CIQ) 26A- Félicitations à la municipalité de s'attaquer à ce projet 27B+42- Très beau projet 28A- Le projet va embellir la ville 41- Le projet est positif 43- TB. Un renouveau pour les commerçants 44A- Merci pour ce beau projet 46A- Joli projet 48A- C'est positif. Cela va dans le bon sens pour l'avenir de notre ville 49- Super projet
3 - Circulation - Stationnement	2A- Mise en sens unique du port : excellente initiative pour laisser la place aux piétons. Ce riverain de l'avenue Louis Crozet déplore un accroissement de trafic constant sur sa rue Les travaux de déviation des réseaux ayant mis en place le sens unique envisagé a nettement amélioré la circulation dans sa rue 4A- La réduction de l'espace destiné aux voitures ne doit pas empêcher le stationnement exceptionnel des résidents pour des usages spécifiques 8C- Les arrêts et le stationnement des véhicules doivent être maîtrisés, mais possibles pour les riverains - La circulation en sens unique est indispensable 10B- Pourquoi ne pas aller plus loin dans la restriction de la voiture et réserver l'accès uniquement aux riverains ? 11A- Le sens unique est une bonne solution 12- La circulation à sens unique sur une seule voie va occasionner des bouchons lors des livraisons 13- Le sens unique entraîne une gêne pour les riverains du boulevard Guérin. Combien d'emplacements de livraisons ? 16- Pourquoi la voie de circulation se situe côté restaurateurs et pas côté port ? 17- Comment assure-t-on les livraisons du fait de l'étroitesse de la voie de circulation ? 18C- Il convient d'intégrer ce projet dans une démarche plus globale : plan de circulation, mise en valeur du port et des embarcations, accueil (horaires d'ouverture de l'Office du Tourisme) 21A- Quel est le nouveau plan de circulation compte tenu du sens unique ? 22- Eviter la circulation des PL sur le port - Le sens unique est une bonne chose ; serait aussi une bonne chose sur le bord de mer - Comme dans d'autres ports, il est regrettable de ne pas avoir gagné quelques mètres sur le plan d'eau pour élargir la promenade piétonne 25B- La voie en sens unique ne peut répondre aux besoins en stationnement des nombreux livreurs, de même pour les véhicules de services (Ordures ménagères) (CIQ) - Réserves sur le choix du sens de circulation en raison des PL livrant les chantiers 26B- Circulation à sens unique : il n'y aura pas d'autre choix pourvu que le stationnement pour les livraisons soit facile 27C- Les utilisateurs du port, propriétaires de bateaux doivent pouvoir garer leur véhicule pour décharger leur matériel 28B- Il faudrait interdire la circulation en totalité hormis pour les commerces, les résidents et les bateaux - La circulation pourrait s'arrêter d'un côté au niveau du bureau de police et de l'autre à l'office du tourisme 29- Le volet circulation est extrêmement préoccupant : le projet va supprimer un accès aux chantiers navals

	Le sens unique expérimenté pendant les travaux de déviation des réseaux d'eau a été catastrophique pour le centre ville La suppression d'axes de circulation ne me semble pas compatible avec le souhait de développer la ville et les chantiers navals. Pour permettre un double sens, il suffit de gagner quelques mètres sur la mer 30B- Fermer le port à la circulation du samedi 6h au lundi matin 6h serait TB (sauf pour les livreurs et les restaurateurs) 45A- Oui à la circulation en sens unique, en attendant la piétonnisation totale - A terme, rendre la ville inaccessible aux voitures : prévoir des parkings en périphérie pour un coût modeste. Voir revenir aux disques de stationnement 46B- OK pour le sens de circulation O-->E. Il faut gérer concomitamment cet aménagement avec la circulation interne
4 - Modes doux	6- Souhait d'une piste cyclable garantissant la sécurité des cyclistes et la cohabitation avec les automobilistes. Exemple de la piste passant par l'Escalet jugée dangereuse (contre sens dans la voie étroite + boules métalliques au sol) --> Elargir suffisamment la voie pour permettre le croisement d'un cycle en toute sécurité 11B- Souhait d'une voie cyclable à 2 pistes 15A- Prévoir une piste cyclable à contre sens, sinon les vélos rouleront sur les zones piétonnes 16- Raccordement entre les pistes cyclables, entre le port et l'office du Tourisme ? 21B- Raccorder les pistes cyclables de part et d'autre du Port-Vieux 25C- Le projet ne permet pas de découvrir une continuité cyclable, qui invite à l'usage des 2 roues légers. Le partage de la voirie doit être clairement établi entre piétons et 2 roues légers (CIQ) 26C- Prévoir une circulation à double sens pour les vélos 28C- Dommage de ne pas trouver une piste cyclable dans le prolongement de celle qui existe 29- Il faut nettement différencier les revêtements pour les pistes cyclables 48B- La voie piétonne paraît assez large pour accueillir une piste cyclable
5 - Parti paysager du projet	14B- L'ombrage est insuffisant ; les arbres plantés sur le VP au bénéfice des piétons ont été absorbés par les terrasses 26D- Quelques arbres judicieusement plantés serait appréciés, ainsi que des bancs confortables 30C- Nous espérons beaucoup plus de végétation. Nous devons végétaliser notre ville pour apporter de la fraîcheur et de l'ombrage aux passants 45- Souhaitable de prévoir des plantations afin de ne pas laisser dominer le minéral (plutôt platanes / micocouliers que des palmiers qui ne donnent aucune ombre) - Multiplier les zones de verdure dans une ville très minérale. 48C- Dommage que l'on ne remplace pas les palmiers. Pourquoi pas d'arbres le long du cheminement piétons ?
6 - Aménagement de l'espace public	4- Prévoir des dallages à surface lisse pour le confort des cheminements, mais non glissant 6- Eviter les pavés ou dalles de pierre brutes : revêtement glissant pour les cyclistes même par temps sec 13- Quelle est la nature du bois sur le glacis ? Les pavés ne sont pas l'idéal pour les poussettes et les fauteuils roulants PMR 17- penser à un revêtement de sol régulier pour le confort (fauteuils roulants, talons) ; les pavés facilitent la chute des personnes âgées 20A- Les marches de l'église, actuellement en pierre de Cassis, ont été remplacées par du béton : revenir à un matériau adéquat 22- Penser à un revêtement lisse pour les enfants et les fauteuils des handicapés 25- Le revêtement en pierre va considérablement augmenter le niveau sonore des véhicules, inadapté aux déplacements des personnes âgées et objets roulants Dans la gamme actuelle des revêtements de sols, il est sûrement possible de trouver un matériau qui permette un roulement agréable et silencieux, sans toutefois bafouer le contexte historique du site 26D- Préférence pour un pavage solide, doux et non glissant et le moins bruyant possible 27D- Le projet envisage la récupération des pavés d'origine, mais alors pourquoi les pavés découverts lors des travaux actuels sont jetés à la benne ? 48- Espère que le coloris des pierres ne sera pas trop clair. Veiller à ce qu'ils ne soient pas trop glissants
. Revêtement de sols	
. Mobilier urbain	3B- Il faut plus de bancs et avec dossiers pour les personnes âgées 15B- Prévoir des arceaux pour attacher les vélos 20B- De part et d'autre de l'ancienne fontaine moussue, il y avait des bancs en bois très fréquentés par les anciens. Aujourd'hui, il y a des bancs en béton brûlants en été et glacials en hiver 21C- Penser aux personnes âgées qui ont besoin de bancs avec dossier, si possible à l'ombre d'arbres nouvellement plantés 30D- Souhait d'avoir plus de bancs 45B+48D- Prévoir des bancs avec dossier
7 - Les terrasses des commerces	3- Les terrasses débordent toujours sur les espaces piétons ; il faut faire respecter les cheminements piétons 4B- Il faut veiller à ce que les enseignes posées en avant des velums ne dépassent pas la hauteur des RdC, pour préserver la vue sur le port pour les résidents situés au 1er étage - Interdire la pose de climatiseurs au-dessus des auvents 7- La terrasse du restaurant mitoyen (Le Red Sea) déborde et gêne l'accès au local et à la vitrine du comité des fêtes. Que prévoit le projet ? 8D- Aucun débordement des surfaces allouées aux commerçants ne devra être toléré - Interdire les affichages barbares, les enseignes obstacles et le débordement des ordures ménagères des restaurateurs (ou autres) 9- Problème d'accès aux appartements situés au 21 quai F. Mitterrand, occupé par le restaurant l'Escalet, empêchant les occupants d'accéder chez eux

8 - Observations concernant certains services	13- Combien de toilettes publiques ? Ramassage des ordures ménagères : où sont les points de collecte ? 18D- Revoir les prestations Véolia pour les horaires de ramassage des ordures ménagères et le nettoyage 25D- Le projet ne semble pas prévoir de toilettes publiques, alors que les lieux d'aisance sont déjà forts rares sur La Ciotat 28E- Des toilettes manquent
9 - Les éléments de patrimoine	5- Peut-on retrouver la fontaine ? 20C- Souhait d'une nouvelle fontaine moussue sur le même modèle que l'ancienne au niveau de l'église 23- Signalement de l'existence d'un lavoir au XIXe siècle, dont les vestiges sont encore présents sur le quai Ganteaume. Sa reconstruction serait de nature à rappeler l'identité du port 24- Dans la requalification du site, il serait souhaitable de conserver ou de faire réapparaître des éléments ancestraux, aujourd'hui cachés ou disparus
10 - Observations diverses	7- Le local du Comité des fêtes situé au pied des escaliers de l'église nécessiterait des travaux de rénovation (porte d'entrée, fenêtres et rideaux, étanchéité de la toiture) 8E- Résoudre le problème olfactif de l'égoût débouchant sous les escaliers de l'église 16A - Mise en souterrain des câbles électriques au niveau de la galerie du port ? - Préciser la fin des travaux 26D- Espoir que l'ensemble des réseaux souterrains (pluvial, EU, réseaux secs) soient suffisamment anticipés 48E- L'éclairage le long du cheminement piétons sera-t-il suffisant ?
11 - Observations ne concernant pas directement le projet	2C- Mettre des ralentisseurs ou radars dans l'avenue Crozet - Mettre en place une navette gratuite pour pénétrer dans le centre ville 3A- A quand des transports en commun gratuits ? 11C- Il faut revoir le plan de circulation général de la ville, car elle n'est plus en adéquation avec toutes les nouvelles constructions 14- Augmenter les fréquences des bus ; mettre en place des navettes gratuites compensant la diminution de la voiture - Ce projet semble prioritaire par rapport à la rénovation du centre ville. Souhait d'avoir 2 projets concomittants (îlot Castel, percement de l'immeuble rue F. Donzel) - Souhait d'une étude de navette maritime entre l'Escalet et Saint-Jean - Les gros yachts barrent la vue magnifique de l'Escalet en direction de l'église 16B- Pourquoi le bâtiment 22 rue Adolphe Abeille côté mairie n'a pas été refait, alors qu'il avait été demandé aux propriétaires de refaire le leur dans les 3 ans à partir de 2008 ? - Pourquoi le raccordement électrique sur la façade du musée ciotaden n'est pas conforme : câbles non protégés en façade au niveau de la rue A. Abeille non protégés 18D- La réfection du nouveau port n'a pas intégré une véritable école de voile 28D- Les parkings sont gratuits pendant 1/2 h ; c'est insuffisant. Il faudrait 1 heure gratuite qui permettrait certainement de relancer les commerces du centre 44B- Doubler la capacité d'accueil du parking actuel derrière l'office du Tourisme - Propositions architecturales pour des entrées de rues en anse de panier